



*Forum intergénérationnel sur la
Gouvernance endogène
en Afrique de l'Ouest*

organisé par le
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE

Ouagadougou (Burkina Faso), du 26 au 28 juin 2006

Tome 2 ◀ Documents de travail

SAH/D(2006)563 Annexes

Novembre 2006

Le Seine Saint-Germain
4, Boulevard des Îles
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31
<http://www.oecd.org/sah>

Adresse postale :
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16

*« Forum intergénérationnel sur la Gouvernance endogène
en Afrique de l'Ouest »*

Tome 2 ♦ Documents de travail

La compilation des documents de travail a été réalisée par
l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Chef d'Unité, M. Massaër Diallo,
Massaer.diallo@oecd.org

Chargée de Programme, Mme Gwénola Possémé-Rageau,
Gwenola.posseme-rageau@oecd.org

Stagiaire, Mlle Bintou Ba
SAH-Consultant1@oecd.org

Liste des documents

INTRODUCTION

Discours de M. Normand LAUZON, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).

COMMUNICATIONS INTRODUCTIVES

1. Dialogue intergénérationnel et synergie pour l'avenir, par M. Pascal COULOUBALY, Anthropologue et ancien Ministre de la Culture du (Mali).

2. Jeunesse, Gouvernance, Paix et Démocratie en Afrique de l'Ouest, par M. Mody NDIAYE, Coordination des jeunes d'Afrique de l'Ouest (Sénégal).

ATELIER N°1 : CULTURE, GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT

1. Place et rôle de l'éducation dans la transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines*, par Professeur ASIWAJU, Historien (Nigéria).

2. Intervention de M. Raymond WEBER, Directeur de l'Agence de Coopération du Luxembourg (Luxembourg).

3. Culture, Gouvernance et Développement, par Mme Agnès DIAROUMEYE (Niger).

ATELIER N°2 : CONFLITS, PAIX ET GOUVERNANCE

1. Démocratie, citoyenneté et intégration sociale, par Mme Clarisse MERINDOL, juriste (Burkina Faso).

2. Un mécanisme de gouvernance endogène pour la prévention des conflits : la charte du KURUKAN FUGA, par M. Mangoné NIANG, CELTHO/UNION AFRICAINE (Niamey).

3. L'hypothèque et la crise du présidentielisme, par M. Pathé DIAGNE, Politologue, (Sénégal)

* Original en anglais

ATELIER N°3: EVOLUTION DES SOCIETES, SITUATION, ROLE ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

1. Dynamiques de transformation, recompositions et perspectives de gouvernance, par M. Massaër DIALLO, Chef de l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité (CSAO/ OCDE).

2. Femmes africaines, religion et modernité, par M. Saliou KANDJI, Historien (Sénégal).

3. Place, rôle et évolution du statut du savoir dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest†, par le Dr. Datey KUMODZEI, Chercheur (Ghana).

Communication supplétive :

Place et rôle de l'éducation dans la transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines, par la doyenne des participants, Mme Sira DIOP (Mali).

† Original en anglais

Introduction

Discours de M. Normand LAUZON, Directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).

Excellence,
Distingué(e)s participantes et participants,
Cher(e)s collègues et ami(e)s,
Mesdames et messieurs,

Avant toute chose, je vous prie d'excuser le Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, M. Charles Goerens qui devait introduire les travaux de ce Forum ce matin. En raison d'un engagement incontournable de dernière minute, son arrivée à Ouagadougou a été retardée d'une journée. Il m'a demandé de vous exprimer son profond regret de ne pouvoir être avec nous pour l'ouverture de ce Forum qu'il considère comme un événement d'une très grande importance pour l'avenir de la région.

Je voudrais, quant à moi, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation de prendre part aux travaux de ce *Forum intergénérationnel sur la Gouvernance endogène*, organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest avec la participation du Groupe des Femmes et la Coordination des Jeunes d'Afrique de l'Ouest.

Nous sommes très heureux de nous trouver aujourd'hui au Burkina Faso pour cette rencontre. Je voudrais remercier très sincèrement notre pays hôte, son président, Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, le gouvernement burkinabé ainsi que la ville de Ouagadougou pour leur accueil. Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi de tenir cette rencontre au Burkina Faso.

Nous avons choisi le Burkina Faso pour plusieurs raisons. Je me limiterais à en mentionner quelques-unes. Le Burkina Faso est le siège du CILSS, notre premier partenaire depuis 1976, date à laquelle le Club a été créé pour jouer un rôle de plaidoyer au niveau de la communauté internationale en faveur des pays sahéliens alors victimes d'une période de sécheresse avec des conséquences dramatiques sur ses populations. Par ailleurs, le Burkina Faso héberge de nombreuses Ambassades et Organisations à vocation régionale et internationale.

Nous savons tous également que le Burkina s'est fait une solide réputation au niveau international dans sa capacité d'accueil de telles rencontres tant en termes humains

qu'au niveau de ses infrastructures. Et notre présence dans ces locaux très fonctionnels et magnifiques vient -si il était nécessaire- le confirmer.

En plus de ce Forum, nous sommes également ici pour tenir notre réunion thématique annuelle du Groupe d'Orientation des Politiques –l'équivalent de notre conseil d'administration, constitué des Représentants des pays développés, des Représentants des 18 pays de la région ainsi que d'organisations régionales et associatives telles que la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA, l'Union Africaine et le ROPPA. Ces deux événements coïncident avec la célébration du 30^{ème} Anniversaire du Club.

Pour ce qui est de la célébration du 30^{ème} anniversaire du Club, je peux vous informer dès maintenant qu'une soirée musicale sera organisée ce soir à l'Hotel Sofitel/Ouaga 2000. Vous y êtes tous cordialement invités. Par ailleurs, mercredi soir, nous vous proposerons une représentation théâtrale par une troupe burkinabé sur le thème des migrations. Nous vous fournirons plus de détail plus tard dans la journée.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les partenaires du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier le PNUD pour son appui logistique à l'organisation de cette rencontre.

Nous sommes aujourd'hui plus de 100 personnes réunies ici pour poursuivre nos échanges à l'échelle régionale. Ce que nous souhaitons c'est d'engager un dialogue régional constructif; que nos échanges soient ouverts et directs, ancrés dans l'expérience ouest-africaine en matière de gouvernance endogène et dans la vie réelle des populations de la région afin de faire avancer la cause de la consolidation et de la construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest, en vue d'un développement durable au bénéfice du plus grand nombre.

Je me réjouis de vous voir si nombreux aujourd'hui représentants de la réalité intergénérationnelle de l'Afrique de l'Ouest, femmes, jeunes, moins jeunes, des 18 pays de la région, provenant de différents horizons économiques et sociaux, issus du monde rural, du monde urbain, de la société civile, du secteur privé, de centres de recherche, etc. Il ne sera donc pas étonnant de voir au cours des prochains jours à partir des expériences différentes de chacun et de son positionnement dans la société que des vues et des opinions divergentes mais aussi convergentes soient exprimées. L'idée étant que les prises de décision et l'action dans quelque région que l'on soit, de quelque sujet que l'on traite, s'articulent dans le cadre d'un processus continu de concertation, de négociations souvent de désaccords mais conduisant ultimement à des approches communes sur un certain nombre de points de nature à déverrouiller des situations problématiques, améliorer la qualité de vie au quotidien et réduire l'écart entre les futurs souhaitables et possibles.

Ce Forum ne doit pas être un événement de plus se soldant par des documents et des déclarations sans suite mais devrait être un catalyseur d'un processus de concertation, de consultation et d'action en faveur de la construction et de la consolidation de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais maintenant aborder les trois questions suivantes :

1. **Pourquoi le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a-t-il organisé ce Forum ?**
2. **Quels devraient être les principaux objectifs de nos échanges ?**
3. **Quel pourrait être le suivi de ce Forum ?**

1. Pourquoi le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a-t-il organisé ce Forum?

Concernant cette première question, je voudrais faire un rappel de ce qu'est le Club, faire état de notre lecture de la région et indiquer en quoi ce Forum s'inscrit dans nos orientations stratégiques de travail.

Quelques mots sur le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

v Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au milieu des années 1970, dans le contexte de la grande sécheresse, quelques pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organisation à laquelle le Club est rattaché, en partenariat avec des pays du Sahel ont créé le Club des Amis du Sahel. L'objectif était d'établir un forum de concertation et de plaider en faveur de cette région. En 2001, notre conseil d'administration a décidé d'élargir notre champ d'action à l'ensemble des 15 pays membres de la CEDEAO, ainsi qu'à la Mauritanie, au Tchad et au Cameroun pour tenir compte des complémentarités entre les pays du Sahel et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. D'où son appellation depuis 2001 de Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

v Compte tenu des évolutions de la région depuis 30 ans et en réponse aux demandes exprimées par nos partenaires sur le terrain, le Club concentre ses efforts dans quatre domaines :

- Perspectives de développement, à moyen et à long terme
- Transformation du monde rural et Développement durable
- Développement local et Processus d'intégration régionale
- Gouvernance, Dynamiques des conflits, Paix et sécurité

v Dans le cadre de nos travaux, nos principaux objectifs sont de :

- Promouvoir une perception équilibrée de l'Afrique de l'Ouest, qui tienne compte de ses contraintes tout en mettant l'accent sur ses dynamiques de transformation ;
- Soutenir les initiatives et les efforts des Africains en faveur d'un développement durable ;

- Participer aux plaidoyers des Africains sur la scène internationale ;
- Faciliter les échanges entre les pays de la région et les pays membres de l'OCDE en vue de décisions qui favorisent des actions concrètes sur le terrain.

▼ Le Club fonctionne en réseau avec des partenaires ouest-africains, représentant les gouvernements et tous les acteurs de la société civile dans leur diversité. Il entretient des relations de proximité avec les partenaires au développement de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec les organisations internationales ; au niveau de l'Afrique, avec l'Union africaine, l'initiative du NEPAD et la BAD ; au niveau régional, avec la CEDEAO, l'UNOWA, l'UEMOA, le CILSS et des organisations telles que le ROPPA et les représentants de la société civile, des groupes de femmes, de jeunes, de centres de recherche et du secteur privé.

Pourquoi le Club a-t-il organisé ce Forum ?

▼ L'Afrique de l'Ouest a vécu au cours des dernières décennies des transformations profondes qui font qu'elle ne devrait pas être perçue comme une région en stagnation mais plutôt en mutation.

▼ Aujourd'hui, cette région compte près de 300 millions d'habitants. A l'horizon 2025, ce chiffre pourrait atteindre 430 millions. Pour nous, la question essentielle est de savoir : « Où et comment vont vivre ces quelque 430 millions d'Africains de l'Ouest à l'horizon 2025 ? ». Cela veut dire plus de 100 millions d'habitants par rapport à aujourd'hui. Cette croissance démographique va se traduire par un accroissement des jeunes à la recherche d'emplois ; une urbanisation accrue ; des pressions sur le foncier et la sécurité alimentaire ; des transformations importantes du milieu rural ; un état de pauvreté exposant les couches vulnérables aux trafics humains ; des besoins grandissants des populations en infrastructures socio-économiques notamment en matière d'éducation et de santé ; des mouvements migratoires à la hausse... Autant de facteurs qui seront susceptibles de constituer des sources de tension voire de conflits, et auxquelles les sociétés et les gouvernements de la région seront confrontés et devront apporter des réponses. Autant de défis qui ne pourront être relevés que dans le cadre d'approches complémentaires liant le local, le national et le régional avec la participation des acteurs de toutes les générations en Afrique de l'Ouest et au-delà. Ce sont également des réalités qui doivent interpeller la communauté internationale.

▼ Comme vous pouvez le constater, une place importante a été accordée dans ce Forum aux jeunes et aux femmes, des catégories d'acteurs qui doivent être davantage écoutés et impliqués dans les processus de décision, tel que préconisé par la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ainsi, par exemple, il apparaît que dans la gestion des conflits, les femmes sont consultées lorsqu'il s'agit de médiation

mais ne sont pratiquement jamais intégrées dans le processus de négociation. Mais cette situation n'est pas malheureusement pas spécifique à la région ouest-africaine ; c'est une réalité qui persiste à ce jour dans la plupart des pays du monde.

▼ Comme vous le savez, il existe toute une série de facteurs qui militent en faveur d'un rôle accru des femmes et des jeunes dans la société, notamment leur poids démographique. Ainsi, les femmes comptent pour 52% de la population ; les jeunes de moins de 20 ans pour environ 55%. Je voudrais ici saluer le Groupe des Femmes qui s'est constitué à Niamey et qui a participé activement à la préparation de cet événement de même que la Coordination des jeunes, qui a également fait un travail remarquable.

▼ L'organisation de ce Forum fait suite à une demande clairement exprimée par les participants à l'atelier sur la Valorisation des capacités endogènes de gouvernance en Afrique de l'Ouest que nous avons organisé en mars 2005 à Conakry. A cette occasion, les représentants des divers acteurs de la région ont exprimé le besoin d'approfondir la réflexion en vue de l'action en réunissant dans une même assemblée, des jeunes, des moins jeunes, des femmes, des porteurs de savoirs et de sagesse afin d'établir un échange entre ces différentes générations sur les capacités endogènes de l'Afrique de l'Ouest en matière de gouvernance.

▼ Nous partons du principe que les hommes –femmes d'Etat, gouvernants, leaders de partis politiques et autres acteurs en Afrique de l'Ouest connaissent la plupart des préceptes de bonne gouvernance politique et économique tel qu'énoncé universellement. Cependant, l'efficacité de ces principes passant par leur appropriation et leur application pose souvent problème. Il existe une multitude de facteurs explicatifs d'une telle situation ; parmi ceux-ci, la question de leur adaptation au contexte socioculturel africain constitue l'une des raisons les plus importantes.

▼ Pour autant, la référence aux cultures et sociétés africaines n'est pas forcément garante de bonnes pratiques de gouvernance. Il est impératif d'interroger l'histoire de ces sociétés, leur héritage et leurs usages actuels et de voir comment les capacités endogènes de l'Afrique peuvent-elles être mises au service de la gouvernance ?

▼ Nous voici donc tous réunis pour établir un dialogue, partager nos connaissances, mieux comprendre nos différences et nos points de convergence. L'objectif étant de promouvoir la valorisation du capital d'expériences, de connaissances, d'éthique, de références culturelles et d'énergie de l'Afrique de l'Ouest, en appui à la prévention et à la résolution

pacifique des conflits, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux modes de gouvernance davantage enracinés dans les réalités de la région et au service de ses populations.

2. Quels devraient être les principaux objectifs de nos échanges au cours de ce Forum ?

v En Afrique de l'Ouest comme ailleurs, les peuples aspirent à la paix et la démocratie. Chaque société doit s'appuyer sur ses acquis et ses atouts pour construire la paix ; et les femmes et les jeunes jouent un rôle prépondérant dans cette construction.

v Pour consolider la paix et la démocratie dans un pays, il est nécessaire de comprendre les sociétés, leurs évolutions, leurs avancées et leurs défis, plutôt que d'en rester à une lecture superficielle trop souvent pessimiste. Ce Forum permettra de dégager des pistes de réflexion et d'action sur ces questions.

v Dans toutes les parties du monde, la consolidation de la paix et de la démocratie requiert une vigilance et une détermination constante car rien n'est jamais acquis. Les dynamiques de transformation sont en effet à la fois porteuses d'espoir pour l'avenir mais aussi de tensions. Et l'Afrique ne fait pas exception.

v Dans cette région, les relations sociales forgées par l'histoire se renforcent par de nouvelles proximités, structurées par un réseau de villes en forte croissance. Les relations entre villes et campagnes se voient ainsi modifiées. Il convient donc de repenser l'aménagement du territoire en tenant compte de ces évolutions. Elles ne sont pas sans incidence sur les questions de stabilité de la région. D'où l'importance de décloisonner les acteurs, et de les mettre en réseau au niveau régional. C'est ce que veut promouvoir ce Forum.

v Enfin, n'oublions pas – même si ce n'est pas l'objet aujourd'hui- que l'Afrique comme d'autres continents doit se positionner dans le nouveau contexte mondial. A cet effet, une plus grande cohésion à l'échelle régionale donnera plus de poids à l'Afrique.

3. Quel pourrait être le suivi de ce Forum ?

- Il nous faudra au cours de ces trois jours penser de manière créative et orientée vers l'action au suivi de ce Forum.
- En effet, ce Forum doit être suivi de résultats : même si nous allons échanger beaucoup de réflexions, il faudra voir également comment celles-ci peuvent se traduire en actions.

- Par notre participation à ce Forum, nous confirmons qu'il est possible d'avancer ensemble dans la construction et la consolidation de la paix et de la démocratie dans la région. C'est dans cet esprit que chacun à son niveau doit s'engager à donner à cette réflexion un effet multiplicateur.
- A nous tous, maintenant d'identifier des pistes de décision et d'action ancrées dans le vécu des sociétés ouest-africaines pour un meilleur avenir commun.
- Ce Forum doit montrer que nous ne pouvons pas faire l'économie du passé pour construire l'avenir des sociétés ; que la jeunesse, tout en exprimant ses aspirations pour une société en évolution, ne doit pas renoncer pas à ses racines profondes et à son identité historique ; que les moins jeunes mais encore jeunes continuent de transmettre leur expérience tout en étant à l'écoute des plus jeunes; et que les femmes et les hommes, tout en étant issus d'une même société, ont des rôles complémentaires à jouer au niveau de la transmission de l'expérience, de l'éclairage des prises de décisions, de la construction de la paix et de la consolidation de la démocratie.

Je vous remercie.

Communications introductives

1. Dialogue intergénérationnel et synergie pour l'avenir, par M. Pascal COULOUBALY, Anthropologue et ancien Ministre de la Culture du (Mali)

2. Jeunesse, Gouvernance, Paix et démocratie en Afrique de l'Ouest, par M. Mody NDIAYE, Coordination des Jeunes d'Afrique de l'Ouest (Sénégal)

1. Dialogue intergénérationnel et synergie pour l'avenir, par M. Pascal COULOUBALY, Anthropologue et ancien Ministre de la Culture du (Mali).

INTRODUCTION

Les années 1990 ont inscrit, pour un grand nombre de pays africains, un renversement curieux de valeurs : alors que les luttes politiques pour la liberté ont explosé, jetant bas des régimes de partis uniques jugés insubmersibles, le multipartisme et la démocratie qui en ont été la traduction ont abouti à une déstabilisation du pouvoir et au déferlement de luttes tribales et ethniques. Les revendications endogènes de liberté qui ont pointé avec le parti unique ont mis près 30 ans à monter en puissance pour finalement se fondre dans le moule de l'exigence occidentale de droits humains, devenue la mode au détour de la chute du communisme. Depuis le contact massif et brutal avec le modèle occidental, suite à la colonisation, les sociétés africaines sont un laboratoire constant, une sorte de bouillon de cultures où chaque théorie nouvelle s'écroule, le temps d'être ébauchée, devant la vitesse, la profondeur et l'ampleur des transformations. Ici, le temps de l'observation scientifique est constamment en retard sur le temps des mutations et des bouleversements sociaux, sans compter que la grande majorité des chercheurs engagés le sont avec des normes, des clichés et des modèles exogènes. D'où deviennent périlleux toute consignation et, par conséquent, toute anticipation par et pour l'action.

Il aura pratiquement fallu épuiser tous les mimétismes idéologiques, politiques et éthiques de l'Occident pour qu'enfin, l'Afrique et la communauté internationale s'avisent de déléguer le destin du continent à ses forces endogènes. Mais dans quels tiroirs de l'Histoire dénicher ces forces sur les miasmes d'une mémoire collective éteinte ? Et comment les ressusciter et les réarmer face/et dans un univers qui n'a, pour ainsi dire, aucun équivalent avec leur potentiel désarticulé ?

Dans cette bataille vitale pour le sens et pour l'identité, l'examen des rapports entre générations n'est pas la moindre gageure car d'abord, le lien générationnel renvoie au maillon même de la culture et notamment, à son état de santé. Ensuite, son analyse convoque le contenu de la culture globale puisque les sociétés que tissent les générations n'existent en tant que telles que dans leurs signifiants spécifiques. Ces signifiants spécifiques, quoique variés selon les sociétés, ont tout de même une parenté basique dans les pays de l'Afrique de l'ouest, due à la communauté des structures économiques et sociales dictées par le même environnement matériel et historique. C'est de cette donnée fondamentale que peut naître un discours crédible sur les forces endogènes des sociétés africaines en matière de prévention des conflits ; la méthode qui consisterait à une hasardeuse évocation desdites forces, ne contenant en elle aucune dynamique pour lire l'Histoire heurtée des sociétés du Continent.

Aussi, aucun discours sur les paramètres de la *pax africana* et, à fortiori sur la situation des générations à travers l'histoire de l'Afrique, ne peut faire l'économie préalable d'en bâtir les socles sur l'organisation sociale.

I. DE L'ETHNIE

Elle est le lieu minimum de formulation, de représentation et de reproduction de l'organisation sociale ; affecté des valeurs qui en définissent l'identité. Unité anthropologique par excellence, elle n'est pas pour autant une simple vue de l'esprit et, pour l'essentiel, elle contient le potentiel de la problématique de la présente communication, puisqu'à bien des égards, elle demeure un concentré de l'Afrique actuelle. Ses valeurs, aujourd'hui en question plus que jamais, sont encore représentatives de plus de 70% des Africains, analphabètes et ruraux, auxquels s'impose à peine 20% de lettrés convertis à des valeurs exogènes, pourtant suffisamment puissantes pour s'imposer comme modèles exclusifs de la vie en commun.

1. L'agriculture, socle de l'activité économique

Les sociétés précoloniales ouest africaines se présentent essentiellement comme des sociétés à économie de subsistance basée sur l'agriculture et l'élevage. Ces activités principales se combinent à celles dont la pratique saisonnière prend en compte la chasse, la pêche, l'artisanat et différentes activités de ponction de la nature.

L'agriculture est majoritairement la boussole de ces sociétés en ce sens que la totalité de la structure culturelle se réclame de son organisation matérielle et spirituelle. La propriété de la terre entraîne celle de tout ce qu'elle porte, à savoir les cours et points d'eau et leurs contenus, les arbres nutritifs et les prés, les divinités spirituelles et les symboles culturels. La terre est inaliénable.

Le calendrier social et culturel, y compris le rythme de la guerre et de la paix, sont riviés à celui du calendrier agraire, pour la simple raison que les ressources tirées de cette activité constituent la base et la finalité de la macroéconomie. Le niveau de vie et la qualification sociale, qui ne sont pas forcément superposables aux fonctions exercées, dépendent des résultats de la saison agraire, souvent fluctuante. D'où une très forte plasticité de la structure sociale qui peut faire du chef de village, par exemple, durant une saison déterminée, l'obligé du dernier de ses administrés.

Cette forte plasticité sociale qui ne permet pas de fixer les individus et les communautés dans des destins tranchés et qui aboutit, par conséquent, à une forme d'égalitarisme social, est rendue possible par le régime de possession des biens de production. Hormis le capital qui se trouve être la terre que tous peuvent acquérir, soit par legs, soit par prêt, les outils de production sont entièrement manuels, se résumant pour l'essentiel à la daba

activée par la seule force de travail qui fait la différence. Essentiellement manuelle et destinée à la subsistance, l'agriculture est pourtant appelée à remplir tous les besoins de la famille.

La précarité et la rusticité de l'ensemble des moyens de production ne permettent pas l'accumulation nécessaire à la naissance de classes sociales, ni même de créer une spirale ascensionnelle chez des individus temporairement favorisés. D'où, le rejet social d'une telle tendance qui est bien vite assimilée à de la marginalité.

2. La famille

Dans les sociétés soudanaises précoloniales, la base du moule social repose sur l'unité familiale. Celle-ci réunit, dans une même communauté de sang et d'esprit, l'ensemble des descendants connus et vivants d'un même ancêtre mythique. La filiation patronymique en est la manifestation nationale et supranationale, à laquelle s'attache un certain nombre de valeurs spécifiques héritées du mythe de fondation. Il en découle que la légitimité politique et juridique est seule issue de l'authenticité de la filiation biologique du plus âgé descendant vivant de l'ancêtre. La légitimité est ainsi transmise le long de la pyramide de l'âge, dans la lignée masculine comme dans la lignée féminine. A cette pyramide s'attache le régime des biens et des services, qu'il s'agisse de leur accumulation, de leur organisation, de leur répartition comme de leur legs.

L'aliénation quasi-totale de la femme au lignage de son mari se trouve dans l'enjeu qu'elle représente au plan de l'équilibre communautaire, entièrement conçu autour de la reproduction et de la perpétuation des alliances. Dans une société où la principale richesse repose sur le nombre de bras disponibles, elle apparaît comme la matrice autour de laquelle tout tourne.

L'enfant est l'objet d'une éducation rigoureuse à toutes les étapes. De l'âge de 6 ans jusqu'à la circoncision et/ou l'excision qui intervient entre 15 et 18 ans, il subit un parcours du combattant qui en fait tour à tour un chevrier, puis un vacher, lesquels achèvent cette éducation pratique à travers différents rites initiatiques.

3. La communauté

La communauté est l'ensemble des alliés sociaux identifiables sur un espace géographique bien défini, cet espace variant suivant la dimension de l'alliance de chaque famille. La consanguinité est le référent fondamental de l'alliance ou son aboutissement. Peuvent donc être définis comme alliés d'une communauté toutes les familles ou tous les villages où on peut prendre femme ou en donner. On mesure ainsi la place économique et juridique d'une telle communauté qui couvre l'espace politique vécu.

La stratification sociale dans l'espace communautaire en est sa marque spécifique. Dans tous les pays de l'ouest africain, il existe des sociétés dites égalitaires et des sociétés à classes ; d'où il convient de se défier du mythe d'un communautarisme africain strictement égalitaire, si souvent vanté. Parce que le pouvoir communautaire est celui de la parenté issue et entretenue par l'histoire des fondations, le chef de village qui est l'élément mâle le plus âgé dans la lignée du fondateur est assisté par le conseil des chefs de famille. Ce conseil n'est cependant pas aussi égalitaire qu'on le prétend car en son sein, la ligne des alliances avec les fondateurs l'emporte sur le critère de l'âge.

4. Faits et structures d'homogénéisation sociale

Le phénomène de l'esclavage et des castes dans les sociétés précoloniales ouest africaines est certes un facteur d'inégalité sociale, mais non de rejet ou de ségrégation, au sens où des individus particuliers, de par leur naissance, seraient institutionnellement interdits d'ascension dans l'échelle sociale. Celle-ci qui repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et la guerre ne requiert pas une éducation spécifique dont le modèle serait accessible aux seuls nobles. L'homogénéité de la base économique de la société rejaillit sur la structure sociale qui laisse apparaître un niveau de vie presque égal pour tous. Les facteurs de différenciation entre le sommet et la base de la structure sociale se trouvent bien plus dans les fonctions que dans les revenus.

Au plan de la réglementation sociale, cette homogénéisation se trouve renforcée par les parentés à plaisanterie (*sanankunya* en bambara), couvrant une grande partie du Mandé médiéval qui est assimilable à l'actuel espace de la CEAO. La confirmation en serait donnée par le fait, dit G. Dieterlen dans « Mythe et organisation sociale au Soudan français » qu'« à ces familles sont rattachées non seulement tous les groupes de langue mandingue, Malinké, Bambara, Dyoula ou Kassoukhé, mais encore la plupart des populations du Sénégal, du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Togo, etc. La liste qui suit, poursuit-elle, non exhaustive, donne un premier aperçu de leur extension :

- sont des Kéita : les Kissi, les Dogons, les Toma, les Guéré, les Lobi, les Mandé, les Baoulé ;
- sont des Traoré : les Mossi, les Haoussa, les Samogo, les Senoufo, les Gouro, les Sérères ;
- sont des Traoré et des Koné : les Koniagui et Bassari, les Bobo ble et les Bobo fi ;
- sont des Koné : les Minianka ;
- sont des Koné et des Kamara : les Baga ;
- sont des Kamara (ou Doumbia) : les Kabré, les Sossos ;
- sont des Kourouma : les Kouromba du Haut Yatanga.

Le détournement de l'agressivité, la prescription d'une paix immuable entre alliés scelle des liens qui sont considérés comme aussi forts que ceux de la parenté biologique. La toile de la parenté s'étend par ce biais à toute la communauté. Par voie de conséquence, la société toute entière est maillée par ce devoir d'acceptation de l'autre qui place la tempérance et la modération au-dessus de toute autre qualité.

Pourtant, malgré cette institution intériorisée au plus fort et qui pousse à en atténuer les effets réels sur la prévention des conflits africains, les parents plaisants se sont maintes fois étripés au combat, voire, se sont réduits en esclavage. De plus, l'Histoire ne signale pas un seul combat qui n'aurait pas été livré à la suite de l'intercession des *sanankun*. Il faut donc penser que l'institution a eu la force de considérer la guerre comme une sorte de nécessité de l'Histoire qui ne touchait pas au fondement des traditions.

Parallèlement à la *sanankunya* existent, au niveau de la parentèle, d'autres structures de plaisanterie comme celles entre grands-pères et petits fils, Ego et ses belles sœurs, Ego et ses oncles maternels etc.

II. UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Semblable en cela à celui de toutes les sociétés agraires non techniciennes, le calendrier social ouest africain est jalonné par la gestion du temps social afin que celui-ci coïncide, le plus et le mieux possible, avec les impératifs de la paix. La conviction d'une commune précarité structurelle liée aux faibles moyens de survie et de défense de la communauté pousse naturellement à cultiver des techniques de prévention des conflits, non par vertu mais par nécessité. La permanence d'une crainte diffuse, liée à la peur des éléments incontrôlables de la nature et de la conscience, peur des épidémies, de la disette, des travaux forcés, des razzias, de la sorcellerie etc. font émerger une culture de l'action de grâce, de l'intégration et de la canalisation de l'angoisse, au détour des fêtes coutumières, des fêtes associatives et des fêtes religieuses. Toutes sont célébrées sous la forme du rituel afin d'inscrire dans le psychisme de tous, le devoir sacré d'y participer.

Les fêtes coutumières ont rapport avec le rituel civil relatif aux rites de passage (circoncision, excision, mariages, décès d'ancêtres etc.) Les fêtes associatives réunissent les générations autour du fruit des prestations qu'elles ont effectuées dans les champs du village, moyennant rétribution tandis que les fêtes religieuses sont un hommage aux différentes divinités du terroir à la connaissance desquelles sont initiées les générations successives. A l'occasion de toutes, il s'agit d'un véritable défoulement collectif qui peut durer de 3 à 4 jours et au cours duquel de nombreux animaux sont abattus, arrosés de quantité de boissons.

Mais le fait le plus significatif, à cet égard, concerne toute la trame sociale qui est mise en branle par ces rassemblements collectifs organisés sur près de 6 mois de l'année. Ils permettent à tous les alliés de toutes les générations de l'espace géographique de communier, de façon tournante dans chaque village, l'un après l'autre. Ces fêtes peuvent mettre ensemble, pendant des jours, des milliers de personnes venues de villages souvent fort éloignés les uns des autres. A chaque occasion, toutes les femmes du lignage rejoignent le village, ce qui fait dire à René LUNEAU, par exemple, que la femme bambara mariée passe les 2/3 de l'année chez ses parents à honorer des fêtes.

Le phénomène festif est sans doute le meilleur baromètre social de l'alliance et de la parenté puisqu'il illustre à merveille celui du don et du contre-don. Il sonde le niveau de la cohésion ou de l'agressivité sociale en se donnant comme l'espace de leur célébration ou de leur résolution. Le temps de la fête et de la célébration est un temps essentiellement de paix, de résolution et de prévention des conflits. Il est jalonné de sacrifices expiatoires entre les membres de la même famille, entre alliés et ethnies renouvelant leurs pactes, sous l'autorité des ancêtres, abreuvés de libations. La moindre entorse à ce temps est ressentie comme une frustration profonde qui porte atteinte au fondement moral et psychologique de la société, jusqu'à en menacer le fonctionnement.

III. LA GÉNÉRATION COMME FORMATION SOCIALE DE BASE

Dans toute société telle que définie plus haut, il n'est pas de formation sociale plus importante que les générations qui sont au début et à la fin de l'investissement humain. L'objectif maximal de survie que se fixe le groupe repose sur un engrenage sans faille des forces productives, résumées à la force physique et morale d'un nombre restreint de personnes. Du parfait relais de celles-ci autour du rituel et du social dépend la survie de l'ensemble du système.

Dans tout l'ouest africain, la génération peut être définie comme le condensé graduel de la totalité de la chaîne des savoirs et des savoir-faire d'une société, acquise par l'initiation. Elle relève de critères stricts dont la possession sans faille débouche sur le savoir et le pouvoir communautaire.

Le premier de ces critères est déterminé par l'âge des postulants et le savoir y correspondant. Le savoir, élément ultime d'ennoblissement de l'individu y est parcellaire et fermé, sa délivrance étant modulée sur la vie entière. Nous avons un exemple parfait de cette figure de savoir modulaire chez les Bamana (étudié par D ZAHAN) à travers les six grandes initiations auxquelles étaient soumis les néophytes au fur et à mesure de leur montée en âge : le *ndomo*, représentant la conscience que l'homme a de sa propre humanité ; le *komo* élargissant la connaissance de soi-même à celle de la connaissance en tant qu'entité ; le *nama*, symbole de la famille et de la communauté ; le

kono, marque du contact de l'esprit avec Dieu ; le *tyiwara*, rite du travail agricole ; le *korè* enfin qui révèle Dieu.

S'il s'agit là de cultes religieux, la première initiation réelle de l'enfant ouest africain réside en réalité dans son contact organisé avec les outils de production dès l'âge de 5-6 ans. Il fera alors ses premières armes, pour le garçon, derrière les troupeaux et pour la fille, derrière les fourneaux.

Le second critère qui définit la génération est le recours, à son encontre, de la sanction ; recours légitime que se donnent ses instructeurs pour l'obliger à la réception parfaite du message qui lui est adressé. Le privilège de sanction ne s'exerce d'ailleurs pas aux seuls moments des initiations, mais à tout instant de la vie pour éviter toute idée de déviance ou de contestation de l'ordre établi ; le contact avec d'autres savoirs et pratiques étant jugé comme dangereux pour l'équilibre communautaire. Dans les sociétés ouest africaines, la gamme des sanctions allait de l'avertissement au bannissement, la peine capitale étant rare ; à moins que le suicide ne soit implicitement conseillé au fautif pour sauver son honneur.

Mais, pour que les générations se succèdent parfaitement dans la vérité du groupe, le calendrier rituel et social devait se dérouler de façon rigoureuse, conformément aux exigences environnementales exigées par les conditions techniques de leur exécution. Les nombreux rites d'action de grâce et d'intégration, tous entrevus comme indispensables, étaient étalés entre Janvier et Juin. Le moindre décalage, pour quelque raison exogène, pouvait être catastrophique. D'où l'on entrevoit déjà l'impact de l'intrusion du système colonial dans l'organisation de la société rurale.

Le quatrième critère qui qualifie la génération, c'est la certitude du postulat de l'égalité communautaire à l'intérieur de chacune d'elle. Chaque individualité est honorable de l'âge des connaissances de sa génération et du prestige collectif qu'elle en tire. Depuis l'âge de six ans où le garçon est consacré chevrier et la femme, aide-ménagère, le sentiment de responsabilité à l'égard du groupe entier est fortement intériorisé. Il n'existe donc pas de cas d'échec humain qui ferait de sa victime un être inutile ou marginal. A chaque étape de son parcours, la génération, quelle que soit son âge, accomplit une mission précise au service du groupe social et qui en fait un porte-flambeau irremplaçable.

Enfin, le dernier critère qualificatif de la génération, c'est la solidarité communautaire qui en est la condition de constitution et de survie. Toute exclusion ou disqualification subtile, agissant dans la structure sociale (statut d'étranger ou d'homme de caste par exemple), disparaît au niveau de la génération. Seuls l'âge et la compétence individuelle sont constitutifs du leadership. Cette disposition est nécessaire au vu de l'impact économique, social et spirituel des impétrants pour la perpétuation du modèle et du système. De même que la génération se met au service de la communauté pour

préservé les récoltes de la déprédation des animaux, faire fructifier les champs, protéger biens et personnes contre les fauves ou la guerre, perpétuer le rituel dédié aux dieux, aux ancêtres et aux esprits au bénéfice de tous ; de même il ne saurait y avoir de génération qui ne soit adouée et constamment encadrée par la communauté.

IV. LA MUTATION AFRICAINE DE L'ORDRE DES VALEURS

1. Les étapes

Il faut ici prendre en compte quatre étapes essentielles :

- Une étape dite de l'ethnie dont nous avons décrit, ci-dessus l'organisation sociale ;
- Les mutations intervenues durant l'époque médiévale africaine et qui n'ont pas été suffisamment mises en valeur ;
- L'étape de la création des empires théocratiques ouest africains ;
- Etape qui prépare et assoit l'ordre colonial.

L'étape dite de l'« ethnie » a valeur heuristique, ne pouvant être datée du fait qu'elle parcourt l'Histoire ; affectant la périphérie, le temps de sa captation par les centres du pouvoir que sont les grandes villes qui naissent graduellement. Sa dynamique demeure encore majoritaire dans l'Afrique actuelle, puisqu'elle affecte les 70% de populations africaines vivant encore de l'agriculture. La lecture de ses valeurs et, notamment, leur confrontation avec celles des villes pose la présente problématique.

Si la lecture des valeurs pose problème, c'est qu'elles ont été travesties par des siècles de confrontations avec d'autres dynamiques imposées par l'Histoire, au détour notamment des guerres de conquêtes qui ont brassé les centaines d'ethnies, de cultures et de techniques. Il n'est que d'étudier la taille des grands empires médiévaux qui s'étendaient sur des millions de km², englobant plusieurs nationalités de l'espace actuel de la CDEAO (Ghana, Mali, Songhaï, Dahomey, Ouassoulou, etc.). Mais les mutations sociales intervenues pendant cette longue période (près de 500 ans, soit du 14^{ème} au 19^{ème} siècle) demeurent insuffisamment ou pas du tout étudiées par l'Université africaine, alors que l'époque demeure ce gouffre au fonds duquel gît l'un des plus importants maillons manquants de la chaîne explicative de l'Histoire de nos sociétés. L'émergence et la montée en puissance de l'islam dans l'Afrique sahélienne demeure un puissant indicateur de mutations sociales en profondeur, bien que la structure sociale demeure inchangée, à l'instar du mode de production principal qu'est l'agriculture. Le commerce fait une percée importante, diffusant des produits de consommation nouveaux sur une large échelle, et modifiant déjà la structure de la pyramide sociale.

Le 19ème siècle signe deux faits majeurs : la création des Etats théocratiques africains, parachèvement des tendances religieuses amorcées les siècles précédents, et l'avènement de la colonisation, dont les armées suivent les croisés à la trace, pour faire main basse sur des sociétés profondément divisées. La colonisation, contact massif et brutal d'un ordre différent de civilisation peut alors signer sa plus grande œuvre : celle de la création de l'Etat africain, ersatz de l'Etat européen triomphant avec son écriture, ses langues, ses cultures. Jamais, dans l'Histoire, une telle aliénation n'a été accomplie. L'Europe, en se donnant comme la référence politique et culturelle incontournable de l'Afrique, rejette dans l'oubli, en moins d'un demi siècle, la mémoire d'une civilisation qui a été le berceau de l'humanité.

2. Le diagnostic

Nous postulons que la chute ou la perte des valeurs n'est rien d'autre que l'éclatement des générations, parce que comme nous l'avons vu plus haut, celles-ci sont la colonne vertébrale des sociétés, et à fortiori, des sociétés non techniques. Toute société est assimilable à sa fusion intime aux générations qui portent son identité au sens large. Ce qui veut dire qu'elles doivent être performantes, au regard d'autres ethnies, dans tous les domaines portant sur le savoir, les techniques et la philosophie. C'est donc de leur capacité d'ouverture graduelle au monde extérieur qui signe leur force ou indique leur faiblesse.

Le schéma africain de la perte des valeurs a quelque chose de particulier par rapport au modèle admis : c'est du changement du mode de production qu'interviennent généralement les remises en cause au niveau des idées ou, si l'on veut s'exprimer comme les marxistes : c'est à partir des infrastructures qu'est construite la superstructure. Or, ce qui est constant du changement africain, c'est que, de quelque côté qu'on prend le fait des mutations et cela, tout le long de son Histoire, ce sont les idées (les religions, les idéologies et les institutions des autres) qui se sont imposées, laissant intactes les structures matérielles et techniques.

Pourquoi ? A cause de la fragilité structurelle des générations qui se sont bornées, pendant des siècles, à répéter le rituel, le même, interdiction étant faite d'y changer quoi que ce soit. Lorsqu'on étudie le contenu du savoir africain, on est frappé par le foisonnement des rites et des cultes dédiés à la production et à la reproduction sociales. Rites d'actions de grâces, rites d'intégration, rites de protection, rites d'exorcismes prolongés de multiples cultes rendus aux dieux, aux ancêtres, aux esprits, aux éléments naturels ; tel est le savoir de l'ethnie qui, impuissant à combattre les malheurs qu'ils conjuraient ainsi à périclité, en un rien de temps.

Ce, d'autant que le temps de leur effectuation a été bouleversé de fond en comble par les différents projets et chantiers de l'Occident qui a imposé les travaux forcés et les levées en masse comme au fondement de son pouvoir. Le remplacement progressif des cultures vivrières (qui dictaient rites et cultes) par les cultures de rente subvertit le fondement des données religieuses et éthiques. Bientôt, le fil et le cycle des générations rurales sont définitivement brisés devant l'avènement de l'école. Le savoir et le savoir-faire changent de camp.

V. LA RENAISSANCE DES GÉNÉRATIONS DANS LE CONTEXTE COLONIAL ET DES PARTIS UNIQUES

1. Le contexte colonial

Jusque dans les années 30, les poches de résistance à l'ordre colonial étant réduites, le nouveau pouvoir a vécu une sorte d'âge d'or, le comble ayant été que l'indigène évolué réclame aux nouveaux maîtres son assimilation au système. On peut alors parler d'un ouest africain francophone et anglophone, des institutions fédérales ayant organisé des ensembles régionaux sur la similitude des ethnies et des cultures. Mais les élites ne sont pas plutôt assimilées qu'elles commencent à réclamer le droit à la différence, à l'autonomie politique puis, à l'indépendance.

Pendant cette longue période de bouillonnement, puis de luttes, la société civile africaine prend conscience d'elle-même, se découvre des leaders, des thèmes de rassemblement, des plateformes revendicatives, voire des philosophies. Une nouvelle société africaine s'organise dans des domaines comme la politique, les lettres et les arts, la science, le syndicalisme, le panafricanisme etc. L'émergence de maîtres à penser animateurs de ces créneaux successifs tels les leaders politiques, Senghor et Césaire, Cheik Anta Diop, Kwamé Nkrumah, porteurs de visions du monde, recrée de nouvelles générations africaines, selon les principes intangibles de la solidarité, de l'existence d'un corps de savoir spécifique, de la sélection, de la possession du prestige et du savoir, de l'égalité de tous devant le mérite.

L'Université et l'agora remplacent le bois sacré, à la différence significative que le savoir est désormais ouvert et démocratique. Pour la première fois en Afrique, est instauré un véritable dialogue entre les générations et qui correspond à l'une des périodes les plus productives de notre Histoire.

Les générations de l'écriture sont bien plus positives que celles qui les précèdent. Elles ont accès à un corps positif de savoirs éprouvés par le procès cumulatif de la science. Formées aux principes fondamentaux de la critique et du dépassement, leur idéal est de se hisser au-dessus de leurs aînés et non de les imiter. Sur le plan de l'acquisition scientifique, de l'élaboration des idées, de la formulation du jugement et de la lecture de

la société, elles ont en partage un héritage commun à l'humanité, aux antipodes de la somme des savoirs de l'ethnie.

Les nouvelles générations africaines nées du contexte colonial ont plus : elles ont un combat à mener ; combat clairement identifié à la lutte pour l'indépendance ; combat qui, sous les partis uniques, tournera autour de la définition du destin des Etats émergents. S'il existe bien une période où le dialogue intergénérationnel revêt son sens plein, c'est bien celle-ci, pour les raisons suivantes :

- L'ensemble des parties prenantes est invité au débat concernant le destin de la communauté nationale ;
- Les propositions et les projets émanent de l'ensemble de la pyramide sociale ;
- Le lien entre générations est perçu comme le garant de la stabilité sociale et de la qualité de l'avenir.

La lutte anti-coloniale africaine n'eût certainement pas abouti dans les mêmes délais ni dans les mêmes formes, sans l'implication solidaire et démocratique des générations à la définition des conditions du combat commun. Nous parlons de l'ensemble des générations liées au genre et à l'âge, grâce au parfait relais desquelles les partis politiques et les syndicats ont été animés sur la base de l'éveil de la conscience africaine. Pour exemple de cette merveilleuse mécanique générationnelle, citons la (FEANF), Fédération des Etudiants Africains en France qui excella, sur près d'un quart de siècle, dans l'élaboration collective d'un projet de société pour le continent. Jusqu'au torpillage de cet édifice par les nouveaux Chefs d'Etats africains, souvent pris à parti pour déviance par la puissante organisation.

2. Le parti unique

Durant le règne du parti unique, le dialogue intergénérationnel africain continue de plus belle, sous des formes et des contenus nouveaux. S'inspirant de la force dynamogène des jeunes et des femmes dans le combat contre le colonisateur, les nouveaux Etats vont structurer et institutionnaliser la contribution de ceux-ci aux nouvelles options politiques, sous couvert de la guerre froide. L'Union nationale des Jeunes et l'Union nationale des Femmes deviennent des charpentes de la construction nationale. Le dialogue national tourne bien vite cependant à la propagande, transformant ces organisations en faire-valoir de pouvoirs bientôt versés dans l'autocratie, voire la dictature.

C'est pourquoi, le dialogue prend une tournure nouvelle à partir des années 70, opposant les aînés aux cadets au sein de l'Université (autour de thèmes comme le marxisme, la négritude ou la philosophie africaine), et l'Université aux pouvoirs

politiques sur la question de la gouvernance. De part et d'autre, les débats sont vifs, voire sanglants, s'agissant du second cas. Mais de ce fait, l'Afrique a une présence réelle au monde, ne se contentant pas de ressasser le legs occidental dans la recherche de son destin proche. Il n'est pas jusqu'à l'OUA, l'organisation continentale dont les sommets sont perlés d'éclats sur les orientations internationales de la politique du continent. Celle-ci, d'ailleurs, pèse tant sur les relations internationales que chacun des protagonistes de la guerre froide rivalise d'assauts pour se la rendre favorable.

Quel que soit le jugement que l'on peut porter sur les dynamiques participatives dans le cadre du contexte colonial et sous le parti unique africain, on ne peut manquer de noter que ce furent des époques d'appropriation collectives, par les générations, du débat national et même international. Le creuset d'une telle dynamique, c'est le souffle épique qui fait se lever les foules dans la certitude d'un destin commun à faire aboutir. Ce postulat de base existe-t-il dans un monde unipolaire ?

VI. LE LEGS IMPOSSIBLE DE LA GÉNÉRATION UNIQUE

1. Le règne du libéralisme

On peut dater la lente liquéfaction non seulement du dialogue générationnel africain, mais de l'existence même des générations à l'introduction des Programmes d'Ajustement Structurels, au début des années 1980 ; programmes suivis d'une foulditude de réformes économiques du genre, toutes tendues vers le diktat du libéralisme économique comme devant asseoir la pensée unique du 21ème siècle.

Les conditions négatives de la constitution d'une génération résident dans une accumulation de traits ou de faits :

- Les aînés disparaissent par manque de charisme ; soit parce qu'ils n'ont plus de privilèges, soit parce qu'ils ne sont plus détenteurs d'un message mobilisateur.
- L'absence ou l'imprécision de politiques de l'avenir précipite les cadets dans la confusion et les enfonce dans l'attentisme ou la fatalité.
- Sous une avalanche de techniques de détournements psychologiques, les modèles sociaux de référence désertent le champ national, rendant impossible toute ambition personnelle et de groupe.

Le libéralisme n'est une réforme économique qu'en surface ; dans le fonds, il active un bouleversement social radical qui pose la question de la survie physique même d'une bonne partie de l'humanité. Dans la réalité, le système agit de façon que les seules questions que les nations faibles puissent constamment se poser c'est : « dans quels délais remplir les conditionnalités du système pour continuer à survivre ? »

Les réformes économiques imposées par le libéralisme s'en sont prises aux identités des peuples, domaines presque exclusifs d'intervention des générations. L'éducation et la santé ont été ses cibles premières, compte non tenu des centaines de personnes qui, du jour au lendemain ont perdu leur emploi. Les Etats, menacés, ont paniqué devant l'absence de solutions alternatives, abandonnant les citoyens dans le désarroi.

En l'espace d'une dizaine d'années, le débat national identitaire a simplement disparu des préoccupations ; chacun étant occupé à sauver sa tête. Le phénomène du chômage des jeunes est peu à peu devenu la règle. Et si les populations se sont mobilisées lors des premières élections issues du multipartisme, c'était dans l'espoir de résoudre les problèmes de la survie. Devant la persistance, voire l'aggravation du manque que n'ont pu combattre les démocraties, le découragement, le fatalisme le cède peu à peu à toute forme d'actions.

Car, l'action elle-même n'est que le fruit de la réflexion or, la plus grande imposture du néo-libéralisme, c'est d'avoir réussi à convaincre le monde entier de « la fin des idéologies » sur les ruines fumantes du communisme ; en installant l'Amérique comme le seul modèle du futur. Ainsi privées d'une pensée alternative de l'avenir, les générations se sont effacées pour laisser place à une masse indistincte de gens égarés. Les maîtres à penser qui indiquaient le chemin se sont tus, plus traumatisés que leurs disciples par l'ampleur de l'échec de leurs modèles.

Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'une génération unique : celle du monde unipolaire uniquement mû par le capital et le profit. Aussi est-il compréhensible que les révoltes citoyennes et communautaires, hier adressées au colonisateur, au bloc antagoniste de la guerre froide et au parti unique se retournent à présent contre l'Etat démocratique jugé responsable de la gestion du manque et de la misère. En Afrique de l'ouest comme partout ailleurs sur le continent, les quinze dernières années (soit depuis l'avènement des démocraties) sont jalonnées de conflits intra-nationaux nombreux, aggravant la misère et le sous-développement. Il semble que le système démocratique tel qu'appliqué par les Etats africains n'était pas la réponse attendue.

2. Les conditions d'émergence de la démocratie africaine

L'Etat démocratique africain est né d'une exigence, d'un leurre et d'un déficit. L'exigence est celle partagée dans les années 90, par la majorité du peuple fatigué par le parti unique, d'une nouvelle forme d'Etat à caractère à la fois collectif et associatif. Le leurre, c'est que, pour faire advenir cet Etat, la rue africaine s'est fortement appuyée sur l'Occident qui, sous couvert des droits de l'homme, était surtout mû par la domestication des économies du continent. Le déficit concerne la récupération mécanique des institutions de l'Etat occidental pour bâtir l'Etat démocratique africain.

C'est pourquoi, la question qui a été soulevée, à l'atelier de Conakry, de l'extranéité des institutions qui nous gouvernent est plus au coeur du problème que n'importe quelle autre. Lorsqu'on étudie ces institutions près d'un demi-siècle après les indépendances, on a tendance à conclure d'un mimétisme suicidaire des politiques africaines, indifférentes au fait que leurs modèles occidentaux ne sont efficaces que parce qu'elles sont en constante réadaptation aux exigences des valeurs de leurs sociétés.

La situation est telle pour un certain nombre de raisons :

- Le « new deal » des conférences nationales pour asseoir l'Etat démocratique n'a pas été la norme commune : on repère 4 Etats (Bénin, Niger, Mali, Togo) sur l'espace CEAO.
- Les conférences nationales, quand il y en a eu, ont surtout été l'affaire de l'élite intellectuelle et politique, du simple fait que les textes et les débats étaient rendus dans la langue du colonisateur.
- Les conférences nationales ont posé la question des formes de l'Etat générique, sans aucune référence aux valeurs susceptibles de fonder celui-ci.
- Le résultat, c'est que nous avons un Etat africain, conçu par à peine 10% de la population et qui fonctionne dans le mépris des normes vécues et de la demande sociale, parce que rivé, pour toutes ses références institutionnelles et administratives à la langue de l'ex-colonisateur.

VII. DE L'ETAT AFRICAIN

1. Les défis de l'Etat démocratique africain

Les démocraties sont apparues au moment où la grande majorité des Etats du continent étaient exsangues de la spoliation de leurs dictateurs. Pire, elles son apparues dans une atmosphère de désarmement idéologique et psychologique des citoyens. La situation de misère généralisée a installé ceux-ci, toutes générations confondues, dans la seule valeur de l'argent comme modèle.

Le multipartisme et la démocratie, copies mécaniques du modèle occidental ont devêtit un Etat fragile d'une grande partie de sa légitimité et de ses attributions, laissant le champ aux communautés ethniques et aux minorités. La situation ainsi créée a, en quelques années, installé une situation d'insécurité généralisée, les armes circulant au nez et à la barbe d'un Etat tétanisé par les exigences des droits de l'homme. Un peu partout dans l'ouest africain et ailleurs, des chefs de guerre ont émergé, décidés à troquer la kalachnikov contre le bulletin de vote. La communauté nationale s'est disloquée.

Mais le passage mécanique du bulletin de vote au fusil a pour cause, dans bien des cas, le problème du partage des richesses nationales entre les individus et les communautés, tant la demande sociale est grande. Si aucun dialogue ne parvient à renverser cette tendance lourde, c'est parce qu'il n'existe désormais aucun espace dédié aux générations qui se sont diluées dans les partis politiques.

Les partis politiques, dont le rôle traditionnel est l'animation de la vie politique sur des propositions liées au destin de la nation, se sont transformés en officines destinées à recevoir les prébendes du parti au pouvoir ou à le terroriser. Aucun discours programmatique lié aux attentes des populations n'en peut émerger, par incapacité. En fait, cette incapacité est structurelle parce qu'au regard des défis accumulés au fil des années, les Etats ont reculé sur tous les plans depuis l'indépendance. L'impossibilité, pour beaucoup d'entre eux, d'atteindre le taux d'alphabétisation de 50% jugé indispensable pour amorcer le développement est le signe tous les échecs.

L'Etat africain a un autre handicap de taille : c'est le silence, sinon la mort de l'élite quant à l'examen et à la défense des valeurs du continent. Toute science est opportune en ce qu'elle épouse les questions de son temps. Or en cette matière aussi, l'Afrique a épousé le temps scientifique que l'Occident lui a imposé. Le discours des droits de l'homme ne naît, en Occident, ni au moment de la conquête de l'Ouest par les Américains, ni au moment de la colonisation par les Européens, mais bien au moment du triomphe sur le communisme et alors que l'Etat africain reste encore à bâtir. Dans la foulée de cette célébration qui signe la mise à genoux du monde devant le capitalisme, les intellectuels africains ont été aiguillés vers le juridique et l'économique. Depuis les années 90, la grande majorité des colloques commandités et tenus sur le continent ont concerné l'économie, les droits de l'homme et les institutions.

Aussi, les sciences sociales et la philosophie qui s'occupent d'étudier les valeurs ont été complètement refoulées ; l'universalité de la nature humaine étant implicitement admise par la communauté internationale et les intellectuels africains eux-mêmes. Que de bouleversements sociaux, psychologiques, culturels les Africains n'ont-ils subis depuis les Indépendances ! Des problèmes comme l'urbanisation, les politiques éducatives et de santé, l'impact social des politiques économiques, le chômage et les impacts des programmes d'ajustement sur la morale et l'éthique, les modes d'appropriation collective de la politique etc. ; tous ces problèmes qui, ailleurs, sont la condition sinon qua non de la définition et de l'exercice de la démocratie ont été considérés en Afrique comme inopérants, sinon futiles.

2. Les fondamentaux de la renaissance des générations

L'Etat africain est aujourd'hui seul ; les intellectuels (les aînés initiateurs des cadets) n'ont plus aucun prestige et plus que jamais, les populations africaines sont à la dérive.

Aucun régime, aucune circonstance, sinon malheureusement les pires, ne peut imposer la nouvelle identité africaine au monde en dehors de la renaissance du dialogue des générations. Mais cette renaissance a des préalables importants liés au débat sur la nature de l'Etat, à l'émergence d'un discours africain endogène et autonome, à la structuration, sinon à l'institutionnalisation de générations africaines citoyennes.

Disons-le sans détour : le problème de l'Etat, c'est le problème de la langue d'expression et d'exercice de l'Etat. Comment instaurer un dialogue de portée nationale dans une langue étrangère parlée, au maximum, par 8% de la population, comme c'est le cas du Mali ? Comment connaître, comprendre et appliquer les lois lorsque les débats de l'Assemblée nationale se tiennent en français ou en anglais ? Comment, en Afrique, forger une vision du monde qui rassemblerait dans ces langues-là ?

On dira que mille expériences ont été tentées, ici ou là ; mais il faut ajouter qu'elles l'ont été dans l'alphabet latin, ce qui revient au même. L'exemple du *nko*, alphabet inventé par Souleymane Kanté de Guinée et qui rend à la perfection les tons africains peut être donné. Des initiatives collectives doivent être initiées dans ce sens par les Etats, voire par l'Union africaine car il n'y a pas d'autre alternative si on veut créer l'Etat national. Dans l'Histoire, il n'existe, nulle part, de valeur identitaire supérieure à la langue.

Et c'est dans ces langues écrites que le débat sur les valeurs consubstantielles à une politique africaine positive doit s'engager. Le dernier sondage d'Afro baromètre sur « les élections et la légitimation de la démocratie » au Mali révèle le désintérêt grandissant des populations pour la politique en général et pour la démocratie en particulier, au point que 19% souhaiteraient que le pays soit à nouveau dirigé par l'armée ou le parti unique. Le summum de cette désillusion a été atteint en Avril de cette année, où une Commune de la capitale malienne s'est illustrée avec le taux de participation incroyable de 9% à une élection législative anticipée. Lorsque le même sondage révèle que seuls 3% des enquêtés connaissent le nom de l'institution qui établit la constitutionnalité des lois, qu'en conclure sinon que nous cheminons dans le mauvais sens ?

Quelles significations véritables revêtent les institutions dans le sens où elles ne sont pas appropriées mais imposées ? Et c'est en majeure partie cette certitude de n'être pas consultés, voire d'être méprisés qui pousse les communautés ethniques au conflit avec l'Etat. On devrait par exemple faire attention que, dans l'enquête citée, 42% des Maliens manifestent autant d'intérêt à leur identité de groupe qu'à la citoyenneté malienne, alors qu'il s'agit de l'un des pays supposés les mieux intégrés de l'espace sous-régional.

S'il en est ainsi de l'impact de la démocratie sur les citoyens, il devient évident qu'il est souhaitable que d'autres groupes d'opinion émergent comme relais entre l'Etat et les citoyens ; groupes de la société civile attentifs à la question du sens, à la façon des générations du temps colonial et des années 1970 ; groupes qui seraient porteurs des nouvelles identités africaines.

VIII. NOUVELLES GÉNÉRATIONS : LE SENS D'UN COMBAT

Frantz fanon l'a dit : chaque génération a une mission à assumer ou à trahir. L'ethnie, la communauté sont l'expression sociale et culturelle des générations. Celles-ci diffèrent dans le temps et l'espace selon leurs statuts, leurs fonctions et leurs défis spécifiques. Quelle que soit la multiplicité ou même la divergence des visions du monde d'une société, la défense de son identité culturelle profonde doit faire l'objet d'un consensus.

Devant l'ampleur des défis du continent, le consensus actuel est bien mou. La question est d'ailleurs de savoir en quoi il consiste lorsqu'il n'existe, pour les Africains aucun paradigme de l'avenir. Les aînés africains ont légué le patrimoine de la lutte contre la colonisation et l'oppression du capital. Car, même lorsqu'ils étaient du camp libéral comme Senghor ou Houphouët Boigny, ils ont appliqué des politiques sociales d'envergure basées sur l'humanisme africain, la donnée idéologique commune de l'époque.

Le défi des générations actuelles demeure la continuation de la défense de cette idéologie repensée à la lumière des plus grands défis que le continent ait eus à affronter, car, l'oppression est désormais sans visage, l'économie étant une force impalpable. Contrairement aux années passées, l'ennemi, dit-on, ne vient pas de l'extérieur, mais bien du dedans.

Le premier mensonge que les jeunes doivent combattre avec force, c'est que « l'idéologie est désormais morte » ; le deuxième, c'est que « nous sommes dans un univers mondialisé où la culture est un objet comme un autre » ; le troisième, c'est qu'il y a une « Histoire mondiale », au lieu d'une Histoire du monde où les plus puissants ont toujours dominé de plus faibles. Or, la première faiblesse, c'est précisément le manque de références culturelles.

C'est parce que les générations africaines sont aujourd'hui désemparées et déchirées devant le rouleau compresseur du néolibéralisme qu'elles ont cessé d'être des relais contre la pauvreté généralisée, laquelle est en train de faire du continent une torche géante. Mais pour leur époque, la colonisation semblait invincible, le parti unique indéradicable. Dans leurs différences d'approches, voire dans leurs oppositions, encadrés par des maîtres de la parole et de l'action, aînés et cadets ont relevé le défi.

Quant à l'Etat, il a intérêt à réorganiser ce relais ancien pour renforcer son emprise qui s'effiloche à mesure que la misère s'aggrave. Le discrédit graduel jeté sur les partis politiques le conjure d'avoir d'autres interlocuteurs. Hier, si les étudiants ne s'étaient massivement alignés à ses côtés, il n'eût pas remporté la bataille de la lutte anti-coloniale, ni forgé son identité culturelle avec la négritude et l'humanisme africain ; non plus que son identité diplomatique dans le club des pays non alignés.

Certes, il existe des organisations de jeunesse au niveau continental, témoignées par les éminents participants à ce forum. Mais, au vu de la situation qui a cours, on n'entend pas leur message, on ne voit pas leurs actions. Les Etats africains doivent s'atteler à appuyer, de toutes leurs forces, les associations nationales et continentales de jeunesse, sans arrière-pensée de manipulation ou de récupération. Car, nul ne peut mieux plaider l'avenir à leur place.

CONCLUSION

La tendance qui consisterait à rêver d'une restitution du dialogue intergénérationnel africain dans ses formes précoloniales serait vaine, surtout s'agissant d'un ensemble aussi vaste que l'ouest africain. Nous avons simplement démontré (à titre de méthode) que comme toutes les formes d'organisation sociales, les générations étaient soumises à l'Histoire et que leur dynamisme restait accroché aux combats de leur époque. Telle est la gageure aujourd'hui.

Le mérite du présent forum, c'est de soulever la question dans une ambiance où toute problématique semble avoir disparue, hormis celle du profit. Mises face à face, les générations et les organisations devraient ici évaluer, ensemble, les tenants et les aboutissants d'une telle donnée pour les sociétés africaines plus que jamais absentes du débat. Elles devraient surtout envisager les formes possibles de leur organisation en vue de peser sur les enjeux du futur immédiat et lointain.

2. Jeunesse, Gouvernance, Paix et démocratie en Afrique de l'Ouest, par M. Mody NDIAYE, Coordination des Jeunes d'Afrique de l'Ouest (Sénégal).

INTRODUCTION

Dans ce début du 3^e millénaire, trois constats justifient aujourd'hui une réflexion sur la situation des jeunes :

Le monde a changé

Il s'amorce une 3^e révolution industrielle accompagnée d'un passage à l'ère de la communication. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont réduit le monde en un village planétaire où les effets deviennent de plus en plus uniformes et rapides. Les grandes puissances y trouvent leurs comptes et les autres sont emballés.

La société a changé

Dans beaucoup de pays, ce siècle qui s'achève a vu la transition entre une société agraire et une société à dominante industrielle marquant ainsi le passage d'une société rurale à une société urbaine. Les structures familiales ont aussi changé et on assiste à une dislocation de plus en plus persistante du tissu familial. L'exode rural et le chômage massif altèrent profondément l'équilibre entre générations. La société africaine n'échappe point à ces bouleversements et les conséquences sont désastreuses dans l'espace de la CEDEAO.

Les problèmes de la jeunesse constituent une équation difficile à résoudre

L'équation concernant la jeunesse s'est posée pendant bien des années ; elle a commencé dès les premiers temps de l'après indépendance. Des tentatives de résolution ont été mises en œuvre mais les résultats restent faibles voire vains sur le plan éducatif et socio-économique. Il est urgent de trouver les réponses idoines aux problèmes de la jeunesse dans les Etats, aux niveaux sous-régional, régional et mondial, articulées autour de politiques jeunesse intégrées et productrices de résultats.

La notion de « politique de jeunesse » s'est enrichie, est devenue « globale » et donne aujourd'hui une place importante à la participation des jeunes à la prise de décision, à un engagement actif au sein de la communauté voire à la construction de la nation et non plus seulement au développement de leur personnalité.

Ainsi donc, pour éviter le chaos des années à venir, il est important de trouver la bonne réponse à la question : quelle politique de la jeunesse dans l'espace de la CEDEAO ?

I. SITUATIONS DES JEUNES : CONTEXTE ET TENDANCES

Contexte mondial

La plupart des repères anciens ont été bousculés depuis 1985 et plus particulièrement depuis 1989 qui restera probablement comme une année charnière de l'histoire du XX^e siècle.

Si l'on s'accorde à constater qu'avec l'effondrement du bloc soviétique l'ancien équilibre d'un monde bipolaire a disparu, force est de constater également que la bipolarité <<centre - périphérie>> n'en a pas été, pour autant, affecté de façon fondamentale. Le clivage nord-sud demeure plus que jamais.

Le déséquilibre économique

Trois constats :

- 1) Les 20% parmi les pays les plus riches de l'humanité se partagent 82,7% du PNB alors que 80% de l'humanité se partagent les 17,3% restant ;
- 2) 60% de l'humanité se partagent 5,6% du PNB total ;
- 3) Les 20% parmi les pays les plus pauvres se partagent seulement 1,4% du PNB.

Non seulement cet écart est énorme, mais il s'est aggravé au cours des trente dernières années. Le rapport entre le revenu des plus riches et des plus pauvres était de 30 à 1 en 1960, alors qu'il atteignait 59 à 1 en 1989. En d'autres termes, la disparité a doublé au cours des trente dernières années.

Situation et tendances démographiques

Tout le débat semble résider au niveau de la distribution inégale de la croissance démographique entre le nord et le sud. Le premier vieillit ; le second rajeunit. Toutes les projections l'indiquent : les plus grands changements de la répartition de la population mondiale se produiront en Afrique dont la part passera de 12% en 1990 à 27% en 2050. La part du monde développé reculera de 23% en 1990 à 13% en 2050 ; alors qu'au sud, la population est de plus en plus jeune ; au nord, elle vieillit.

La population mondiale, estimée à 6 milliards 200 millions en 2000 sera de 7,5 milliards en 2050. Elle s'accroît en fait de 90 millions de personnes par an.

En Afrique, la population est passée de 640 millions en 1990 à 710 millions en 1995. Elle est supposée atteindre 834 millions en 2015 et 1 milliard 600 millions en 2050. Son taux de croissance est de 3% par an.

Les moins de 25 ans représentent 50% de la population mondiale : les jeunes (10-24ans) à peu près 1/3 de la population mondiale. En Afrique, par exemple, plus de 45% de la population a moins de 15 ans. Le poids des enfants et des jeunes est donc important non seulement dans le monde, mais également dans les pays africains.

Contexte africain

L'Afrique a connu bien des infortunes dont les plus marquantes sont la traite des noirs et la colonisation. Elle a connu des moments d'espoir durant les années d'indépendance. Elle est ensuite tombée sous la férule des coups d'état militaires, s'en est relevée ces dernières années et a commencé en de rares endroits à se doter de projets de développement à fondements démocratiques.

Dans bien des domaines, l'Afrique n'a pas su tirer son épingle du jeu, laissant les initiatives aux occidentaux : la plupart des indicateurs nationaux reflètent des taux élevés de pauvreté, de mortalité maternelle et infantile, un taux de déperdition extraordinaire et un analphabétisme répandu.

Un retard économique et son impact social

L'Afrique connaît une baisse continue de son revenu par habitant. Près de 46% des recettes d'exportation vont au service de la dette. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont échoué et le NEPAD se cherche encore.

De façon générale, les économies africaines sont caractérisées par des méga tendances conduisant à une stagnation de la productivité. Elles doivent, dans un environnement instable, gérer des rythmes de croissance démographique qui limitent les modes intensifs de production agricole et qui aboutissent à ne pas assurer les conditions de la reproduction. Cette persistance de la crise économique a fortement affecté certains progrès réalisés dans le domaine social. La couverture sanitaire des populations est restée dans la plupart des pays encore très déséquilibrée notamment entre les zones urbaines et les zones rurales, entre capitale et reste du pays. L'espérance de vie reste en moyenne de 49 ans et la probabilité de décès avant l'âge de 5 ans qui reflète les mauvaises conditions des enfants, reste élevée.

La situation nutritionnelle est restée précaire dans l'ensemble de la région du fait des effets conjugués de la crise économique et de la dégradation du niveau de disponibilité alimentaire.

La démocratisation

La démocratisation envisagée sous l'angle d'un « souffle de la liberté » a connu des fortunes diverses. En effet, que ferait un Africain d'un droit de vote qui ne peut contribuer à l'amélioration de sa propre condition ?

En Afrique, on n'a toujours pas su combiner de la meilleure manière les dispositions des instruments juridiques internationaux et les expériences des autres peuples avec les richesses institutionnelles de nos sociétés accumulées depuis l'âge des temps, ni élaborer des textes adaptés à nos réalités politiques, économiques, sociales, culturelles. Il importe de favoriser l'émergence d'une mise en œuvre authentiquement africaine des droits fondamentaux qui intégrerait davantage les droits collectifs. Les droits humains se sont en effet développés au sein d'une tradition libérale occidentale centrée sur l'individu alors que la notion d'individu en Afrique s'appuie sur l'idée de communauté.

Aujourd'hui, de nombreux Etats, influencés par les mouvements de rue et l'ère de démocratisation des années 90, sont revenus à la démocratie représentative. Mais force est de reconnaître que les mandataires des populations, au lieu de recevoir leurs attributions des citoyens, sont plutôt désignés au terme d'élections souvent truquées, non transparentes sauf dans de rares Etats comme au Bénin, au Sénégal et au Mali.

Le contexte ouest-africain : l'espace de la CEDEAO

Place dans l'économie mondiale

L'Afrique subsaharienne compte aujourd'hui 10% de la population mondiale, contribue à 1% du PIB mondial, accueille 1% des investissements directs étrangers et compte pour moins de 1,5% du commerce international. Cette marginalisation semble principalement due à une stagnation sur le long terme de la productivité qui a conduit, dans le meilleurs des cas, à une faible progression des revenus moyens et, dans l'autre, à une stagnation, voire à une régression, de ceux-ci. De plus, la stagnation de la productivité a engendré la marginalisation du continent par rapport aux flux commerciaux et financiers internationaux et a généré un endettement extérieur difficilement soutenable.

Le chômage des jeunes

Les 16 pays ouest-africains comptent 300 millions d'habitants dont la moitié ont moins de 20 ans et les trois quarts moins de 30 ans. Très souvent, le chômage atteint les 80%, surtout dans les pays en guerre ou qui en sortent, comme le Liberia et la Sierra Leone. Or "le chômage alimente la violence et la violence alimente le chômage", a souligné M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, lors d'une conférence de presse. Les nombreuses tentatives de clandestins de s'introduire dans les enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta dans le

nord du Maroc pour passer en Europe illustrent la détérioration de la situation dans la région.

Un rapport de l'ONU publié en décembre a souligné l'effet néfaste du chômage en Afrique sur le développement et la pauvreté. Un autre rapport publié le même mois et intitulé "Le chômage chez les jeunes et les problèmes régionaux de sécurité", prévoit que la population de l'Afrique de l'Ouest atteindra 430 millions d'habitants en 2020. Un tel scénario accentuerait la pression sur les terres et les villes.

« Les difficultés rencontrées par les jeunes ne menacent pas seulement la paix et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest », prévient l'émissaire de l'ONU, mais du monde entier puisque "tout le monde tente de gagner l'Europe (...) ou l'Amérique".

Une longue phase d'urbanisation rapide

L'urbanisation de l'Afrique de l'Ouest est, après l'accroissement démographique, le changement le plus spectaculaire de la région au cours des dernières décennies. Aux yeux de certains, c'est aussi le changement le plus préoccupant car rurale à plus de 80 % en 1960, la région est aujourd'hui urbanisée à près de 50%. Cependant, cette dynamique participe de la diffusion du mouvement pluriséculaire mondial d'urbanisation, par rapport auquel l'Afrique au sud du Sahara affichait un grand retard au début de la période.

La dynamique s'est accélérée entre 1960 et 1970 et la croissance urbaine a dépassé 7 % l'an. En 1980, on dénombrait quelque 2 300 centres de plus de 5 000 habitants et une population urbaine totale de 50 millions, dont 30 au Nigeria, soit des niveaux d'urbanisation de 34 % et 42 % respectivement.

Les foyers des conflits

L'Afrique de l'Ouest n'a pas su utiliser ses nombreux jeunes comme potentiel économique. Ces jeunes sont malheureusement considérés comme des poids et facteurs de blocage du processus de développement économique. De ce fait, leurs manques de prise en charge politique font que ces jeunes se laissent enrôler dans toutes sortes de crises pourvu qu'ils survivent (rébellion, bandes armées, braquages, vols à main armée...).

II. LES DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES JEUNES

Qu'entend-on par jeunesse ?

La jeunesse est une époque de la vie intermédiaire entre l'enfance et l'âge mûr. La jeunesse ne s'arrête pas au moment de la puberté, qui n'est que le commencement du fonctionnement des organes génitaux, mais seulement vers 25 à 30 ans, selon les sujets. En Afrique, on peut être considéré comme jeune jusqu'à 35 ans.

Définir la jeunesse seulement par l'âge la réduirait à un seul de ses aspects même si c'est un acte politique majeur.

Dans les sociétés dites « traditionnelles », une cérémonie rituelle marquait le passage de l'enfant à l'âge adulte. Ainsi chacun savait-il toujours à quel univers s'identifier et quels devaient être ses modèles de référence.

Dans les sociétés modernes, la disparition progressive de ces rites de passage et l'inexistence de succédanés rendent plus incertaine l'entrée dans le monde adulte.

Cependant on peut légitimement affirmer, que **la jeunesse constitue un groupe distinct d'individus appartenant à la même génération qui, au-delà de l'hétérogénéité de ses membres et de la spécificité de leurs expériences, obéit à une certaine dynamique sociale dans un contexte historique et structurel donné.**

Dans la mesure où ils partagent certaines caractéristiques, les jeunes seront amenés à jouer un rôle social spécifique qui peut du reste revêtir des formes différentes dans des sociétés différentes. On pourra donc considérer qu'ils appartiennent à un groupe social relativement autonome possédant des aspirations et des comportements sociaux propres.

L'objectif social par excellence du jeune d'aujourd'hui serait la quête de la richesse matérielle, l'enrichissement.

Les uns sont mus par la quête de l'enrichissement, et toutes leurs actions y compris leurs pensées les plus secrètes tendent vers ce but ; les autres ne fixent comme objectif à leur action quotidienne que la survie, même s'il leur arrive de rêver de lits d'or et d'argent.

Il est impératif aujourd'hui de concourir à l'émergence d'un jeune africain digne et patriote, un Citoyen, Autonome et Solidaire, Engagé et Responsable (C.A.S.E.R).

A/ LES DEFIS SPECIFIQUES

La question de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle

Chômage et emploi : délimitation des notions

Le défi de l'emploi est important car il permet à un jeune d'avoir un statut et un pouvoir économique et augmente ses possibilités d'intégration. Mais il faut noter que ce n'est pas la clef magique. C'est un axe important mais il faut le coupler avec d'autres aspects pour que le jeune arrive à un état de bien être global.

La notion de chômage gagnerait à être précisée. Selon l'optique classique internationale, ne sont considérés comme chômeurs que ceux qui ont une qualification. Cette option est restrictive par rapport au vécu des jeunes. Nous pensons qu'il faut simplement voir comment nos jeunes vivent et sont touchés par les problèmes d'insertion dans le circuit économique global et les solutions qu'on peut leur proposer.

Insertion et approche

Dans cette recherche de solution, devons-nous nous occuper directement et prioritairement de créer des emplois pour eux, ou nous engager dans une action d'ordre plus ou moins politique permettant aux jeunes de partager le pouvoir avec les autres groupes au niveau de la société ?

Nous devons surtout nous centrer sur l'homme et sur l'action formatrice et éducative. Il s'agit à travers l'éducation par l'action, de faire en sorte que le jeune ait la possibilité d'acquérir une qualification et de la valoriser dans un environnement fiable où il se reconnaît.

Il s'appuiera sur une attitude positive face au travail, capable d'en faire un acteur de développement à partir de ses propres ressources, s'adaptant à un monde en constante mutation, créant des emplois à partir de ses qualifications.

Jeunesse, identité et marginalisation

D'abord notre identité se définit par rapport à notre culture. Or, le constat était justement qu'**en terme de culture, on n'offre pas aux jeunes des valeurs cohérentes au niveau de la société mais plutôt des valeurs opposées, irréductibles et concurrentes.**

Pour poser cette identité, il nous faut raisonner, par-delà les disparités ethniques, raciales, linguistiques etc., pour ensuite trouver des réponses à la question : que devons-nous faire par rapport aux jeunes dits marginaux ? Cela d'autant plus que les jeunes marginaux ou marginalisés deviennent de plus en plus nombreux.

En effet, la tendance à la mondialisation de l'activité économique s'est renforcée progressivement au cours des dernières décennies. L'internationalisation croissante de la stratégie industrielle des grands groupes en constitue une preuve. Les jeunes en sont les premières victimes. **Etre jeune et chômeur, c'est aujourd'hui être de plus en plus marginalisé et/ou dépendant; c'est vivre une angoisse permanente quant à son avenir; c'est renoncer à une vie stable et harmonieuse; c'est souvent se mouvoir en dehors du creuset qui façonne le moule identitaire.**

On peut comprendre l'identité comme la manière dont un individu ou un groupe se perçoit et se situe : on s'identifie certes à partir de quelque chose, mais on s'identifie aussi contre quelque chose.

La recherche de solutions passe entre autres actions par :

- 1) Procéder à une étude plus systématique, à partir d'une écoute active, de la manière dont les jeunes d'aujourd'hui se perçoivent et conçoivent leur propre développement ;
- 2) A partir d'une connaissance plus approfondie de la « culture jeune », voir comment **pousser les jeunes et les accompagner vers des valeurs de promotion collective et individuelle.**

Démocratisation : place des jeunes et exigences démocratiques

Le baromètre démocratique se trouve être les élections. En Afrique de l'Ouest, les jeunes, à l'image de leur poids démographique, devraient constituer plus de 60% des listes électorales si les inscriptions se déroulaient normalement et s'ils prenaient la responsabilité de s'inscrire. Il s'agit, pour participer au jeu démocratique, d'être conscient de l'importance de cette force, de s'impliquer et de participer aux élections en optant pour des choix judicieux, utiles, conséquents et responsables.

Les adultes, quant à eux, devraient œuvrer à la mise en place d'un environnement démocratique propice à l'épanouissement de toute citoyenneté et favorisant une paix durable. Ils doivent rompre avec les pratiques aussi nocives et sources de conflit comme :

- 1) La tenue d'élections non transparentes ;
- 2) Le changement intempestif des constitutions pour se maintenir au pouvoir ;
- 3) L'achat des votes des individus surtout des jeunes, affamés au préalable.

La tendance doit être changée par les jeunes qui doivent opter pour le refus de ces formes de pratiques tout en étant patients parce que sachant que c'est un travail de longue haleine.

L'intégration et la libre circulation des personnes et des biens

Les rapports entre les Etats africains sont, sinon d'une pauvreté affligeante, du moins décevants. Comme le note M. Marc Louis Ropivia, "alors que l'Afrique n'a pas encore achevé d'établir le bilan catastrophique de la plupart de ses institutions régionales, ses plus hauts responsables préconisent allègrement l'édification en 2025 d'une ambitieuse Communauté économique africaine dont le théâtre serait le continent tout entier (traité d'Abuja, 1991). »

Si l'intégration par le haut, à travers les SIR, semble être largement mitigée, on note en revanche une prolifération de flux transfrontaliers de marchandises et de personnes, créant ainsi, par le bas, une intégration non officielle. Pour les populations, plutôt que des obstacles, les frontières sont de véritables ressources, surtout lorsqu'elles relèvent de zones monétaires différentes, entraînant leur criminalisation à travers toutes sortes de trafics mafieux de drogue, de fausse monnaie, de la vente d'enfants, etc.

La crise des valeurs

Les jeunes ont perdu leurs repères devant l'inexistence de valeurs reconnues, promues et partagées par toutes les composantes de la société. L'absence de modèle, la perte des repères, la dévalorisation de l'effort des jeunes, la promotion des médiocres font que les jeunes s'identifient à des valeurs étrangères, sans consistance, véhiculées dans les NTIC, les séries télévisées, les journaux etc.

Pourtant, pour d'aucuns, les jeunes ont des repères mais ils sont autres que ceux qu'on veut promouvoir à leur niveau. Quelque part, il y a problème lorsque nous voulons limiter la culture à la tradition. Les jeunes vivent dans un environnement qui appelle des réponses actuelles. En fait, à l'analyse, on se rend compte que le jeune vit dans un univers « culturel » propre. Cette culture se fonde sur une vision du monde qui se traduit par des règles d'actions spécifiques. Certes, on ne peut pas laisser les jeunes déterminer totalement leurs « valeurs repères » car ils sont dans un processus de transition et de maturation. Mais il faut noter qu'ils se construisent une identité et les aider à **trouver des éléments d'identification positive**. Ces éléments pourront servir de support pour leur développement. Il faut les accompagner dans ce processus à partir de leurs propres centres d'intérêt, les aider à découvrir et développer les aspects positifs et constructifs de leur propre vision du monde.

Il est nécessaire pour cela de :

- 1) Favoriser l'émergence chez le jeune d'une capacité de jugement critique, de l'aider à pouvoir lire et comprendre les influences diverses qui s'exercent sur lui et des enjeux qu'elles comportent pour son développement ;

- 2) Permettre de façon plus systématique à chaque jeune en fonction surtout de sa situation et de son projet de vie, de **mieux identifier les aspects positifs et constructifs de sa vision du monde**. L'aider aussi à construire progressivement ses valeurs pour en faire un citoyen conscient de ses responsabilités et des problèmes de son époque aux niveaux international, national, local et individuel.

Un risque majeur : le sida

Si le sida sévit dans le monde entier, c'est surtout sur le continent africain qu'il enregistre son rythme d'extension le plus rapide, y prenant parfois des proportions alarmantes. Les conséquences du sida sont dramatiques, tant pour les familles que pour la collectivité. Le sida se propage de manière rapide et accélérée avec des disparités comme entre milieux urbains et ruraux. Les jeunes et les femmes sont les principaux exposés à cause de leur position mineure et vulnérable.

Bien que beaucoup de ressources soient déployées pour mieux gérer la prévalence du sida, il faudrait reconnaître que les véritables solutions résident dans l'éducation, l'information et la communication. Il s'agit d'amener les jeunes à vivre une sexualité responsable, une vie de jeunesse réfléchie et ambitieuse.

Lutte contre les mutilations sexuelles

Les mutilations sexuelles sont des pratiques culturelles parfois justifiées religieusement que les anciennes générations tiennent à conserver contrairement à la volonté pour la plupart des concernés (les jeunes filles) et sans aucune garantie sanitaire. Bien que ce soit condamné dans plusieurs Etats, elles se pratiquent dans la clandestinité. Il est temps de prendre ce problème avec plus de responsabilité partout où cela se pratique en ne prenant pas seulement, isolément la question spécifique à la mutilation génitale mais avec toutes les formes de croyances religieuses et traditionnelles qui l'accompagnent parce que cela pose problème quand dans certaines communautés une fille non excisée est confrontée à toute forme de préjugés, à des problèmes de reconnaissance et de valorisation et risque d'être marginalisée. Il est temps de s'engager avec les autres générations à une lutte active contre ces formes de pratique.

B/ DEFIS INTERGENERATIONNELS

La nécessité de décloisonner les problèmes communs

Il s'agit dans l'analyse des défis intergénérationnels de voir comment s'accorder et prendre en charge ensemble les défis communs dans la double perspective d'établir un nouveau contrat social et de construire un nouvel environnement prompt à une vie saine et harmonieuse pour une nouvelle Afrique.

Le déficit de transfert

La relation intergénérationnelle est marquée par une crise de confiance voire une rupture ou un fossé qui chaque jour s'agrandit d'ailleurs entre les anciennes générations et les nouvelles appelé communément : crise générationnelle, due au fait d'un instinct conservateur et le refus délibéré des aînés de céder la place à la nouvelle génération animée d'une volonté, d'un dynamisme, d'une fougue de s'affirmer en un temps record.

1) Transmission des valeurs

La crise des valeurs est une réalité reconnue de tous. Bien que certains facteurs soient exogènes, il faut reconnaître que la plupart est due aux manquements de nos aînés et parents dans la transmission des valeurs. Ils n'ont pas su, sinon de conserver, à la limite d'inventer culturellement et socialement les stratégies idoines pour permettre aux jeunes d'aujourd'hui de pouvoir bénéficier de ce qui a forgé leurs caractères à eux. Ils n'ont pas su laisser la société mieux qu'ils ne l'ont trouvée.

2) Transfert de compétence

Les manquements liés au transfert des compétences se ressentent dans toutes les sphères de la société de nos jours ; par exemple, en milieu universitaire, les tous premiers enseignants ne lésinent pas à déployer toute une série d'armadas pour créer des difficultés aux jeunes générations.

L'armée, dont la spécificité en matière de discipline était sans reproche, est gagnée par cette gangrène de rapport conflictuel marquée par une insubordination chronique émanant des classes subordonnées où l'on retrouve une forte proportion de jeunes.

Dans l'éducation, les inspecteurs vus comme des gendarmes entretiennent des relations électriques avec les enseignants qui, en réalité, ont plus besoin de leurs apports en terme de renforcements de capacités et de leur accompagnement dans les tâches quotidiennes. Ces éléments sont cités à titre d'exemple.

Il nous semble que la question de la promotion de la jeunesse est juste un slogan des Etats mais n'est pas encore devenue un fondement dans l'esprit de chacun d'entre nous, individuellement et collectivement. Transférer des compétences devrait se fonder sur au moins quelques principes :

- Beaucoup d'ouverture et de générosité dans l'offre ;
- Nette volonté pour promouvoir les nouvelles générations ;
- Garanties du suivi générationnel sur l'évolution de la science et la promotion des valeurs.

3) Le manque de communication et le décloisonnement social

La communauté, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui ne favorise pas la communication intergénérationnelle et le décloisonnement social. Les différents acteurs sont tombés dans le piège du « milieu ». Le « grand place » est celui approprié pour les adultes après la retraite ; le « coin de rue » pour les jeunes ; l'espace de jeux pour les enfants ; les cérémonies pour les femmes ; et les adultes en activité, à cause de leurs obligations de prise en charge de toute la famille, passent leurs temps à la recherche du profit. Bref, chacun fait quelque chose dans son milieu et du coup personne n'est informé de ce que fait l'autre et à chaque fois on s'étonne d'être au devant de nouveautés que l'on juge sans en comprendre le sens de négatif et d'anti-valeurs.

Il est nécessaire de favoriser des cadres de dialogue permanents dans les familles comme dans les communautés dans la double perspective de réduire le déficit de communication générationnelle mais aussi de mobiliser les intrants endogènes et exogènes pour une cohésion et une paix sociale.

Pourtant, nous jeunes, on a tout a y gagner car nous devons réduire ce fossé de manque de communication pour nos jeunes frères.

La crise de l'exemplarité

Devant l'absence de modèle reconnu et partagé dans la société, les jeunes s'identifient à d'autres modèles issus des séries télévisées, des réseaux télématiques et des espaces de croyance (confréries, club, clan...). Des exemples qui portent des valeurs et sur qui les jeunes peuvent s'identifier, ils n'en existent presque plus. Cela est d'autant plus dangereux que les attitudes négatives des adultes se transmettent aussi chez les jeunes et les enfants qui apprennent plus par l'exemple. Si nous savons quel type de jeune nous voulons promouvoir dans la société, nous devons sécuriser son environnement pour qu'il y ait une cohérence entre les individus et les valeurs promues.

Lutte contre la pauvreté

Le développement peut s'appuyer sur des mécanismes endogènes. Mais, dans le cas des pays d'Afrique subsaharienne les plus démunis, divers mécanismes d'aide internationale n'en sont pas moins indispensables.

En 2000, les Nations Unies avaient défini des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)* visant à réduire l'extrême pauvreté d'ici à 2015. De nombreux États africains sont concernés. Les fonds nécessaires à leur mise en œuvre doivent être rassemblés pour 2010 ; l'Aide publique au développement (APD) devrait alors atteindre 130 milliards d'USD (contre 80 en 2004), soit 50 milliards supplémentaires, dont la moitié destinée à l'Afrique. Mais, selon les derniers engagements pris par les pays développés

du G8, il n'est pas précisé si les mesures d'annulation de la dette feront partie de ces montants.

Des mécanismes de taxation redistributive ont également été proposés. Par exemple, le Trésor britannique espère lever 4 milliards d'USD d'ici à 2015 par le biais d'un système de "Facilité financière internationale". Les Français, suivis par les Chiliens et les Britanniques, ont proposé une taxe sur les billets d'avion qui vient d'être effective en France.

À moins de 10 ans de l'échéance de 2015, les OMD des pays d'Afrique subsaharienne paraissent souvent loin d'être acquis : 42 des 47 pays concernés ne pourront pas atteindre la moitié d'entre eux et 12 pays ne devraient en atteindre aucun. Au demeurant, la définition de ces objectifs a mobilisé la coopération internationale contre la **pauvreté** en la dotant d'un contrat collectif et d'un calendrier, premier exemple d'une planification de développement à l'échelle mondiale. La gestion de l'aide a été recentrée sur la recherche de résultats plutôt que sur le suivi des moyens mis en œuvre. Des cercles vertueux d'un développement durable en Afrique pourraient en être favorisés.

La réflexion sur les conditions du développement en Afrique passe aussi par l'examen du couple **développement - gouvernance**. Comment fonctionne leur corrélation ? Une bonne gouvernance est-elle la condition d'un développement vertueux ou l'inverse ?

Le défi des conflits dans l'espace CEDEAO

Neuf parmi les seize Etats de la CEDEAO ont connu l'acuité d'une situation de conflit. Si le Libéria et la Siéra Léone viennent d'achever leur processus de DDR avec un relatif succès, d'autres comme la Côte d'Ivoire viennent seulement de démarrer. Ailleurs des Etats et des populations de la région sont encore confrontés soit à une rébellion, soit à des bandits armés. S'il est vrai que ces conflits sont facilités par la prolifération des armes légères dans la sous-région et la porosité de nos frontières, ils n'en constituent pas pour autant les véritables causes.

En effet, les trois-quarts de la population ouest-africaine ont moins de trente ans. Ce sont des jeunes qui aspirent à un mieux être ; et devant l'absence de politiques de la jeunesse prenant en compte leurs intérêts, la plupart de ces jeunes sont livrés à eux-mêmes, soumis à la cruauté de la vie. Cela explique parfois leur enrôlement dans les conflits armés ou le fait qu'ils viennent grossir les rangs des candidats à l'émigration clandestine, faute de possibilités légales.

La paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest dépendent de la prise en charge politique de l'équation que posent les problèmes de jeunesse, du recours à la bonne gouvernance et de la valorisation des ressources humaines. Cette question est tellement cruciale que toutes les générations doivent être solidaires pour sa prise en charge responsable avec

des solutions durables. Qu'ils soient gouvernants, opposants ou rebelles, les adultes doivent arrêter d'enrôler les jeunes dans les conflits et de tirer eux-mêmes les ficelles. Et pour cela, il faut convenir de mécanismes endogènes de prévention des conflits mais aussi de sanctions.

La sécurité humaine

La question de la sécurité humaine constitue un enjeu majeur pour les jeunes de la région. A la fois acteurs et victimes de violence, les jeunes et particulièrement les filles, sont exposés aux violations des Droits de l'Homme, aux confrontations armées dans les conflits et les guerres, et aux répressions sanglantes des régimes et factions politiques ne respectant pas la démocratie. Les jeunes sont porteurs d'une forte demande sociale pour échapper au dénuement et à l'extrême pauvreté. La société doit assumer une prise en charge de leurs besoins élémentaires et les impliquer dans la recherche et la réalisation des solutions durables. Pour cela, il faudrait :

Au plan individuel

- 1) Renforcer l'éducation des enfants et des jeunes en les aidant à développer pleinement leurs potentialités aux niveaux physique, social, économique, spirituel, émotionnel et culturel et ce, de manière intégrée et diversifiée ;
- 2) Faciliter l'accès aux soins de santé dans un environnement sain ;
- 3) Mettre en place et assurer pour les jeunes un dispositif de formation, de valorisation et d'insertion socioprofessionnelle ;
- 4) Aider chaque jeune à jouir pleinement de sa liberté, à vivre ses droits et devoirs, à se reconnaître dans la société et participer avec citoyenneté au jeu démocratique.

Au plan collectif

- 1) Oeuvrer pour une société juste et équitable qui favorise la promotion de tous ;
- 2) Développer une citoyenneté centrée sur la sécurité de l'individu car comme disait **Baden POWELL**, le fondateur du scoutisme : « *il faut développer la société en développant les gens qui la composent* »

Une nouvelle gouvernance

La bonne gouvernance rime avec la gestion transparente et la distribution équitable des richesses et des ressources, et les transferts raisonnés dans l'éducation et la santé qui doivent déboucher sur de meilleures conditions de vie des populations.

L'approche semble être restrictive car ne prenant pas en compte les dimensions endogènes et culturelles spécifiques aux communautés et aux Etats de la région. La

réflexion devrait se situer vers d'autres mécanismes qui impliquent les expériences de gouvernance endogène dans lesquels nous nous reconnaissons, au travers des codes, de symboles et de pratiques ancrées dans nos réalités et garantissant à chaque acteur de quelque génération que ce soit, une participation active et une responsabilité plus accrue à la vie communautaire.

Et au-delà, nous préconisons l'intégration de l'éducation à la nouvelle gouvernance endogène dans les programmes d'enseignement et de formation pour préparer les enfants et les jeunes aux responsabilités qui les attendent. Là aussi les adultes ont intérêt à jouer un jeu sincère.

C- RESPONSABILITES ET ROLES DES JEUNES POUR RELEVER CES DEFIS

Les chances de développement et de stabilité de l'Afrique de l'Ouest seront sapées tant que les tendances démographiques, les politiques économiques et les pratiques de gouvernance actuelles maintiendront des dizaines de millions de jeunes sans emploi et dans le désespoir quant à leur avenir. Ce qu'il faut pour résoudre ce problème pour l'Afrique de l'Ouest, c'est une approche régionale, intégrée et complète.

Les jeunes ne doivent pas du reste attendre que les solutions tombent du ciel. Ils doivent activement participer à la recherche et prendre leurs responsabilités sur certaines questions dont ils sont acteurs ou victimes.

L'éducation, la formation et la responsabilisation des jeunes

La prise en charge éducative présente un certain nombre de limites dans la sous région :

- 1) Taux de scolarisation limité
- 2) Insuffisance du personnel enseignant et de la formation pédagogique
- 3) Programmes et curricula peu adaptés
- 4) Absence de débouchés
- 5) Fort taux d'échec scolaire
- 6) Système à quatre vitesses
- 7) Manque de diversification et d'enrichissement des modèles éducatifs

L'insertion dans le système éducatif et la réussite scolaire dépendent directement du milieu d'origine :

- 1) Les plus pauvres n'ont pas toujours accès à l'école
- 2) Les populations défavorisées y ont un accès limité et préfèrent souvent une formation professionnelle
- 3) Les classes moyennes connaissent un taux d'échec scolaire moyen

- 4) Les classes supérieures ont généralement accès aux grandes écoles privées.

Dans un tel contexte, *l'éducation non formelle* constitue un *enjeu pour le développement*

Les axes programmatiques investis le plus souvent au niveau des structures de l'éducation non formelle sont :

- 1) Alphabétisation et éducation de base
- 2) Education à la vie familiale et en matière de population
- 3) Education relative à l'environnement
- 4) Education à la paix et à la citoyenneté

Alors qu'il est impératif de répondre à un certain nombre de préoccupations :

- Répondre progressivement à une demande de formation et de savoir-faire. La recherche de la qualité de l'éducation restant bien entendu une priorité.
- Former des citoyens responsables qui puissent "comprendre" le monde.
- Assurer une meilleure expertise en ce qui concerne les questions de planification, de gestion et de suivi de la qualité des activités éducatives.
- Contribuer efficacement à l'enseignement formel en terme de compléments notamment dans l'enrichissement des thèmes et des pratiques afin d'aboutir à un programme éducatif attrayant pour les jeunes, mais aussi pertinent et utile.
- Proposer des cadres d'intervention ou situations prenant mieux en charge la nécessité d'une réadaptation des programmes et méthodes éducatives.

Devant l'échec des stades d'éducation formel et informel et les offres diversifiés du non formel à capitaliser, il est urgent d'œuvrer dès maintenant pour une articulation des stades d'éducation en prenant en compte ces quelques éléments d'enjeu impératifs pour chaque jeune de l'Afrique de l'Ouest :

1. Vivre une aventure qui lui permettra de s'épanouir, de développer ses capacités, aptitudes et attitudes, de s'améliorer, de devenir leader en partenariat avec des pairs et des adultes qui le respectent, reconnaissent sa personnalité, son originalité.
2. Etre acteur de son propre développement, en suivant son rythme propre, selon ses centres d'intérêt.
3. Apprendre en agissant et agir en apprenant.
4. Apprendre par soi-même en travaillant avec des pairs, en prenant progressivement

des responsabilités, en créant, en développant sa capacité d'expression, de diriger, de coopérer, de négocier, dans une saine atmosphère.

5. Vivre la démocratie, la discipline et l'autodiscipline librement consenties, participer aux prises des décisions le concernant, celles qui intéressent la vie de son groupe et les activités qui y sont menées.
6. Donner du sens à ses actions, aller au contact de l'autre, se rendre utile, servir sa communauté.
7. Acquérir des valeurs qui feront de lui un citoyen modèle
9. Découvrir d'autres personnes, d'autres cultures, d'autres contrées et apprendre à les comprendre, les accepter pour vivre en harmonie et en paix avec les autres.

Les jeunes dans les conflits

Les jeunes doivent prendre conscience que le recours ou l'implication dans les conflits armés ne sont pas les voies les plus appropriées pour sortir des problèmes de jeunesse et revendiquer leurs place et responsabilité dans la société.

Il est temps que chacun fasse son autocritique et que nous voyions ensemble comment construire un environnement stable et harmonieux. Aussi, pensons-nous qu'il est nécessaire de recourir à d'autres formes de revendications sociales pacifiques et garantissant la sauvegarde du bien commun et individuel ; mais que ça soit des formes de lutte efficace dont les résultats consolident la paix, la démocratie et bonne gouvernance.

Dans le cadre de la prévention des conflits, nous devons aussi nous engager davantage dans l'éducation et la sensibilisation auprès de nos pairs et de nos jeunes frères à travers des modules d'animation ou d'autres moyens possibles dont le but visé est de contribuer à la formation du citoyen imbu des valeurs de démocratie, de paix et bonne gouvernance. Nous devons mener une croisade contre les conflits par l'éducation, la formation citoyenne, le plaidoyer et la médiation, des rôles jusqu'ici dévolus aux adultes.

L'attitude des jeunes face à l'émigration

La question de l'émigration peut avoir tout un sens si nous en faisons une question d'intérêt communautaire. Les jeunes partent car l'horizon s'assombrit pour eux dans leurs pays à cause des mauvaises gestions, du manque de valorisation et de la promotion des médiocres. Que faire pour que les jeunes ne partent plus ? Quelles

stratégies pour que ces jeunes restent dans leurs pays avec la bonne volonté de contribuer à quelque niveau que ce soit au développement de leurs pays ?

La recherche de réponses à ces questions devrait impliquer les jeunes en premier lieu, ensuite les gouvernants, les autres acteurs et le secteur privé. Car il s'agit en réalité de prendre en charge de manière responsable les problèmes d'éducation, de formation et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Mais au-delà il faudrait réfléchir sur certaines valeurs comme la vergogne, la pudeur, la fierté individuelle et collective qui ont jadis forgé les caractères de nos aînés et manquent aux jeunes d'aujourd'hui. Il faudrait aussi, avec l'aide des autorités et parents, développer chez les jeunes le sentiment d'appartenance à un groupe, une communauté, une nation...et prendre conscience du rôle de chacun pour le développement de nos terroirs.

Responsabilités et rôle des jeunes face à l'incivisme, la citoyenneté responsable et la bonne gouvernance

Nous pensons qu'il est nécessaire d'identifier et de formaliser le type de jeunes à promouvoir ; et les voies et moyens pour le promouvoir. Car il est clair que dans chaque pays la finalité éducative veut fabriquer une personnalité donnée. Si au résultat on trouve autre chose que ce qui était recherché, on doit se poser des questions sur les stratégies et les moyens mis en œuvre. **Les jeunes ne sont pas forcément ce qu'ils ont voulu faire d'eux-mêmes ; ils sont ce que la société en fait.**

Par ailleurs, il faut reconnaître que la vocation du jeune n'est pas seulement de jouir des potentialités de son pays, il a aussi le devoir d'être un citoyen exemplaire, respectueux, ambitieux et qui contribue, selon ses possibilités, activement au développement de son pays.

La contribution peut être de divers ordres. Elle pourrait être une participation remarquable à la recherche de solutions aux problèmes communautaires ; elle pourrait consister aussi en une lutte pacifique pour le respect des lois et règlements qui régissent le pays ; il y a enfin la nécessaire participation à la consolidation de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance au niveau des pays et dans toute l'Afrique de l'Ouest.

CONCLUSION

Au final, on se rend compte que si des changements fondamentaux ne s'opèrent pas très vite en Afrique de l'Ouest et en Afrique plus globalement, les choses iront de mal en pire. Nous suggérons deux perspectives dans la recherche de solutions durables :

- Comment prendre en charge l'équation que posent les problèmes de la jeunesse en faisant d'elle, au lieu d'un lourd poids à gérer, un potentiel économique conséquent pour la paix et le développement du continent ?
- Quelles sont les stratégies idoines, adaptées aux exigences du temps, qui peuvent contribuer à réduire le « fossé générationnel » et par là, pérenniser un dialogue intergénérationnel producteur d'une société modèle qui garantisse l'épanouissement total de chaque citoyen ?

Je viens de vous présenter la contribution concertée des jeunes présents à cet atelier en espérant qu'elle contribue grandement à la réflexion et qu'à terme, nous puissions avec les autres générations nous accorder sur une société modèle à promouvoir avec une promotion généreuse des jeunes et des femmes.

Atelier N°1

Culture, Gouvernance et Développement

- 1. Place et rôle de l'éducation dans la transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines**, par Professeur ASIWAJU, Historien, Nigéria.
- 2. Intervention de M. Raymond WEBER**, Directeur de l'Agence de Coopération du Luxembourg (Luxembourg)
- 3. Culture, Gouvernance et Développement**, par Mme Agnès DIAROUMEYE, Sociologue, Niger.

1. Place et rôle de l'éducation dans la transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines, par le Professeur ASIWAJU, Historien (Nigeria).

Dans la sous-région occidentale comme dans le reste du continent africain, le problème n'a jamais été le manque de conscience de la nécessité d'adopter une approche régionale pour traiter des différentes questions et problèmes, notamment ceux qui seront abordés lors de ce très important Forum intergénérationnel sur la gouvernance endogène en Afrique de l'Ouest, à savoir : la crise des valeurs, le rôle de la connaissance, la question de la citoyenneté et les problèmes de gouvernance, de paix, de sécurité et de pauvreté extrême.

De très nombreux facteurs indiquent que la nécessité d'adopter une démarche ou une perspective régionale à l'égard des questions et problèmes est de plus en plus reconnue. En plus des investissements considérables qui ont été réalisés dans les ressources matérielles et humaines et qui ont permis la création et la gestion d'institutions, de structures et de projets régionaux, comme ceux de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de ses initiatives sectorielles corrélatives, sans parler de leurs homologues à l'échelle de tout le continent comme l'Union africaine ou le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), de nombreux appels ont été lancés récemment lors de forums spécifiques pour que soit adoptée une démarche régionale à l'égard des problèmes africains, notamment relativement aux questions fondamentales que sont les conflits, leur résolution, la construction de la paix et le développement durable. C'est dans cet esprit qu'un forum s'est par exemple tenu le mois dernier à Bamako au Mali (du 11 au 13 mai) sur le thème « Opérationnaliser la croissance pro-pauvres en Afrique de l'Ouest et promouvoir la croissance et la réduction de la pauvreté par le biais d'une approche régionale ».

La nécessité d'adopter une approche régionale a également été soulignée par ce Forum intergénérationnel à travers ses objectifs clairement annoncés, à savoir :

- **Décloisonner les problèmes (déjà identifiés) et encourager une approche régionale de leur résolution** par le biais d'une **gouvernance favorable à l'intégration qui soit basée sur les réalités de la région** et renforcée par les capacités endogènes ;
- **Développer une synergie intergénérationnelle qui contribue à la création, à la mise à jour et à l'optimisation de l'utilisation des capacités régionales ;**
- **À partir de cette perspective (c'est-à-dire d'une perspective régionale), définir les stratégies permettant de conjuguer durablement les expertises et les**

capacités des différentes générations en vue de répondre efficacement aux défis (tels qu'ils auront été identifiés) ;

- Proposer des initiatives propices à l'adoption et à la mise en œuvre d'une **gouvernance africaine bénéficiant de capacités régionales** et de contributions externes.

Le présent exposé consacré au thème « **La place et le rôle de l'éducation dans la communication des réalisations et du développement des capacités des sociétés africaines** » est triple dans ses objectifs comme dans sa structure. Le premier de ces objectifs consiste à montrer et à expliquer que même s'il existe une véritable intention d'adopter une approche régionale, les possibilités de la concrétiser en Afrique de l'Ouest, tout comme dans le reste de l'Afrique, sont considérablement limitées, pour ne pas dire empêchées, par l'absence manifeste de capacités intellectuelles nécessaires chez les décideurs politiques comme chez les exécutants, lesquels sont pratiquement tous le produit de leur propre système éducatif national axé sur la prudence et de circonstances connexes. Qu'il s'agisse des législateurs, des agents chargés de l'application des lois, des hommes de loi, des juristes, des diplomates, des agents des renseignements nationaux, des enseignants ou des étudiants, les élites éduquées qui dominent depuis l'indépendance les affaires publiques et les affaires d'État africaines à tous les niveaux sont, en raison de la focalisation nationaliste imposée sur elles par les établissements d'enseignement qui les forment, peu aptes à remarquer et à s'intéresser à des questions et problèmes d'ordre essentiellement régional au-delà des limites étroites de leur propre État ou nation. Pour pouvoir développer une perception régionale plus large, il leur faudrait être « déprogrammés » et réorientés grâce à l'introduction d'un système éducatif régional adapté.

La deuxième partie de l'exposé, également liée au deuxième objectif, vise à montrer que la solution consisterait à mettre en œuvre une réforme majeure du secteur éducatif propice non seulement à une remise à niveau et à une mise en réseau des institutions nationales conservatrices, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur dont l'influence est cruciale, mais, surtout, à la mise en place de nouvelles institutions ouest-africaines « unitaires » et fonctionnelles et ce, dans le cadre d'une approche infrastructurelle moderne des connaissances. Il s'agit ici de se référer à de nouveaux établissements d'enseignement supérieur régionaux ainsi qu'à des programmes de recherche et de bourses d'étude spécialisés tels que ceux qui ont été créés en Europe pour promouvoir une nouvelle perspective régionale plus affûtée parmi les nouvelles générations d'Européens et les rendre plus aptes à soutenir les objectifs et les processus d'intégration régionale.

Dans l'Union européenne, les caractéristiques de la nouvelle infrastructure régionale dédiée à la connaissance sont nombreuses, variées et largement disséminées. Cependant, dans le cadre de cette présentation, nous nous limiterons à deux exemples d'établissements nouveaux ainsi qu'à trois exemples de programmes de bourses

d'études et de soutien financier. En ce qui concerne les établissements, nous nous intéresserons tout d'abord à l'Institut universitaire européen de Florence en Italie, un établissement d'enseignement supérieur fondé en 1972 par les États membres de la CEE avec pour mission de proposer des programmes de doctorat spécifiquement conçus dans quatre matières cruciales de la discipline Sciences humaines et sociales, à savoir l'Histoire et les civilisations, le Droit, les Sciences politiques et l'Économie. Nous évoquerons ensuite l'International Scheldt Faculty (ISF), fondée en 1990, qui constitue un réseau transfrontalier reliant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et communautés d'utilisateurs commerciaux de la région de l'estuaire du Scheldt, à la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas. La faculté encourage les programmes régionaux de recherche et de formation dans un large éventail de disciplines essentielles, dont les soins de santé et les technologies portuaires, et elle délivre des diplômes reconnus sur le plan régional tels que le Master Europe. Les programmes spéciaux de bourses d'études portent d'ailleurs les noms de grands Européens comme Erasmus et Jean Monnet pour les programmes de sciences humaines et sociales à Florence, ou encore Léonard de Vinci pour le Master Europe de l'ISF.

Dans la troisième et dernière partie de l'exposé, nous mettons l'accent sur une expérience qui est actuellement menée à l'African University Institute d'Imeko, dans l'État d'Ogun, au Nigeria, un établissement privé de recherche et d'enseignement qui s'inspire de l'exemple de l'Institut universitaire européen. Lancé en octobre 2005, après avoir obtenu un bail sur des locaux de grande taille pour pouvoir s'y installer, l'institut d'Imeko vise à dispenser des programmes réguliers débouchant sur des diplômes et certificats ; à organiser, de manière plus ponctuelle, des séminaires, conférences, ateliers de formation et projets réservés aux jeunes et aux femmes ; et, enfin, à lancer des projets de recherche et des activités de publication afin de soutenir le calendrier d'intégration régionale du continent africain, en se concentrant particulièrement sur la zone CEDEAO et sur la partie méridionale des zones transfrontalières entre le Nigeria et le Bénin, qui constitue la principale zone de recrutement. Les principaux programmes de l'institut sont des cours de langue française et anglaise s'adressant aux communautés anglophones et francophones respectivement, mais citons également des cours de yoruba et d'egun (des langues transfrontalières africaines). L'institut propose aussi des programmes sur différents thèmes tels que la sensibilisation à l'intégration régionale ; le renforcement des capacités des agences chargées de la sécurité aux frontières ; la gestion frontalière à l'attention des fonctionnaires des gouvernements et administrations locaux basés dans une région frontalière ; la résolution et la prévention des conflits frontaliers ; la gestion d'entreprises frontalières ; la gestion des ressources frontalières ; le développement des régions frontalières ; l'administration sanitaire transfrontalière ; et enfin des études sur la paix.

L'institut a choisi de collaborer avec des établissements universitaires orthodoxes du Nigeria et d'autres pays, cette collaboration devant permettre de favoriser la réalisation de sa mission. Un tel programme de collaboration a ainsi été conclu avec l'université de

Lagos pour répondre aux intérêts manifestés dans le domaine de la recherche par le « Centre for African Integration and Border Studies » (CARIBS – Centre d'études sur l'intégration et les frontières africaines), qui travaille sur un grand nombre de thèmes dont les implications concernent plusieurs pays africains, l'objectif étant d'encourager la coopération transfrontalière. Parmi ces thèmes, on peut citer : **le problème des réfugiés (y compris la question des populations déplacées à l'intérieur de leur pays) ; la migration de travail ; la famine, la sécheresse, le commerce transfrontalier et la sécurité alimentaire ; la gestion des ressources transfrontalières ; la santé humaine, de la faune et de la flore ; le pastoralisme et le nomadisme ; l'environnement ; les échanges commerciaux transfrontaliers ; le problème des populations transfrontalières ; les langues et lingua franca (indigènes et étrangères) parlées au-delà des frontières ; la politique de l'Islam ; la criminalité transfrontalière et le maintien de l'ordre ; l'instabilité et l'insécurité politiques, leurs répercussions au-delà des frontières et les implications ; la déconcentration et la décentralisation ; enfin, les programmes d'enseignement propices à l'intégration régionale et les réformes des programmes scolaires.**

Des collaborations similaires sont envisagées avec le PICA (Program for International Cooperation in Africa – Programme pour la coopération internationale en Afrique) de la Northwestern University, basée à Evanston, dans l'Illinois, dont le CARIBS cherche à suivre l'exemple en Afrique, ainsi que, bien sûr, avec divers établissements européens, dont l'Institut universitaire européen de Florence.

Les 23 et 24 février derniers, l'institut a accueilli un atelier international très réussi sur la criminalité transfrontalière et le maintien de l'ordre communautaire, organisé conjointement par le Comité frontalier de l'État nigérian d'Ogun et le Bureau de projet du maintien de la loi communautaire du Commandement d'État du corps policier nigérian. Reconnaissant la dimension transfrontalière de la région et l'indivisibilité des questions de sécurité, l'atelier a donné l'occasion de participer et de se rencontrer non seulement aux nombreux groupes d'intérêt et agences travaillant au Nigeria, mais également à l'ensemble des autorités civiles et policières travaillant dans les communes territorialement contiguës des départements limitrophes de la vallée de l'Ouémé et du plateau de la république du Bénin, le voisin du Nigeria, à l'ouest de ce pays, également membre de la CEDEAO. L'une des dimensions internationales et régionales très importantes de cet atelier a été la participation de la Direction du Centre d'observation et de contrôle de la CEDEAO.

L'un des points soulevés concerne le fait que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE devrait prendre la tête des efforts déployés par les partenaires africains du développement pour défendre la nouvelle réforme de l'enseignement en Afrique de l'Ouest et, plus spécifiquement, pour appuyer le projet de l'Institut universitaire africain, afin d'inciter la CEDEAO à mieux l'accepter comme un de ses établissements d'enseignement cruciaux. En effet, le fait que l'institut soit à Imeko, une ville frontalière

nigériane bien connue, située dans l'une des « zones frontalières » les plus culturellement homogènes de toute l'Afrique de l'Ouest et dont la croissance partagée, tant du côté nigérian que du côté béninois, est des plus rapides, s'accorde bien avec la philosophie du nouveau Programme d'initiatives transfrontalières (PIT) de la CEDEAO. S'il était soutenu par la CEDEAO, l'Institut universitaire africain pourrait bénéficier de nombreuses possibilités ; il pourrait par exemple améliorer l'organisation de ses cursus et lancer de nouveaux programmes de bourses d'études et de soutien financier au niveau régional qui, tout comme en Europe, pourraient porter le nom d'illustres défenseurs de l'intégration, comme Modibo Keita, Kwame Nkrumah, Nnanmdi Azikiwe et Cheikh Anta Diop.

L'importance du lien souligné par cette présentation entre, d'une part, les exigences d'une vision régionale des problèmes liés au développement durable en Afrique de l'Ouest, et, d'autre part, la nécessité de concevoir une nouvelle infrastructure dédiée aux connaissances dans la sous-région, est confirmée de manière indubitable par deux tendances actuelles : la première concerne la série de séminaires nationaux de la CEDEAO parrainés par l'UNESCO qui ont été organisés dans le but de sensibiliser et de mobiliser les communautés spécialisées dans la recherche de chaque État membre de la CEDEAO, et d'encourager non seulement un dialogue vertical avec les décideurs politiques de chaque État, mais également un débat horizontal, au-delà des frontières nationales, avec les communautés et réseaux homologues des autres États, notamment ceux qui sont caractérisés par une contiguïté géographique et territoriale. Les séminaires nationaux de sensibilisation de la CEDEAO parrainés par l'UNESCO, qui avaient démarré au début des années 90 pour reprendre l'année dernière après une période d'arrêt, ont été organisés, depuis 2005, à l'attention du Bénin, de la Gambie, du Ghana, du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal. Le séminaire nigérian se tiendra à Abuja en novembre prochain.

La seconde tendance concerne un soutien plus explicite à l'égard d'une réforme de l'éducation, souligné lors de la 11^{ème} conférence générale de l'Association des universités africaines qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) le 25 février 2005, qui a permis d'affirmer la nécessité de prendre des « dispositions transfrontalières » ou d'encourager une éducation « transnationale » et « sans frontières » et de développer les réseaux, ces éléments donnant tous des indications sur « l'avenir de l'enseignement supérieur » évoqué dans l'allocution des plus instructives prononcée par le Président sud-africain Thabo Mbeki dans le cadre d'une séance spéciale de la conférence. Comme cela a été résumé dans un rapport publié par le **Bulletin du CODESRIA** (N° 1 et 2, 2005, page 22), « Son Excellence a conseillé aux praticiens de l'enseignement supérieur de se considérer comme les architectes du nouveau monde africain, et a appelé à une collaboration entre toutes les parties prenantes afin de mettre la connaissance au service du continent ». Et semblant être en symbiose parfaite avec la déclaration de mission de l'Institut universitaire africain, le Président a poursuivi en soulignant « la nécessité de mieux synchroniser les programmes des universités et ceux de l'Union Africaine, de la

CEDEAO et du NEPAD». Puis, anticipant sur le programme du Forum intergénérationnel, le Président Mbeki a appelé les universités « à **redevenir les principaux acteurs des processus de changement, notamment dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la réduction de la pauvreté en Afrique** ». Il ne faut bien sûr pas oublier que son auditoire était principalement composé de vice-chanceliers et de recteurs d'établissements nationaux d'enseignement supérieur africains conservateurs, qui ont eux aussi besoin d'un programme de réorientation majeur avant de pouvoir concrétiser cette nécessité qu'est la perspective régionale.

2. Intervention de M. Raymond WEBER, Directeur de l'Agence de Coopération du Luxembourg (Luxembourg)

INTRODUCTION

Mettre ensemble ces trois concepts : *culture, gouvernance, développement*, n'est pas très courant dans les discours officiels sur la coopération au développement, dont les mots-clés semblent plutôt être : lutte contre la pauvreté (cf : les Objectifs du Millénaire pour le développement, New York 2000), appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle (cf : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Paris 2005).

Or, il semble utile, à un moment où les concepts de « développement » et de « gouvernance » apparaissent comme figés et sans grande dynamique interne, de les réinterroger, voire de les repenser, à partir du concept de « culture » ou de « diversité culturelle ».

Une telle « ré-interprétation » du *développement* et de la *gouvernance* à partir de la diversité culturelle ne peut évidemment pas se faire de manière apolitique. Elle doit, au contraire, essayer d'intégrer les processus de changement social, avec ses dynamismes internes, ses structures de concertation et de pouvoir, ses lieux de paroles et de réflexion où des alternatives aux « modèles » actuels se cherchent.

Trois questions peuvent nous aider à avancer dans cette réflexion.

Question 1 : *Plutôt que de parler de culture et développement, ne faudrait-il pas dire : la culture est développement ?*

Quand l'UNESCO, après avoir adopté à la Conférence Mondiacult de Mexico (1982) une conception large, anthropologique, de la culture, a voulu lancer une Décennie mondiale sur les finalités culturelles du développement, elle a dû vite déchanter : ni les Etats membres, ni les différentes Agences du système des Nations-Unies n'étaient prêts à la suivre sur cette voie. Et ce n'est qu'à la fin de ce qui s'est appelé finalement la « Décennie mondiale sur le développement culturel », à la **Conférence de Stockholm (1998)** qu'un **Plan d'Action** a pu être adopté, insistant sur l'interdépendance du développement durable et de la diversité culturelle.

La « **Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles** » (UNESCO, Paris 2005) développe cette idée. Après avoir insisté, dans le Préambule, sur « la nécessité d'intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement », son article 13 demande à ce que « les Parties s'emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

Mais le pas vraiment décisif vers un **nouveau paradigme culture-développement** a été fait grâce aux travaux d'un Amartya Sen et grâce au **Rapport mondial 2004** sur le développement humain **du PNUD**, consacré à « **la liberté culturelle dans un monde diversifié** ». Ce Rapport soutient que la liberté culturelle est un élément essentiel du développement humain et qu'il est vital, pour les femmes et les hommes de partout dans le monde, de pouvoir se sentir libres de choisir leur(s) identité(s) et d'exercer ce choix sans se trouver confrontés à une discrimination quelconque.

Ce Rapport marque une avancée importante parce qu'il fait sortir ce nouveau paradigme culture-développement du cercle des « culturels » pour en faire un enjeu dans les milieux économiques, financiers et politiques.

Ce qui est en question, aujourd'hui, dans ces nouvelles interactions entre culture et développement, c'est une autre vision du développement. « La culture est au commencement et à la fin du développement », disait déjà Léopold Sédar Senghor. Un développement qui replace l'individu, avec ses droits et comme acteur, au centre de la culture et du développement. Une culture qui redevient fondamentale, à la source de toute capacité et de toute identité aussi bien individuelle que collective, au milieu de toutes les libertés les plus fortes et de toutes les pluralités, comme facteur de tous les liens, y compris de liens nouveaux, de nouvelles solidarités et consciences politiques repensées. Une culture-développement, enfin, qui nous propose un nouvel « vivre-ensemble » dans des sociétés multiculturelles, car, dans toute pratique du développement, ce qui est en cause, n'est-ce pas la rencontre de l'autre dans sa culture ? N'est-ce pas assumer les apports de l'autre culture en les reconstituant par un dépassement de soi-même, ce qui suppose un retour à soi après le détour de l'autre, dans un processus dynamique par lequel on découvre les potentialités de sa propre humanité ?

Question 2: *Peut-on concevoir une gouvernance démocratique sans une finalité culturelle qui replace le citoyen au centre d'un « dispositif » délimité par les droits de l'homme, et notamment par les droits culturels ?*

« Une bonne gouvernance constitue peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et favoriser le développement », dit Kofi Annan, le Secrétaire général de l'ONU. L'efficacité de la gouvernance est sans doute la clef du développement humain. Mais, tout comme le développement humain suppose beaucoup plus qu'une augmentation des revenus, la gouvernance au service du développement suppose beaucoup plus que des institutions publiques efficaces. Elle impose de promouvoir des institutions équitables et responsables, protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Elle exige la liberté politique et la capacité à participer à la vie de sa communauté, lesquels comptent autant pour le développement humain que de savoir lire et écrire et être en bonne santé (cf. le Rapport mondial 2002 sur le développement humain du PNUD : « approfondir la démocratie dans un monde fragmenté »). Elle demande, surtout, des espaces publics et des « méthodologies » pour articuler le débat politique et les processus de prise de décision publique.

Tout comme pour le débat actuel sur le développement, l'Afrique peut apporter des éléments essentiels pour repenser la gouvernance démocratique.

Pensons à la Charte du Mandé (1222) et à la Charte de Kurukan Fuga (1236) qui, non seulement demandaient l'abolition de l'esclavage, mais proposaient aussi des principes d'organisation sociale et de préservation de la nature pour l'ensemble du territoire soudano-sahélienne.

Pensons aussi à des Joseph Ki-Zerbo, Aminata Traoré, Cheikh Hamidou Kane, Mouhamed Mbodj et d'autres qui, par leurs analyses, réflexions, travaux théoriques et pratiques sociales permettent de définir une gouvernance démocratique « endogène » qui n'a rien à envier aux « modèles » en la matière de la Banque mondiale ou de l'Union européenne.

N'oublions pas, enfin, les instruments traditionnels de médiation en Afrique, tels que la palabre, les conseils des anciens, la parenté à plaisanterie, etc.

Ce qu'apporte la culture comme dimension supplémentaire dans la gouvernance démocratique, c'est la dimension éthique ; c'est aussi de remettre au centre l'autonomie du sujet, ainsi que celle de tous les acteurs, qu'ils viennent du public, du privé ou du

civil. C'est par l'habilitation/empowerment de tous les acteurs sociaux, par une « capability approach » (cfr : Amartya Sen et Martha Nussbaum) qu'un exercice effectif des droits culturels permet non seulement de prévenir les conflits, mais surtout de les transformer, de les « dépasser » (cf : le « aufheben » de Hegel), de sorte qu'ils deviennent créateurs de diversité.

Question 3 : *En faisant interagir culture, gouvernance et développement, ne devenons-nous pas capables de dépasser les modèles actuels et d'« inventer », ensemble, de nouvelles pratiques sociales et culturelles, de nouvelles solidarités, qui donnent sens ?*

La diversité culturelle : elle pourrait signifier aujourd'hui la non-domination d'une culture par rapport à une autre ; la non-domination d'un modèle de développement par rapport à un autre ; la non-domination d'un système de gouvernance par rapport à un autre ; la reconnaissance de l'autre, dans sa différence ; le respect mutuel ; l'acceptation du partage des biens et des valeurs culturels. Il ne s'agirait donc pas d'une « répartition » qui entraînerait division ou exclusion, ni d'une domination, mais bien d'un partage, d'un « rendez-vous du donner et du recevoir » (Léopold Sédar Senghor). Un tel partage nous invite en plus à imaginer d'autres formes de richesses qui ne soient pas seulement matérielles, mais aussi spirituelles, scientifiques, artistiques.

Le développement pourrait ainsi redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : « des principes de vie, ainsi que des valeurs qui privilégient l'humain : l'humilité contre l'arrogance ; le sens et le souci de l'autre, notamment des générations futures, face au tout pour soi et rien que soi » (Aminata Traoré).

En « ré-enchantant » ainsi, par la *culture* et la *diversité culturelle*, tant la *gouvernance* que le *développement*, en les re-politisant aussi, en même temps, dans le bon sens du terme : nous sommes effectivement au-delà de réponses techniques à des problèmes techniques. Il s'agit du « vivre-ensemble » de nous tous et d'une éthique de la coopération. Et ainsi la gouvernance n'est plus seulement une condition de la réussite du développement, mais elle (re)devient finalité et objectif d'un développement centré sur l'homme et qui lui reconnaisse le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification.

3. Culture, Gouvernance et Développement, par Mme Agnès DIAROUMEYE, Sociologue (Niger).

Pour cerner les rôles et les responsabilités des groupes humains dans une société, il faut inévitablement regarder du côté de leur statut car c'est le statut qui permet de définir le rôle et les responsabilités. Nous ne pensons pas qu'en matière de rôle dans la gouvernance endogène ou publique, il y ait une sexo-spécificité en tant que telle. Cependant les conditions de déploiement de ces rôles et des responsabilités qui s'y rattachent, peuvent être entraînées par un corpus de représentations culturelles rétrogrades. Ensuite, nous tenterons de traiter de quelques questions clés avant de présenter nos conclusions.

La rétrospective de la situation de la femme dans les différentes manifestations de la vie sociale conduit généralement à un constat d'inégalité entre le statut de la femme comparé à celui de l'homme. Cette inégalité traduit l'infériorité du statut de la femme au sein de la société considérée, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de l'Afrique. Un tel jugement trouve essentiellement son explication et sa rationalisation dans la vision véhiculée par les stéréotypes et les préjugés culturels. C'est ainsi que l'on entend souvent à propos des femmes et de la politique, des remarques du genre : « La politique, c'est un truc de mec » ; « Les femmes sont faites pour rester au foyer et élever leurs enfants » ; « La logique féminine est incompatible avec celle de la politique » etc. Quoi qu'il en soit, le monde contemporain se caractérise à ce propos, entre autres, par une culture de manque d'équité à l'endroit des femmes d'une part ; par l'absence presque généralisée de mesures efficaces susceptibles de corriger ces déséquilibres, d'autre part. En réalité, tout se passe comme si, toutes les sociétés étaient condamnées irrémédiablement à vivre dans une culture d'impunité, d'injustice où c'est surtout la raison du « plus fort », en l'occurrence celle de l'homme, seule, qui prévaut. On comprend dès lors à quel point il est impérieux pour les femmes africaines de prendre toute la mesure de la situation pour s'intéresser plus sérieusement aux stratégies de changement d'une telle situation, en vue de la conception, de la mise en application de textes légaux, plus favorables à la sauvegarde de leurs intérêts. Par exemple, il devrait en être ainsi de la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » pour toutes les femmes plus particulièrement pour toutes les Africaines quel que soit leur pays et quel que soit le bord dont elles peuvent se réclamer. En fait, qu'il s'agisse de parité ou de discrimination positive, ce qui doit compter le plus, c'est le respect irréversible du principe d'égalité, d'égalité des chances, d'égalité des opportunités d'avancement et de promotion des femmes.

Les stratégies pour y parvenir sont multiples. Les femmes doivent le comprendre et y travailler sans relâche. Qu'il s'agisse de la stratégie du genre, de l'intégration des Femmes au développement, du Féminisme ou de la parité, toutes ont leurs limitations,

leurs avantages ; chaque groupe d'action devrait selon les lieux et les circonstances être en mesure de choisir en les couplant, pour agir efficacement et pouvoir atteindre la restauration des droits de la femme en tant que citoyenne.

Comme on peut le constater, les barrières qui entravent la voie des femmes en politique est pavée de pièges de toutes sortes, dont seule la détermination des femmes elles mêmes peut triompher. C'est pourquoi les femmes africaines évoquent de plus en plus, la nécessité de coordination de la défense de leurs intérêts à travers un mouvement panafricain. Cela renvoie quelque peu aussi au mouvement de l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF) qui avait comme objectif prioritaire la coordination de l'action des femmes africaines dans la perspective de la libération des pays africains du joug colonial. C'était donc la première fois, que les femmes africaines, avec l'appui des gouvernements de leur pays, dotés de partis uniques, anticipaient une action politique d'envergure. Ce faisant, elles avaient agi de manière politiquement solidaire avant même la création de l'OUA ! Maintenant que tous les pays africains ont accédé à la souveraineté internationale, ce sont les Africaines qui peuvent encore une fois décider et agir soit dans la perspective de la renaissance de l'OPF, soit pour la conception d'un mécanisme totalement nouveau, dont les objectifs devront renforcer le statut et le rôle des femmes en vue de la suppression des inégalités diverses dans les pays ; mais aussi, à l'échelle du monde. Cela implique, bien entendu, la solidarité entre les femmes de générations différentes, mais aussi, de cultures différentes en Afrique et dans le monde. La création de l'OPF et sa survie démontrent que les femmes africaines peuvent à nouveau relever le défi relatif à leur relation à la politique pour réussir un mouvement porteur des espérances des générations à venir notamment pour l'enrichissement de l'Afrique.

On ne saurait passer sous silence l'impact des actions conduites par les Nations unies depuis 1975 après l'année Internationale de la Femme et, l'espérance apportée ainsi à toutes les femmes du monde. Dans ce cas, également, l'apport des femmes africaines a été considérable puisque c'est le Plan d'Action Régional africain qui a largement servi de canevas au Plan d'Action Mondial de Mexico. Il faut reconnaître que depuis 1975, les femmes africaines n'ont jamais cessé en fait, d'adopter et faire entériner bon nombre de plans d'action et de programmes d'intégration des Femmes au développement qui n'ont jamais connu un début de mise en œuvre dans la plupart des pays. C'est du reste là, la pierre d'achoppement entre les prises de décisions et leur mise en œuvre dans les pays. On est en droit de s'interroger sur les possibilités de promotion effective du statut et du rôle des femmes en politique si rien n'est fait pour améliorer la plus grande maîtrise des enjeux et rendre plus inébranlable, leur engagement à conquérir de haute lutte, les droits qui sont les leurs au niveau les plus élevés.

C'est sous les auspices des Nations unies notamment, de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et avec l'appui des agences de la famille des Nations unies telles que la FAO, l'UNICEF et le PNUD, et des appuis bilatéraux que l'on

a établi une chaîne de mécanismes d'intégration des femmes au développement allant de la base nationale jusqu'au sommet régional, continental africain prioritairement techniques. Il y aurait beaucoup à dire des raisons de la disparition de ces mécanismes que les Africaines n'ont pas su défendre, maintenir et enrichir.

La sous-représentation, voire l'absence presque généralisée des femmes africaines des instances de direction politiques, de décision aux niveaux national, sous-régional et continental, est une réalité qui s'impose à tous. Ce qui fait moins l'unanimité, ce sont les solutions et les modalités d'application des solutions à ces problèmes. En effet, il s'agit là d'harmoniser et de traduire dans les faits les résultats des efforts des femmes elles-mêmes, ceux des services publics et des instances de décision. Il s'agit enfin de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de textes juridiques qui baliseraient la voie de la visibilité des femmes en politique tout en assurant l'éveil et le renforcement de leur action en tant que citoyennes. Il faudrait donc, non seulement une mobilisation continue des femmes sur la question politique au même titre que les autres questions de développement, mais aussi, la constitution d'un cadre de textes qui supprimerait les inégalités et les injustices à l'égard des femmes surtout lorsque celles-ci sont relayées et renforcées par des préjugés et des considérations de type religieux ou culturel. Ainsi donc l'émergence des femmes ne procéderait-elle plus de la volonté du prince qui les nomme aux postes jugés bons pour elles, ou qui, selon ses humeurs, les pousserait à avoir de la retenue en adoptant tel ou tel comportement.

La brève rétrospective sur les femmes africaines et la politique permet aussi de constater que celles-ci ont occupé des statuts différents selon les périodes considérées. En effet, au cours de la lutte anti-coloniale, les femmes ont joué ici et là des rôles plus ou moins importants. Cela pouvait aller de la fonction de courroie de transmission, à des fonctions subalternes au sein des groupes politiques ; mais elles n'ont jamais atteint le statut de leader, chef de parti et elles n'ont jamais constitué de groupes partisans, autrement dit, de force politique spécifique de personnes participant au jeu politique national, à plus forte raison international.

Il convient de dire que les femmes qui ont participé aux activités politiques ayant conduit à la libération du joug colonial comptaient dans leurs rangs aussi bien celles qui étaient instruites à l'école européenne que des femmes non scolarisées. Ce sont du reste ces femmes leaders qui ont joué un rôle fantastique de mobilisation, au sein du parti panafricain du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et plus tard au sein de l'Organisation Panafricaine des Femmes dont l'action militante en faveur des femmes se déployait à travers un réseau couvrant toute l'Afrique et impliquait des relations avec des organisations européennes, mondiales tels que la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF).

L'avènement du multipartisme a le plus souvent relégué les groupes de femmes dans des statuts, et, des rôles de « militantes de base » qui excellent dans la mobilisation des partisans sans que pour autant elles occupent des positions élevées dans la hiérarchie des postes politiques. Même si dans certains pays, les partis ont désigné des femmes pour occuper des postes ministériels plutôt techniques et qui assurent en retour des retombées financières provenant des méandres de la mauvaise gouvernance, un tel cheminement du changement du statut des femmes en politique, au lieu de contribuer à l'effritement, voire à la suppression des inégalités et des injustices, contribue à leur alignement sur le rang des hommes et les conduit à une solidarité de classe au détriment d'une solidarité autour du statut des femmes à promouvoir.

C'est dans un tel contexte que se posent les problèmes majeurs de la participation des femmes à la politique, à la gouvernance et à la gestion des conflits qui sont les suivants :

1. Au niveau international, la réalité de l'insertion archaïque de l'Afrique dans l'économie mondiale et la répercussion désastreuse des options économiques, de l'endettement au niveau national dont les acteurs nationaux ne parviennent pas à tenir compte dans leurs décisions et dans leurs actions qui constituent finalement des entraves importantes ; autrement dit que l'on soit homme ou femme en prise dans la gouvernance nationale, quel impact peut-on avoir dans la prévention des conflits dont les ficelles sont tirées par des pouvoirs politiques, économiques étrangers et internationaux ?
2. La faiblesse de la visibilité des femmes en politique et les mesures pour y remédier quelles que soient les stratégies de promotion des statuts et des rôles politiques de celles-ci (intégration au développement, genre, parité, féminisme) ;
3. La faiblesse de la volonté politique soutenue et continue des autorités et des femmes elles-mêmes pour inverser les pratiques inégalitaires et injustes dans les domaines sociaux économiques, culturels et politiques.
4. Le manque de solidarité nationale et la faiblesse de la solidarité sous-régionale et régionale entre les femmes : dans la plupart des cas celles qui parviennent au sommet ne se sentent pas toujours investies d'un devoir de solidarité vis-à-vis des autres femmes. Cela fait que le conflit entre les générations devient terriblement dévastateur par rapport aux acquis des femmes en général ; et plus spécifiquement au niveau local, s'ajoute la peur panique que l'on a du bailleur de fonds qui, au Niger, ne se gêne aucunement pour manipuler les politiques, la mise en œuvre des politiques et le jeu de relations des forces politiques. Encore faut-il que le leadership comprenne les problèmes, les analyse et accepte de choisir et de mettre en œuvre les solutions appropriées au bien être et à la promotion de l'enrichissement des individus, notamment des femmes.
5. Un déficit notoire des connaissances que les femmes ont des inégalités, des injustices tant au niveau mondial, que national, et, qui entravent leur

participation efficace, pleine et entière à la vie politique ainsi que des textes existants qui les protègent, d'où la nécessité d'établir des conditions appropriées pour un éveil mais aussi, pour le renforcement de la conscience citoyenne plus égalitaire, plus efficace.

Face à de tels problèmes graves, on ne peut que vouloir :

1. Favoriser le développement d'un leadership féminin aux niveaux national, sous-régional et continental pour mieux encadrer le déploiement et le renforcement des rôles et des responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits ;
2. Echanger des expériences et des connaissances des femmes leaders sur les femmes, sur enjeux de la politique en Afrique, mais aussi sur les conditions et les stratégies inégalitaires d'éveil et du renforcement de la conscience citoyenne ;
3. Jeter les bases d'une sous-régionalisation et régionalisation de la résistance des femmes aux structures ainsi qu'aux cadres socio-économiques, politiques, culturels, inégalitaires et défavorables ;
4. Elaborer les éléments de base en vue d'une concertation politique des femmes sur les grands problèmes sociaux africains et mondiaux tels que la paix, l'éducation, la jeunesse, la mondialisation, etc. ;

Pour atteindre de tels objectifs, le Maillon Africain pour la Paix et le Développement a déjà organisé il y a un an un atelier sur les « Femmes leaders et la politique » en mars 2005, à cet atelier ont participé :

- Jeanne Martin Cissé de Guinée ;
- Aimée Gnali de Congo ;
- Espérance Mutwé Karwera du Rwanda ;

Ce sont là des femmes pionnières qui ont fait un travail considérable pour la promotion des femmes dans leur pays respectif, mais aussi en Afrique et dans le monde.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, c'est là, le contexte dans lequel doit se camper la problématique de la réflexion sur le rôle des femmes dans la gouvernance et l'étude de leurs responsabilités dans la prévention des conflits. Peut-être pour mieux traiter de ces questions, il faudrait que nous recherchions ensemble les réponses à un certain nombre de questions clés :

Question 1: Quels sont les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance endogène, la prévention et la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest ?

Ils sont variables selon le type de conflits :

a) Les rôles des femmes en matière de prévention :

- Sensibilisation aux changements divers dans l'environnement ;
- Information / Communication ;
- Médiatrices / Restauratrices de la confiance facilitatrices ;

b) Dans la résolution des conflits : (rôle de médiation)

- Etablissement ou consolidation des maillons ou points focaux de la chaîne de médiation ;
- Transmission des messages des parties concernées ;
- Identification des stratégies de négociation dans la médiation ; soupape de sûreté de sécurité, stratégie.

La réflexion sur les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits passe par l'identification du statut de la femme dans les sociétés concernées car c'est le statut qui permet de cadrer le rôle dans la société, dans tous ses aspects. En effet, l'analyse du statut réservé aux femmes dans la gouvernance et la gestion des conflits nous éclairera mieux sur les rôles et les responsabilités des femmes à ces niveaux.

En matière de gouvernance :

Dans presque tous les pays, la Constitution stipule l'égalité de tous les citoyens devant la loi : ce statut d'égalité strictement formel se trouve battu en brèche dès lors qu'il faut s'engager dans des rôles précis surtout ceux qui s'accompagnent d'avantages matériels. La limitation dans les rôles des femmes en matière de gouvernance comme cela est bien connu, s'explique par la référence, soit à des valeurs archaïques, soit à l'interprétation défavorable aux femmes de textes religieux (gouvernance moderne) ;

En matière de prévention et de gestion des conflits :

La référence se fait par rapport à des valeurs culturelles perçues comme proprement africaines. Il s'agit notamment de stéréotypes qui se rapportent soit à la sœur, soit à la mère à travers la pratique d'une solidarité considérée comme infaillible à travers les liens de famille, du clan et de l'âge notamment.

Tout se passe comme si la sphère de l'exacerbation des inégalités trouve son expression dans la gouvernance moderne parce que l'individu est seul face à la société et qu'un texte, quel qu'il soit, peut décider de son sort alors que dans la gouvernance endogène, l'individu est le groupe ce qui lui permet potentiellement de pouvoir jouer le rôle de citoyen « collégial » actif notamment en matière de prévention et de gestion des conflits. Alors jusqu'à quel point un homme peut-il afficher sa solidarité avec une femme ? (Voir Kandji).

Le pouvoir d'intervention des femmes dans la prévention des conflits lui confère un pouvoir et une position de leader pour la durée de son intervention : ce n'est pas une évolution à travers les échelons d'un grade qui permet d'accéder à des ressources financières et matérielles avec des tâches précises à exécuter pendant la durée de sa vie professionnelle.

Question 2 : Quelles sont les capacités endogènes propres aux femmes africaines en matière de prévention, de régulation sociopolitique et de gouvernance ?

- a) Les capacités endogènes propres aux femmes : solidarité familiale (mariage)
- Groupe d'âges initiatiques
 - Fort pouvoir de mobilisation et d'information ;
 - Groupe ethnique
 - Pouvoir de contrôle, de surveillance ;
 - Groupe de localité
 - Consolidation de la fermeté dans l'exercice du pouvoir et dans la mise en œuvre des décisions ;
 - Autres associations culturelles : groupe de fraternité.
- b) L'efficacité dans la discrétion
- Capacité d'humanité et de simplicité (image et stéréotype de la mère par extension). Patrie et stéréotype de la sœur. Deux stéréotypes : la sœur et la mère.

Question 3 : Comment valoriser et capitaliser les capacités endogènes ?

- En les identifiant et en les répertoriant à travers des études ;
- En les diffusant :
 - A travers l'éducation à la maison (valeur de loyauté, d'honnêteté, sens de la Nation au-delà de famille) ;
 - A travers l'éducation à l'école, sens patriotique, communautaire ;
 - A travers les activités culturelles, pièces de théâtre, des feuilletons radio-télévisés ;
 - A travers l'écriture de romans ;

- A travers le développement et le renforcement d'une conscience citoyenne.

Question 4: Comment renforcer la participation des femmes dans les instances de gouvernance ?

- En constituant un environnement légal, juridique, économique suffisamment transparent et articulé pour en permettre la saisie, la maîtrise par les femmes elles-mêmes d'abord, ensuite par les acteurs décideurs aux différents niveaux ;
- La communication continue et soutenue des connaissances, des informations essentielles et non résiduelles dans la cité et dans tout le pays ;
- Les femmes elles-mêmes doivent s'armer de courage et de volonté politique, pour aller à la conquête des cimes de la gouvernance, si élevées soient-elles ;
- Les bailleurs de fonds et les partenaires doivent avoir une stratégie de coopération et de collaboration visant à encourager et à renforcer la participation des femmes à la gouvernance au lieu d'utiliser des stratégies de division et de dispersion comme cela est souvent le cas ;
- Les femmes doivent avoir des idées claires de leur statut donc de leur rôle qui ne soit pas celui de « bétail électoral » politique dans la gouvernance ;
- Il faut encourager la formation et l'éducation à la bonne gouvernance ouverte à tous sur une base égalitaire ; le développement et le renforcement de la solidarité entre les femmes ; le renforcement de la conscience citoyenne chez les femmes au même titre que chez les hommes.

Question 5:

- a) Comment articuler au niveau régional les mécanismes déjà existants relatifs aux rôles des femmes dans l'exercice des responsabilités en matière de prévention des conflits ?
- b) Comment encourager les Etats à les appliquer ?

Depuis 1975, de nombreuses institutions et mécanismes de promotion et de renforcement des capacités des femmes existent. Il s'en crée de plus en plus, dans le domaine de la gestion des conflits et de la paix. Etant donné la difficulté de fonder les institutions, il serait judicieux de procéder à une interrogation régionale à travers les programmes. Cela reviendrait à élaborer une plate-forme minimale d'action majeure étalée par exemple sur une période de cinq années, voire plus (pour éviter le saupoudrage) avec un suivi rigoureux permettant d'atteindre des résultats à évaluer périodiquement sans complaisance.

- Etablir des programmes d'information, d'éducation et de formation dont les femmes constituent les effectifs délibérément plus nombreux ;
- Il y a un besoin de fédération des initiatives susceptibles d'assurer, de garantir le renforcement des capacités des femmes dans la gouvernance :
 - Au niveau des Administrations publiques ;
 - Au niveau des actions de la Société Civile en surmontant les problèmes de diversité linguistique Français / Anglais. En utilisant les institutions existantes déjà créées par les Etats ou par la société civile, il n'y aurait plus qu'à les renforcer à travers des programmes sexo-spécifiques qui auraient entre autres l'avantage de les rendre performants en matière de promotion des femmes ;
 - Exploiter l'expérience des femmes qui étaient aux premières loges de la lutte et/ou de la guerre dans les pays qui ont été affectés par les conflits.

Question 6 : Quelles stratégies dégager des expériences de médiation et de prévention des conflits conduite par les organisations de femmes ?

- a) Les faire connaître en diffusant la documentation écrite, filmique et sonore de ces expériences, organiser des débats télévisés, dans les Centres Culturels nationaux et bilatéraux (action de recherche) ;
- b) Organiser des services consultatifs auprès des réseaux et institutions impliqués dans ces expériences ;
- c) Organiser des voyages d'études de femmes en Guinée, au Libéria, en Sierra Léone, en Côte d'Ivoire et au Niger auprès des femmes ayant vécu ces expériences ;
- d) Entreprendre des activités de promotion de la solidarité nationale, sous-régionale et régionale en réactivant une institution telle que l'OPF à travers la participation d'anciennes femmes leaders telles que Jeanne Martin Cissé, Sira Diop, Jacqueline Ki-Zerbo, Madeleine Téfak du Cameroun, etc.

Conclusion

En guise de conclusion, il convient d'envisager des actions :

1. Renforcement de la solidarité entre les femmes pour la promotion de leurs statuts, de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la gouvernance aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin d'éviter à tout prix le cloisonnement, l'individualisme ; pour développer des synergies et promouvoir les Droits de la femme ;

2. Fermeté des partenaires dans leur appui à la promotion du leadership féminin

- Au niveau des politiques ;
- Au niveau des programmes et projets (promotion de l'éducation, la formation et de l'émergence des femmes) ;
- Appliquer des quotas au niveau des effectifs de la formation, de la spécialisation et de l'occupation des postes ;

3. Renforcement des capacités des femmes par un programme de recherche sur les problèmes de promotion du leadership féminin prioritairement :

- Etude historique
- Etude sociologique
- Etude socio- économique : le matriarcat et la gouvernance ;

4. Inscrire les actions dans la durée avec une perspective de prise en charge par les femmes elles-mêmes de manière à travailler sur des passerelles inter-générationnelles. Cela commande bien entendu de nouvelles approches pour l'assistance, la coopération, l'aide, etc. qui ne sont pas acquises ni évidentes.

Atelier N°2

Conflits, Paix et Gouvernance

- 1. Démocratie, citoyenneté et intégration sociale**, par Mme Clarisse MERINDOL, Juriste (Burkina Faso).
- 2. Un mécanisme de gouvernance endogène pour la prévention des conflits : la Charte du KURUKAN FUGA**, par M. Mangoné NIANG, Directeur du CELTHO/UNION AFRICAINE (Niamey).
- 3. L'hypothèque et la crise du présidentielisme**, par M. Pathé DIAGNE, Politologue (Sénégal).

1. Démocratie, citoyenneté et intégration sociale, par Mme Clarisse MERINDOL, Juriste (Burkina Faso).

La construction d'espaces de libertés propices à l'expression effective des prérogatives individuelles et collectives est une dynamique quasi inéluctable entamée à la fin des années 80 par la grande majorité des Etats ouest-africains. Quels que soient les facteurs déclencheurs de l'engouement démocratique appréhendés[‡], il est important de noter que sa mise en œuvre consiste toujours en une série de pratiques et de procédures élaborées à travers une histoire longue et souvent tumultueuse avec comme finalité et objectif primordial "l'institutionnalisation de la liberté", gage de l'Etat de droit, incluant forcément les actions d'hommes et de femmes impliqués dans la gestion institutionnel et le partage des richesses.

C'est dire qu'aucune société ne peut se construire sans une volonté commune réelle de prise de conscience sur la nécessité de faire non seulement du droit[§] un instrument privilégié de régulation de l'organisation politique et sociale, qui passe nécessairement par la subordination du principe de légitimité au respect de la légalité, mais aussi et surtout par le sentiment réel d'appartenance à une communauté, dont les limites seront la famille au sens strict, la communauté de langue et de culture désignant le clan, le bornage territorial étatique, ou pour aller au-delà de la souveraineté interne de l'entité étatique, englober la région.

Partant du prélude ci-dessus, on peut donc affirmer avec réalisme, que l'Etat de droit, appréhendé sous l'angle d'un système d'organisation et de gestion de la société, fondé sur des valeurs humaines identifiées dans la règle de droit comme support institutionnel, sera quoi que l'on fasse, un préalable nécessaire à la démocratie, elle-même gage de l'effectivité citoyenne, dont la manifestation responsable aboutira à une reconnaissance individuelle et collective des efforts fournis, qui permettent un cheminement satisfaisant vers une cohésion sociale restreinte (cohésion et paix nationale) ou plus élargie (intégration communautaire ou régionale).

La dimension humaine de la gestion institutionnelle reste alors le cœur de la gouvernance réussie, ce qui veut dire que le rôle du citoyen dans la consolidation de la démocratie et l'instauration de la paix sociale durable, doit être une préoccupation constante au plan national ou régional. Il ne saurait y avoir de démocratie véritable, sans

[‡] La référence faite à la chute du mur de Berlin ou au discours quasi injonctif du Président MITTERAND à la Baule en 1989, à l'égard des chefs d'Etats africains, sur la nécessité d'instauration de démocraties, ne peuvent constituer les seuls éléments déclencheurs du processus démocratique dans les Etats d'Afrique de l'Ouest, dans la mesure où plusieurs facteurs endogènes post coloniaux sont aussi à considérer avec intérêt : récusation du parti unique, crises économiques, naissance de foyers de tensions ayant abouti à des conflits armés... (On peut partager la réflexion du Pr Abdoulaye BATHILY dans sa communication au Forum des partis politiques, des médias et de la société civile sur « la démocratie en Afrique de l'Ouest : état des lieux » : Dans l'ouvrage récapitulatif du CSAO : La construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest.

[§] Entendu comme l'ensemble des règles objectives de gouvernance sociale ou institutionnelle

une promotion et une garantie des droits et libertés de tous, manifestés dans des actions concrètes de respect de l'institution politique, administrative, économique et culturelle, dans sa dimension traditionnelle, moderne et mixte.

L'individu doit en somme prendre conscience de sa propre réalité en tant qu'humain disposant d'importantes prérogatives, et capable de jouer un rôle déterminant dans la collectivité nationale, régionale, ou internationale. Il reviendra en évidence à l'Etat garant des droits et libertés d'en faciliter la jouissance. La citoyenneté, définie comme une culture de qualité et de valeurs qui transcendent l'égoïsme et entretient un comportement de conformité vis-à-vis des lois et des valeurs communautaires, et surtout une solidarité interactive totale, sera alors l'un des éléments capitaux de l'intégration sociale où que l'on l'a situe.

Le caractère interdépendant des trois concepts que sont la démocratie, la citoyenneté et l'intégration sociale peuvent apparaître évident. Certes, il n'y a pas de démocratie qui se définisse comme "le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple" dans un Etat non soumis lui-même au respect du droit et peu soucieux de la garantie des droits et libertés individuelles et collectifs, dont la citoyenneté en est un élément capital.

Toutefois, l'approche de l'étude linéaire, consistant à décortiquer leur contenu, avant une analyse des interactions conviendra certainement moins à ce thème qui se veut être plus une brèche à des problématiques du jour pour nos Etats, qu'une conjonction simple de définitions et de liens. Aussi, et de préférence, il semble opportun dans ce cadre d'échange, que quelques réflexions soient entamées et versées à partage sous les trois angles ci-dessous.

Ces réflexions se feront dans une approche appréciative, en termes de photographie ou d'état des lieux des réalités dans la majorité des Etats de la sous région Ouest Africaine, et une brèche d'analyse perspective du possible en faveur d'une véritable intégration sociale sera ouverte.

- ✓ **La démocratie comme prélude ou espace indispensable ou incontournable à la citoyenneté et à l'intégration sociale ?**
- ✓ **La citoyenneté responsable comme vecteur de l'intégration sociale**
- ✓ **L'intégration sociale, gage d'une intégration communautaire dans la construction de la paix.**

I. LA DÉMOCRATIE, GAGE DE L'EXPRESSION CITOYENNE ?

Les constitutionnalistes veulent que l'Etat ne tire sa compétence que de la seule volonté populaire, autrement dit, l'institution dirigeante trouve sa légitimité dans le consensus populaire, et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 en Europe en sera l'une des pierres angulaires. Prônant l'égalité, et la légalité du pouvoir à travers sa légitimité humaine et non divine, ce texte historique ancrera dans les mémoires le rôle incontournable du peuple dans la gestion des affaires de la cité. Les différents instruments juridiques qui suivront (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, les deux pactes de 1966 relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques sociaux et culturels, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les différentes conventions relatives aux droits spécifiques...), consacreront de manière unanime l'intérêt de la reconnaissance des droits et libertés à l'ensemble des individus ressortissant des Etats. Il en sera de même des Constitutions au sein des Etats, textes fondamentaux de consécration de la démocratie, parce que fixant les contours et les modalités de reconnaissance des droits, de la dévolution et de l'exercice du pouvoir.

Or, la Constitution comme fondement de la gestion institutionnelle par une participation effective de l'ensemble des couches sociales est l'une des caractéristiques essentielles de l'Etat de droit. Cet Etat qui repose sur le règne de normes instituées et ne pouvant évoluer que dans un processus d'institutionnalisation du pouvoir, processus qui passe incontestablement par la constitution consacrant :

- La primauté du droit : Par la Constitution, l'Etat fixe les bases du fonctionnement social en consacrant les droits et devoirs citoyens et ses propres pouvoirs.
- La hiérarchie des normes et institutions et leur respect : La primauté de la règle de droit place au sommet de la pyramide normative, des textes fondamentaux garants des droits et libertés citoyens, de même que le respect des institutions exécutives, législatives et judiciaires, permet une réelle implication citoyenne dans la gouvernance.
- L'égalité des sujets, leurs droits et devoirs de participation à la gestion de la cité : Droits et devoirs civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. au Burkina Faso, le Titre 1^{er} de la Constitution du 11 juin 1991 comportant les articles 1 à 30 consacre les droits et devoirs du citoyen.
- L'existence d'une justice indépendante, compétente, impartiale et équitable : gage de stabilité et de paix sociale, parce que capable de contrer les injustices.
- L'expression plurielle ou le multipartisme : la démocratie n'est possible que lorsque le régime politique en place admet la participation de plusieurs formations politiques dans le jeu politique nationale. Le multipartisme se manifestant ou se caractérisant par la contradiction positive d'idées et

d'actions en vue de la conquête du pouvoir de direction, et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Citoyens premiers concernés par le jeu politique parce que contribuant à la formation des entités politiques.

De cette légitimité tirée de la légalité, s'exprimera alors la souveraineté du peuple, définissant la démocratie, classiquement appréhendée comme « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » au sein d'un espace de droits affirmés et de libertés assurées de l'Homme, dont la citoyenneté en est toujours un élément capital. C'est dire que l'effectivité citoyenne se subordonne à l'existence de l'espace de légalité.

Mais, cet espace d'égalité légale propice à l'effectivité citoyenne se limite-t-elle dans sa définition "constitutionnaliste néo-coloniale", qui n'y voit que la démocratie représentative garantie par un document formel dont la manipulation n'implique que des experts commis à cette fin, ou peut-on reconnaître à l'Afrique traditionnelle un système d'organisation et de gestion qui place au centre de l'action commune l'humain, par une identification antérieure de ces capacités et de ses limites ?

Il est incontestable que l'ensemble des recherches et littératures jusque-là disponibles ne peuvent nier l'existence de modes endogènes d'aménagement du pouvoir au sein des entités traditionnelles, qui permettent l'éveil des consciences sur le rôle incontournable de chaque habitant de la cité dans le développement et la cohésion sociale. L'arbre à palabre, le caractère conciliateur de la justice traditionnelle (en dehors de quelques cas extrêmes)... sont des éléments en exemples.

Si la démocratie se veut à la fois comme une forme de gouvernement et une orientation sociale et politique dans lesquelles l'organisation du pouvoir et de l'Etat répondent à un besoin de transparence et de participation de l'ensemble des acteurs sociaux, elle est donc une expression plurielle, c'est-à-dire la coexistence de plusieurs acteurs et visions qui ne sont rien d'autres que ceux auxquels on reconnaît une identité collective à savoir la nationalité, la résidence, ou un fort lien d'appartenance à la culture, aux traditions, aux us et coutumes. C'est en cela que la condition citoyenne transforme les individus isolés en une communauté, dont les actions révéleront la volonté ou non de former un bloc homogène durable. Aussi, l'identification de l'individu, la reconnaissance de ses droits et obligations fixés, la comptabilité des acquis, ne seront possibles que si le cadre d'évolution de chacun reste favorable à la sanction à l'égard de tout contrevenant à la règle, dans la mesure où la personne (physique ou morale), ne puisse s'arroger le droit d'action sans que cela ne lui soit reconnu de manière expresse, ou implicite.

L'essence de l'action démocratique est une participation active, librement consentie de la part de ceux auxquels on reconnaît et donne le droit d'agir dans la vie publique : les citoyens. Le citoyen est donc l'acteur central (l'unité de base) dans la démocratie, et il ne peut en être autrement plus qualitatif, dans la mesure où la démocratie s'affirme et se confirme par la participation populaire, donc citoyenne. A l'inverse, l'action citoyenne

ne peut être qualitative sur un terrain hostile aux droits de l'Homme dont la citoyenneté en est un élément.

C'est dire la difficulté de renier la réalité démocratique à travers l'expression citoyenne. Pour cause, seule l'implantation d'une démocratie réelle c'est-à-dire participative à tous les niveaux (centrale et locale), permet d'asseoir la souveraineté des peuples, canal par lequel se réaliseront les droits et libertés.

Démocratie et citoyenneté s'imbriquent donc par un mécanisme de cause à effet. La première pose les bases de l'exercice de la seconde, depuis la cellule de base familiale jusqu'au sommet de l'échelle institutionnelle, avec comme conséquence l'affirmation des droits inhérents à l'Homme, ou l'institutionnalisation de droits dits de nouvelles générations en fonction de l'évolution politique, économique, sociale et culturel des pays.

Il convient cependant de noter que si l'appréhension de ces concepts fondamentaux de l'Etat de droit semble aisée, leur réelle conjugaison au sein des Etats africains n'est pas toujours évidente. Pour certains encore ils sont à l'état de gestation sinon "d'hibernation" dans l'attente de jours meilleurs (cas des pays sortant de conflits ou toujours en crise). Le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, pour reprendre la formule consacrée pour la démocratie, se confond parfois avec celui du clan, de la tribu ou du groupe religieux. La citoyenneté, quant à elle, s'étouffe dans la recherche d'identité et d'appartenance à un groupe sociale, une culture, un territoire, bref une nation, malgré le caractère explicite des textes juridiques, et la volonté politique manifeste des Etats de mettre à contribution le plus possible d'hommes et de femmes dans la gestion des affaires publiques et la réalisation de la cohésion sociale.

La démocratie reste donc l'un des meilleurs gages de l'effectivité citoyenne par ce qu'elle fait ou devrait faire (dans sa réalité intrinsèque), du citoyen, le maillon fort de la réalisation des objectifs sociaux que se fixe l'Etat. Ces exigences visent à assurer une société dans laquelle les comportements réalisent et consacrent des principes de tolérance et de cohésion sociale, par l'intégration préalable de valeurs ancestrales, ou acquises au contact d'autres civilisations. Dès lors, s'impose l'érection de l'Etat de droit dans lequel les droits et libertés citoyens sont assurés et l'autorité de l'Etat respecté.

Au final, le but de la démocratie n'est-il pas le développement tout simplement par un partage de responsabilités ? Si oui, la démocratie, sans une réalité citoyenne apparaît irréaliste, et l'exercice de la citoyenneté dans un objectif occultant le bien être social ne devrait être toléré par les peuples.

La citoyenneté sans l'intégration sociale est la fin de la démocratie, mais surtout celle de l'entité étatique, qui ne peut exister ou survivre longtemps sans une articulation

fonctionnelle interactive entre le pouvoir de commander, le droit de résider et la légitimité étatique.

La démocratie exige le respect des règles existantes, par l'affirmation des capacités d'action de chacun en terme d'acquiescement des actes posés par les mandataires politiques, ou dans la revendication et le rejet de ce que l'on estime non convenable à l'épanouissement personnel ou collectif.

Si l'inertie ou la conjonction négative des forces prend le pas sur la nécessité de l'action, la revendication des valeurs et l'appartenance à des communautés restreintes ou large, l'anarchie et le règne de l'arbitraire finissent par entraîner dangereusement les institutions souveraines et les peuples à la ruine, du fait de l'insécurité et de l'instabilité. Les exemples en la matière sont éloquentes dans la sous région ouest-africaine.

La question reste toutefois posée : s'agit-il de la démocratie formellement posée par les textes constitutionnels, les conventions, résolutions et recommandations diverses, ou de l'espace de liberté d'action aménagé de manière consensuelle par le canal des us et coutumes volontairement intégrés dans la conscience collective ?

Quelle que soit l'approche exogène intégrée ou endogène à revaloriser, au cœur de la démocratie se trouve la citoyenneté, vecteur réel de l'intégration sociale, qu'il convient de décortiquer et de délimiter à présent les contours et les implications réelles.

II. LA CITOYENNETÉ RESPONSABLE COMME VECTEUR DE L'INTÉGRATION SOCIALE ?

La question de la citoyenneté est aujourd'hui au cœur du débat politique et de la construction des espaces démocratiques et des libertés. En effet, à un moment où tous les pays sont soucieux de mettre en place des Etats de droit démocratiques et prospères, la citoyenneté apparaît comme un élément central de cette entreprise gigantesque. Il serait intéressant par conséquent de voir quel est le sens que l'on peut attribuer à ce concept ?

Notion polysémique, l'expression citoyenneté d'un point de vue purement étymologique vient du mot latin « civitas », cité, et désigne l'habitant de la cité. Il se distinguait dans l'antiquité grecque des esclaves et des métèques (à savoir les étrangers), en ce qu'il disposait d'un ensemble de privilèges liés à son statut filial. Sans remonter aussi loin, il faut noter que l'évolution du statut des individus durant la période coloniale est aussi passée par cette différenciation entre citoyens, sujets et indigènes selon que l'on était issu du peuple colon (citoyens) ou de l'autre composant social.

Aujourd'hui, le citoyen se définit généralement comme « le ressortissant d'un Etat, qui jouit des droits civiques, assortis de devoirs ». Selon le Larousse, c'est « le membre d'un

Etat considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques ». En somme, la citoyenneté est la qualité de citoyen. C'est la situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen. Il s'agit donc d'une qualité reconnue à une personne et qui le rattache en quelque sorte à un Etat.

De cette définition il découle que la citoyenneté pleine et entière suppose la réunion de trois conditions : une préalable liée à la nationalité, une nécessité liée à la possession de la qualité de sujet de droit, et une condition substantielle qui est celle de l'exercice effectif des droits et devoirs.

- **La condition préalable :**

Le citoyen ou la citoyenne se définit comme le membre d'une communauté politique territoriale (l'Etat), par l'acquisition de la nationalité. Il en résulte que tout citoyen est obligatoirement un national, mais que tout national n'est pas d'office citoyen (ne). La synonymie des notions doit donc être nuancée dans la mesure où la notion de nationalité peut indistinctement être utilisée aussi bien pour les personnes physiques que morales, alors que la citoyenneté ne s'applique qu'aux seules personnes physiques, car elles seules exercent des droits politiques rentrant dans les conditions substantielles de la citoyenneté. Au-delà de cette précision, il faut relever que pour être reconnu citoyen (ne), il faut en plus de la qualité de nationale, jouir de la qualité de sujet de droit.

- **La condition nécessaire :**

Le citoyen ou la citoyenne est un sujet de droit, c'est-à-dire une personne juridique titulaire de certains droits et soumise à certaines obligations. Le statut de citoyen se décline ainsi en trois éléments : un élément civil qui est légalité devant la loi, la jouissance de libertés (d'expression, de réunion, d'association, d'aller et de venir...), et la soumission à des obligations (respecter le bien public, s'acquitter de l'impôt, servir la patrie...); un élément politique qui se traduit dans le droit d'élire et d'être élu et de participer au gouvernement. C'est en somme l'aspect civique traduit dans le droit de participation, et c'est en cela que le citoyen diffère du serf taillable et corvéable à merci; et l'élément social : le droit au bien être économique et social.

- **La condition substantielle :**

L'exercice effectif des droits et devoirs par le citoyen (ne) est une condition nécessaire à son intégration sociale. Voir le citoyen ou la citoyenne sous le seul angle du national titulaire de droits et soumis à des obligations serait réduire la citoyenneté à des expressions minimales et symboliques comme la possession d'une carte d'identité nationale, l'acte de voter ou d'effectuer le service national. La citoyenneté ne se réduit pas à cette série d'attributs. Le citoyen est non seulement une personne naturelle, mais aussi et surtout une personne politique qui prend part aux décisions affectant la communauté et qui est reconnue comme

habilité à le faire. La citoyenneté est la capacité de prendre une part réelle, significative, réflexible et efficace dans les affaires qui concernent le bien commun.

Les nouveaux espaces démocratiques en construction dans nos Etats exigent, pour être élargis, un éveil des individus à la citoyenneté active, surtout avec la mise en œuvre des processus de décentralisations territoriales qui vise à :

- Redonner aux populations à la base le choix des priorités de développement
- Favoriser la promotion d'un développement économique durable grâce à la libération des énergies locales et l'utilisation optimale des ressources disponibles
- Crédibiliser le citoyen et ses institutions locales par leur implication comme acteurs principaux du développement de leur cité
- Responsabiliser le citoyen et sa collectivité pour un développement participatif.

C'est en usant de ses prérogatives de manière consciente et responsable, que le citoyen (ne) s'intègre dans la société parce qu'il se manifeste positivement, et cette intégration réussie construit et consolide la paix sociale.

La citoyenneté se veut responsable pour être un facteur favorable au développement. Pour cela il faut le respect d'un certain nombre de valeurs cardinales qui fondent la société et garantissent sa stabilité. De ses valeurs s'imposent un certain nombre de devoirs qui constituent les devoirs civiques dont le respect constitue à son tour ce qu'il convient d'appeler le "civisme" ou l'ensemble des comportements positifs qui font d'un citoyen un bon citoyen, se conformant aux lois républicaines, respecte les institutions publiques, les biens de la communauté, en faisant preuve de civisme et de civilité.

Les manquements à ces règles élémentaires de vie commune affaiblissent la notion de citoyenneté et remettent dangereusement en cause la paix et la stabilité sociale.

En cela, la citoyenneté se développe avec l'âge et s'étend progressivement à mesure que le raisonnement se forge. Elle commence dans la famille, à l'école, dans la vie commune du quartier, de la ville, du pays, et au-delà.

Malheureusement, il est à noter le déclin du comportement citoyen responsable de nos jours au sein de nos Etats, et ce, quelle que soit la classe d'âge prise en compte, mais de manière plus flagrante chez les jeunes. Une forme de revendication de droits et de négation des obligations se répand, avec à la base un refus de l'identité nationale, et l'appartenance à des entités externes. L'écart entre la citoyenneté de droit et celle des faits se creuse inlassablement.

Parmi les manifestations d'incivisme contraire à tout esprit de citoyenneté, on peut noter l'incivisme politique, qui se traduit notamment par le désintérêt à la chose politique et l'abstention systématique lors des opérations électorales, le non-respect des résultats des urnes, l'incivisme fiscal, écologique, le non-respect du bien public (par des actes de vandalisme), la négation et la destruction de l'héritage ancestral (valeurs morales et matérielles), etc.

De tels comportements ne peuvent permettre à un individu de contribuer positivement au développement de la société, encore moins à la société de se stabiliser. La citoyenneté est le rendez-vous de la dynamique entre droits de la personne-démocratie-société civile.

Autant l'on peut affirmer que la citoyenneté est la condition d'existence des droits humains et de la démocratie, autant on peut bien dire que là où l'effectivité citoyenne est moindre ou quasi inexistant, vaine sera l'intégration sociale. D'où la nécessité de la mobilisation et des luttes afin de garantir non seulement les droits du citoyen, mais aussi de veiller à l'épanouissement de la condition citoyenne, gage d'une démocratie réelle. Cela rentre dans les perspectives qui peuvent se résumer à l'éducation (formelle et non formelle), la sensibilisation, l'implication des éveils de consciences que sont les partis politiques, les médias et la société civile.

Au vu des développements précédents, il ressort que la citoyenneté peut revêtir plusieurs formes suivant les domaines appréhendés :

- Au plan social, elle pose la question du savoir vivre collectif en conformité avec les valeurs sociales morales et humaines. Elle exprime l'adhésion à un ensemble de valeurs ou de convenances socialement partagées qui sont le socle de l'unité nationale. De là naît le sentiment de patriotisme et de défense de la souveraineté nationale.
- Au plan politique, elle entretient toute la matière du libre jeu démocratique, du respect de la souveraineté de l'Etat, celui de la sécurité des institutions à travers la Constitution en vigueur. La citoyenneté renvoie ici à un intéressement à la vie politique de la cité, c'est à dire à la réalisation ou à la concrétisation constante des objectifs et idéaux dégagés par la consécration des droits politiques et la sûreté de l'Etat, dont les institutions requièrent une stabilité constante.
- Dans le domaine économique, la citoyenneté se tourne vers la conformité aux exigences des règles de production, du commerce et de la consommation. Elle s'intéresse ici aux questions de l'orientation des politiques économiques de développement.

- Dans le domaine militaire, la citoyenneté exclut l'indiscipline et les coups de forces contre les institutions républicaines quels que soient leurs auteurs.
- Dans l'administration publique, la citoyenneté appelle au respect de la déontologie auquel s'adjoit la gestion efficiente des biens et ressources de l'Etat.

De manière pratique, la citoyenneté est un comportement révélateur d'une éducation de valeurs et d'objectifs à travers laquelle l'individu contribue dans une logique de responsabilité et d'engagement à son propre épanouissement et à la construction nationale, à travers les vertus cardinales communément admises. En cela, la citoyenneté reste un vecteur de l'intégration sociale.

Mais de quelle intégration sociale devrait on parler ? Celle qui révèle l'individu au sein du clan familial ? Celle qui centre le développement communal local au cœur de l'intégration nationale ? Ou celle de l'intégration communautaire ou régionale qui passe nécessairement par l'intégration du citoyen dans son Etat d'origine ?

Toutes ces possibilités peuvent s'inclure dans cette approche d'intégration sociale qui ne tient qu'à la volonté manifeste ou non des acteurs politiques, sociaux, économiques et culturels des Etats que sont les citoyens.

III. L'INTÉGRATION SOCIALE, GAGE DE L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DANS LA CONSTRUCTION ET LA PRÉSERVATION DE LA PAIX

Le protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO, adopté en 2001 par les Chefs d'Etats traite de manière fondamentale la question de la participation citoyenne dans la gouvernance démocratique, en mettant l'accent sur les questions électorales. A juste titre : l'implication des citoyens (nes) doit être le véritable « baromètre » de la démocratie.

Il serait injustifié de ne pas percevoir ou admettre le lien interactif entre la culture de la citoyenneté et l'intégration sociale, qui doit être perçue au-delà du cadre national, pour les Etats ouest-africains en quête de repères fiables pour leur développement. Cela, parce que, d'une part la citoyenneté contribue à la réalisation de l'intégration sociale inter-culturelle au sein d'un même espace national et/ou régional, dans la mesure où elle en est le véritable facteur, et d'autre part, par le fait que l'intégration sociale est bâtie ou devrait l'être sur des principes de valeurs qui intègrent la citoyenneté sans la révéler expressément.

Dans son ensemble, l'intégration sociale entretient et exige un esprit ou une conscience collective de responsabilités et d'actions en faveur du progrès. Ce progrès devant se propager au-delà des frontières nationales, au risque de réduire à néant les efforts internes entrepris ; la perméabilité des frontières d'héritage ne permettant pas le cloisonnement citoyen ni celui de ses actions.

L'intégration régionale plus ou moins réussie des pays industrialisés ne doit pas pousser à occulter tout le travail préliminaire interne qui fut réalisé au passage. La réalisation des espaces communs d'échanges et de partages est passée nécessairement par la construction d'espaces nationaux "stabilisés", une reconnaissance identitaire des citoyens nationaux dans les perspectives proposées*.

Cela pour dire que l'intégration sociale pose aussi bien la question de l'impact des actions citoyennes sur les économies nationales, en particulier sur la croissance et le développement économique au sens strict, que sur le rôle et la place du citoyen dans la dynamique régionale d'union économique, monétaire, le besoin d'unification législative, de construction de cadres juridiques d'actions communes. L'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA en sont les instruments, qui infléchissent forcément sur la participation citoyenne nationale.

Sous cet angle d'appréciation, il est évident que les acteurs de premier plan, dans la facilitation de l'intégration sociale aux plans local, national ou régional sont les partis politiques, les médias et la société civile, lanternes des consciences citoyennes.

Si la citoyenneté responsable (parce que consciente et positivement productive) ouvre la porte à une intégration sociale interne, la contagion à l'espace commun régional se fera de manière quasi inéluctable par un effet « boule de neige ».

Après constat, on est toutefois face au défi constant de conjuguer la réalité démocratique à la réalité citoyenne, gage de l'intégration sociale. Le déficit cruel de la citoyenneté ne peut laisser inactifs les principaux acteurs sociaux des Etats, qui doivent initier des stratégies favorables à l'intéressement des couches les plus exposées aux incivismes que sont les jeunes.

Les perspectives sont larges et intègrent forcément toutes les générations : en amont et en aval. Les besoins nouveaux des nouvelles ou jeunes générations devant être pris en compte par les prescripteurs d'antidotes à la mal gouvernance, et l'intégration des approches anciennes de gouvernance qui ont fait leurs preuves positives, perpétuées dans la jeunesse même si elle ne s'y "mire" pas vraiment.

** Bien que l'on assiste de nos jours à de grands remous internes traduisant une crise identitaire forte d'une frange de la population en France, par exemple, la conscience citoyenne a été formée et renforcée depuis le 18^e siècle.

En termes de perspectives, les propositions sont diverses, et nous ne comptons finalement en imposer aucune ! Les différentes expériences faites çà et là se résument à l'éducation civique et à la promotion de la participation à la vie de la nation, mais les crises persistent. L'occasion donc d'ouvrir un espace d'échange intergénérationnel qui permette une conjonction des besoins de chaque groupe, de chaque citoyen. D'autres entités ont opté pour une Charte de la citoyenneté qui détermine les champs possibles de participation citoyenne ainsi que les instruments qui conviennent, pourquoi pas... ?

CONCLUSION

Il serait prétentieux d'en proposer une pour une réflexion partagée sur des concepts aussi vivants et positifs que sont la démocratie, la citoyenneté et l'intégration sociale. Ainsi, au-delà de toutes les illustrations actuelles des ces trois concepts aux contours et réalités diverses, on peut avancer le fait qu'ils sont à la fois des valeurs à atteindre, des réalités complémentaires dont l'une ne peut trouver de sens véritable sans l'autre. Sont-ils aussi différents de par leur objet ? Une certitude cependant : ils se regroupent dans une finalité : le mieux être de la personne et de la société. Ce sont des étapes ou niveaux obligatoires de passage ou d'aboutissement pour les efforts et ambitions d'édification d'Etats de droits.

L'histoire enseigne que les démocraties établies peuvent s'effondrer. Les sociétés démocratiques doivent constamment se préserver et se renouveler depuis l'intérieur. Ce renouvellement englobe la socialisation, à savoir l'éducation et l'intégration des générations anciennes et naissantes, qui devront non seulement apprendre le sens des structures démocratiques mais aussi les revendiquer elles-mêmes et les imposer. Rien n'est immuable il faut une adaptation constante aux nouveaux besoins et aux nouvelles visions du monde.

2. Un mécanisme de gouvernance endogène pour la prévention des conflits : la charte du KURUKAN FUGA, par M. Mangoné NIANG, Directeur du CELTHO/ UNION AFRICAINE (Niamey).

L'un des premiers textes connus sur l'organisation de la cité dans notre sous-région, la Charte de Kurukan Fuga^{††} fait aujourd'hui l'objet d'une redécouverte de la part non seulement de ceux qui travaillent sur le champ de l'oralité mais de tous ceux qui veulent remonter aux sources d'une pensée politique en Afrique. Parmi les chercheurs qui se sont intéressés à ce texte, il y eut d'abord les historiens (aussi bien les jeli, c'est-à-dire les traditionnistes, que les spécialistes de cette discipline formés à la tradition historique occidentale); suivirent ensuite les théoriciens du texte, les juristes, les environnementalistes et même, bien que soumis à un art de réflexion hérité de la culture grecque, les philosophes^{‡‡}. On ne cherchera pas l'exception de ce document dans le fait qu'il ait focalisé tant d'intérêts spécialisés : nous savons tous qu'un texte oral est un texte total ou, comme disent ceux qui ont en charge sa conceptualisation, un texte holistique. On y trouve généralement une vision du monde, une esthétique, mais aussi des méthodes de gestion de la nature ainsi qu'un code juridique appelé à orienter les rapports entre les communautés et leurs membres. Nombreux sont aussi les textes qui véhiculent des procédés sanitaires pour alléger la souffrance physique des hommes. L'exception est dans le fait surtout que la Charte constitue un document capital pour les médiations traditionnelles, révélant ainsi, et c'est peut-être cela qui nous le rend contemporain, un esprit législateur dans les sociétés africaines au 13ème siècle. Dès lors, une question à caractère éthique et pratique se dégage : si des Africains de cette période-là ont cherché à gérer le contentieux par la négociation, pourquoi pas nous ?

Cette interrogation tend également à ruiner une série d'objections, surgies ici et là, portant sur la validité (décomposition entre mythe et réalité) de la Charte aujourd'hui. Si, effectivement, elle peut avoir pour notre vie actuelle une quelconque utilité, il serait absurde de ne pas y avoir recours. L'Afrique est dans une posture de recherche effrénée de solutions en vue de régler au mieux les crises qui la traversent. Ceci est l'argument pratique qui devrait emporter toutes les adhésions. Pour ce qui concerne les autres aspects, certes plus profonds, ils relèvent désormais du souci de fonder notre propre conscience historique et du destin que nous voulons choisir pour nous-mêmes. La préservation de la mémoire participe de la restauration du sens; elle s'incarne, de nos jours, dans les demandes appuyées de tous les peuples du monde. Des travaux en matière épistémologique ont, enfin, démontré que la césure entre tradition et modernité semble difficile à établir (au nom de cette simple évidence qui veut que l'une existe dans

^{††} Voir Annexes 1 et 2

^{‡‡} C'est ainsi qu'un professeur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a inscrit *La Charte* dans son cours de philosophie politique.

l'autre) et que nous sommes libres de ne pas accepter, suivant le mot démystificateur de Nietzsche, les illusions dessinées pour berner notre lucidité.

L'autre mérite de la Charte est qu'elle a pu, maintenue dans les mémoires, traverser les âges, malgré l'instabilité du texte oral (avec ceci qu'à force d'être énoncés et repris, certains textes oraux finissent par revêtir des formes stables, et ne bouge finalement que ce qui relève de la performance du jeli). C'est dire que la Charte existe :

- dans l'énorme corpus manding : autant de versions déclamées par les jeli au fil des siècles ; texte parmi d'autres, qui représentent, tous, ce qui a pu, en cet espace pluraliste, être préservé comme mémoire, histoires ou modes de vie ;
- dans l'ouvrage, aujourd'hui devenu classique, du Pr D. T. Niane, *Soundiata* ou l'épopée manding⁸⁸. Un des derniers chapitres est intitulé « Kurukan Fuga ou le partage du monde ». On sait que l'ouvrage est une mise à l'écrit de la narration faite par un jeli à l'éminent historien guinéen. (Ce n'est pas un hasard si cet ouvrage, salué par tous et traduit dans plusieurs langues, est un livre majeur. Validant le principe selon lequel on ne chante juste que sur les branches de sa propre généalogie, il inaugure la rupture des historiens africains de l'après-indépendance par l'intégration d'autres types de témoignages, montre ce que pensent les jeli de leurs propres récits et pose les termes du texte le plus proche de la réalité, problématique qui allait rebondir dans les débats, initiés par les philosophes africains, sur l'« ethnophilosophie ») ;
- dans différentes enquêtes menées par des chercheurs de toutes générations (notamment Youssouf T. Cissé, A. O. Konaré, S. Kouyaté, Fodé M. Sidibé, etc⁸⁹).

C'est tout ce que certains d'entre nous connaissions de la Charte de Kurukan Fuga avant la rencontre entre communicateurs traditionnels et communicateurs modernes de Kankan. Au cours de celle-ci, les jeli en provenance de plusieurs pays africains reprirent, un par un, les énoncés de la Charte et s'entendirent sur une version. C'est cette version qui a été collectée et inventoriée dans la banque de données numériques du Centre de Niamey⁸⁹.

⁸⁸ Djibril Tamsir Niane : *Soundiata ou l'épopée manding*, Editions Présence Africaine, Paris 1960 (traduction anglaise : D. T. Niane, *Sundiata : An Epic of Old Mali*, translated by G. D. Pickett, Longmans, London, 1965).

⁸⁹ La plupart des travaux de Y. T. Cissé ont été publiés aux Editions Karthala, à Paris ; A. O. Konaré, « *La notion de pouvoir dans l'Afrique traditionnelle et l'aire culturelle manden en particulier* », *Le concept de pouvoir en Afrique*, col. « Introduction à la culture africaine », n° 4, Editions UNESCO, Paris 1981 ; S. Kouyaté, *Le cousinage à plaisanterie, notre héritage commun*, Editions Ganndal, Conakry 2003 ; les travaux de F. M. Sidibé seront publiés prochainement.

⁸⁹ cf. site du Bureau UA-CELHTO de Niamey : www.africa-orale.org

Il importe de préciser que la Charte de Kurukan Fuga n'est pas sortie, toute prête, de l'esprit de ceux qui assistèrent, en 1236, aux assises de Kangaba (actuel Mali). Elle est arrivée au bout d'une guerre sanglante qui a opposé des populations finalement très proches. Elle est aussi le résultat d'un processus, amorcé avec le « Mandé Kalikan » (Le Serment du Mandé), qui réglementait alors le mode de vie des chasseurs. L'acte de Kurukan Fuga, parce qu'il correspondait au sacre de Soundiata, était la célébration d'un code juridique, élargi et plus détaillé, qui devait à partir de ce moment-là prendre force de loi pour tous les groupes communautaires du Mandé. Les énoncés constitutifs portent sur l'organisation sociale, la gestion des biens et celle de la nature. Si certains d'entre eux sont en contradiction avec la conscience de notre époque, (comme l'énoncé 15 : « Ne portez jamais la main sur une femme mariée avant d'avoir fait intervenir sans succès son mari », ou l'énoncé 17 : « Les mensonges qui ont duré 40 ans doivent être considérés comme des vérités » ou encore l'énoncé 41 : « Tuez votre ennemi, ne l'humiliez pas »), il en est d'autres (comme, par exemple, l'énoncé 5 : « Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique... ») qui entrent en cohérence avec nos préoccupations actuelles. Encore une fois, il faut lire ce texte en essayant de le replacer dans le contexte qui vit son apparition : guerres de toutes sortes, effondrement de la dignité et des valeurs humaines, esclavage, etc. Et, dans ce monde en lambeaux, un immense désir d'ordre avec la longue et difficile fabrication d'un nouvel esprit, conciliateur et législateur —autant dire le même effort, hier et aujourd'hui-, de mettre en équilibre les différences à travers la négociation sociale. L'énoncé 7 institue entre les membres des communautés constitutives du Mandé, le sanankuya (qu'on appelle « parenté à plaisanterie », « cousinage à plaisanterie » ou « parenté plaisante »). Des travaux ont très tôt identifié le sanankuya dans la plupart des sociétés africaines. Dispositif tendant à exorciser le contentieux en le mimant ou en le théâtralisant, le sanankuya est encore vivant dans nombre de nos pays. Un écrivain africain en a donné récemment une caractérisation littéraire : une histoire des Peuls narrée par des Sérères^{###}. Il existe entre patronymes, entre ethnies, entre classes d'âge, entre familles, entre villages et, à travers les correspondances patronymiques, entre pays. On le sait moins, mais le sanankuya a joué un rôle considérable, grâce à la médiation de Sorry Kandia Kouyaté (mandaté par le Chef de l'Etat guinéen de l'époque), dans le règlement du conflit qui a opposé, en 1975, le Mali et la Haute-Volta (Burkina actuel).

« Qu'est-ce qui a fait le Mandé ? La guerre ! Qu'est-ce qui a défait le Mandé ? La guerre ! », clament encore aujourd'hui les jeli de culture mandingue. C'est dans cette formulation, dite, redite et répétée sans cesse par les sociétés humaines, qu'il faut chercher les sources de ce document fondateur, la Charte de Kurukan Fuga ou pour reprendre une conceptualisation chère à M. Foucault, du document entendu comme monument !

^{###} T. Monénembo, *Peuls*, Editions du Seuil, Paris 2004.

ANNEXE 1 : LA CHARTE DE KURUKAN FUGA

La *Charte de Kurukan Fuga*, reproduite ici, est une version collectée en Guinée à l'issue d'un atelier régional de concertation entre communicateurs traditionnels et modernes (Kankan : 3-12 Mars 1998). Ce sont les traditionnistes qui ont déclamé le texte ; celui-ci a été ensuite transcrit et traduit, avec l'aide des linguistes guinéens et sous la supervision de M. Siriman Kouyaté – magistrat et traditionniste (sa famille est gardienne du sosobala, à Niagassola, Guinée). M. Kouyaté a ensuite structuré la *Charte*, sans altérer l'essentiel, dans le sens des textes juridiques modernes en vue de le rendre lisible aux contemporains (le texte original malinké existe sur la banque de données numériques ARTO).

Des notes explicatives, établies par M. Siriman Kouyaté, suivent le texte de la *Charte* (Annexe 2):

Ont assisté à la rencontre de Kankan :

1. Traditionnistes :

- Siaka Kouyaté, Niagassola, Siguiriri (Guinée)
- Lamine Kouyaté, Loïla, Mandiana (Guinée)
- Damissa Sékou Diabaté, Siguiriri (Guinée)
- Koulako Touré, Faranah (Guinée)
- Mamady Kante dit Konkoba, Dinguiraye (Guinée)
- Vieux Koita, Kérouané (Guinée)
- Sekouba Condé, Dabola (Guinée)
- E. Oumar Camara, Kankan (Guinée)
- Abdoulaye Kanouté, Tambakounda (Sénégal)
- Siriman Kouyaté, Niagassola, Siguiriri (Guinée)

2. Communicateurs et autres participants :

- Alpha Kabiné Keïta, Directeur Général de la Radio Rurale (Guinée)
- Mamady Kanté, Journaliste, radio Rurale de Kankan (Guinée)
- Mamadou Lamine Doumbia, Journaliste, Radio de Tambacounda (Sénégal)
- Saa Bédou Touré, Journaliste, Radio Rurale de Kankan (Guinée)
- Louis Millogo, Professeur, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
- Fatoumata Bamba, Journaliste, Radio Rurale de Kankan (Guinée)
- Bernard Feller, Directeur, Intermédia Consultants S.A. Berne (Suisse)
- Lansana Condé, Professeur, Université J. Nyerere, Kankan (Guinée)
- Souleyman Condé, Journaliste, Radio Rurale de Kankan (Guinée)

- Amadou Baba Karambiri, Journaliste, Radio Rurale de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)
- Mangoné Niang, Directeur, UA-CELHTO, Niamey (Niger)
- Cheikh Oumar Camara, Journaliste, ORTG, Conakry (Guinée)
- Neguedougou Sanogo, Pédagogue, Radio Scolaire, Bamako (Mali)

La Charte de Kurukan Fuga

1. *La société du grand mandé est divisée en seize (16) porteurs de carquois, cinq (5) classes de marabouts, quatre classes (4) de nyamakalas. Chacun de ces groupes a une activité et un rôle spécifiques.*
2. *Les nyamakalas se doivent de dire la vérité aux Chefs, d'être leurs conseillers et de défendre par le verbe les règles établies et l'ordre sur l'ensemble du royaume.*
3. *Les morikanda Lolu (les cinq classes de marabouts) sont nos maîtres et nos éducateurs en islam. Tout le monde leur doit respect et considération.*
4. *La société est divisée en classes d'âge. A la tête de chacune d'elles est élu un chef. Sont de la même classe d'âge les personnes (hommes ou femmes) nées au cours d'une période de trois années consécutives.
Les Kangbès (classe intermédiaire entre les jeunes et les vieux) doivent être conviés pour participer à la prise des grandes décisions concernant la société.*
5. *Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentation d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort.*
6. *Pour gagner la bataille de la prospérité, il est institué le Kön'gbèn Wölö (un mode de surveillance) pour lutter contre la paresse et l'oisiveté.*
7. *Il est institué entre les mandenkas, le sanankunya (parenté à plaisanterie) et le tanamanyöya (forme de totémisme). En conséquence, aucun différend né entre ces groupes ne doit dégénérer, le respect de l'autre étant la règle.
Entre beaux-frères et belles-sœurs, entre grands parents et petits-enfants, la tolérance et le chahut doivent être le principe.*
8. *La famille Keïta est désignée famille régnante sur l'empire.*
9. *L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient en conséquence à tous.*
10. *Adressons-nous mutuellement les condoléances.*

11. *Quand votre femme ou votre enfant fuit, ne le poursuivez pas chez le voisin.*
12. *La succession étant patrilinéaire, ne donnez jamais le pouvoir à un fils tant qu'un seul de ses pères vit. Ne donnez jamais le pouvoir à un mineur parce qu'il possède des biens.*
13. *N'offensez jamais les nyaras.*
14. *N'offensez jamais les femmes, nos mères.*
15. *Ne portez jamais la main sur une femme mariée avant d'avoir fait intervenir sans succès son mari.*
16. *Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes doivent être associées à tous nos Gouvernements.*
17. *Les mensonges qui ont vécu 40 ans doivent être considérés comme des vérités.*
18. *Respectons le droit d'aïnesse.*
19. *Tout homme a deux beaux-parents: les parents de la fille que l'on n'a pas eue et la parole qu'on a prononcée sans contrainte aucune. On leur doit respect et considération.*
20. *Ne maltraitez pas les esclaves, accordez-leur un jour de repos par semaine et faites en sorte qu'ils cessent le travail à des heures raisonnables. On est maître de l'esclave et non du sac qu'il porte.*
21. *Ne poursuivez pas de vos assiduités les épouses: du Chef, du voisin, du marabout, du prêtre, de l'ami et de l'associé.*
22. *La vanité est le signe de la faiblesse et l'humilité le signe de la grandeur.*
23. *Ne vous trahissez jamais entre vous. Respectez la parole d'honneur.*
24. *Ne faites jamais du tort aux étrangers.*
25. *Le chargé de mission ne risque rien au Mandé.*
26. *Le taureau confié ne doit pas diriger le parc.*
27. *La jeune fille peut être donnée en mariage dès qu'elle est pubère sans détermination d'âge. Le choix de ses parents doit être suivi quel que soit le nombre des candidats.*
28. *Le jeune homme peut se marier à partir de 20 ans.*

29. *La dote est fixée à 3 bovins: un pour la fille, deux pour ses père et mère.*
30. *Le divorce est toléré pour l'une des raisons suivantes : l'impuissance du mari, la folie d'un des conjoints, l'incapacité de l'homme à assumer ses obligations liées au mariage. Le divorce doit être prononcé en dehors du village.*
31. *Venons en aide à ceux qui en ont besoin.*
32. *Il y a cinq façons d'acquérir la propriété: l'achat, la donation, l'échange, le travail et la succession. Toute autre forme sans témoignage probant est équivoque.*
33. *Tout objet trouvé sans propriétaire connu ne devient propriété commune qu'au bout de quatre ans.*
34. *La quatrième mise bas d'une génisse confiée est la propriété du gardien. Un œuf sur quatre est la propriété du gardien de la poule pondeuse.*
35. *Un bovin doit être échangé contre quatre moutons ou quatre chèvres.*
36. *Assouvir sa faim n'est pas du vol si on n'emporte rien dans son sac ou sa poche.*
37. *Fakombè est désigné Chef des chasseurs. Il est chargé de préserver la brousse et ses habitants pour le bonheur de tous.*
38. *Avant de mettre le feu à la brousse, ne regardez pas à terre, levez la tête en direction de la cime des arbres pour voir si ils n'ont pas de fruits ou de fleurs.*
39. *Les animaux domestiques doivent être attachés au moment des cultures et libérés après les récoltes. Le chien, le chat, le canard et la volaille ne sont pas soumis à cette mesure.*
40. *Respectez la parenté, le mariage et le voisinage.*
41. *Tuez votre ennemi, mais ne l'humiliez pas.*
42. *Dans les grandes assemblées, contentez-vous de vos légitimes représentants et tolérez-vous les uns les autres.*
43. *Balla Fassèkè Kouyaté est désigné grand chef des cérémonies et médiateur principal du Mandé. Il est autorisé à plaisanter avec toutes les tribus, en priorité avec la famille royale.*
44. *Tous ceux qui enfreindront à ces règles seront punis. Chacun est chargé de veiller à leur application.*

ANNEXE 2 : NOTES EXPLICATIVES

I - De l'organisation sociale :

La classification de la société mandingue mérite quelque explication. La stratification consacrée par la Charte n'est ni plus ni moins que la division du travail entre les différentes composantes de la société. Cette division, loin d'être arbitraire, a plutôt institutionnalisé un état de fait en précisant peut-être un peu plus les rôles et les attributs.

La Charte a divisé la société mandingue en deux grandes catégories : les hommes libres et les esclaves.

A - Les hommes libres « horon » :

Ils se subdivisent en :

1- Seize (16) clans porteurs de carquois ou « *ton ta jon* » : ce sont ceux qui portent arcs et flèches. Les guerriers devant défendre l'intégrité territoriale de l'Empire étaient recrutés dans ce groupe qui comprend les clans suivants : Traoré, Condé, Camara, Kourouma, Kamissoko, Magassouba, Diawara, Sako, Fofana, Koïta, Dansouba, Diaby, Diallo, Diakité, Sidibé et Sangaré.

2 - Quatre (4) clans princiers que sont : Koulibaly, Douno ou Soumano ou Danhon ou Somono, Konaté et Kéita. Même si la destinée de l'Empire fut confiée aux Kéita, les autres clans qui ont avec eux un lien de sang, sont considérés comme princiers.

3- Cinq (5) clans de marabouts, chargés d'être les éducateurs et les maîtres dans l'enseignement de la nouvelle religion. Ce sont les Cissé, Béréte, Touré, Diané et Sylla, certains disent Koma.

4- Quatre (4) groupes de « *nyamakala* » : littéralement, *nyamakala* veut dire « qui défie tous les interdits » « *nyama* » veut dire force occulte maléfique en langue mandingue et « *kala* » signifie dans le présent contexte défiance, limite, immunité, antidote.

Les *nyamakala* considérés comme pouvant défier tous les interdits se répartissent en :

a) *Jeli* : ce sont les dépositaires des traditions archives, les maîtres de la parole, les conseillers des rois, les artistes et les musiciens. A leur tête se trouvent les Kouyaté et les Diabaté.

A la longue, les *jeli* sont devenus une sorte de congrégation à laquelle peuvent adhérer tous ceux qui en respectent les règles.

C'est ainsi que de nos jours, se retrouvent dans cette classe des Keïta, Condé, Kanté, Kourouma, Koïta, Touré, Diawara, etc.

b) *Fina ou Finè* : autres paroliers non musiciens spécialisés dans la médiation. Ils sont essentiellement Camara.

c) - *Numun* ou forgerons, maîtres du fer et du feu. Leur ensemble est formé de trois groupes spécialisés :

- *Numun fin*, travaillant le fer et ses dérivés pour en faire des outils de toutes sortes. Leurs femmes font de la poterie.

- *Siaki*, façonnant les métaux précieux, or et argent pour en faire des parures.

- *Kule*, s'occupant du travail du bois pour en faire des objets d'art : les sculpteurs par exemple.

Les *Numun* ou forgerons sont essentiellement constitués par les clans Kanté, Camara, Kourouma.

d) *Garanke* : ce sont les maîtres du cuir et du tissage. Les cordonniers et les tisserands sont dans ce groupe. Certains d'entre eux sont spécialisés dans la fabrication des harnais de cheval et des bourrelets, ce sont des « *sake* ».

Les *Garanke* sont essentiellement Sylla. Mais d'autres clans les ont rejoints.

Comme vous le remarquez, plusieurs clans se retrouvent dans plus d'une classe. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait qu'au fil des âges, des événements particuliers peuvent bouleverser bien des structures.

Ces quatre groupes de *nyamakala* étaient très redoutés. Ils ne pouvaient pas être réduits en captivité, les autres classes leur devaient ménagement, cadeaux et subsistance.

Comme l'a indiqué Amadou Hampâté BA dans son livre « Amkoullel, l'enfant peul » (1992 : 522), « *Chaque fonction correspondait à une voie initiatique spécifique. Pour conserver leur pureté, ces groupes constituèrent par l'endogamie et certains interdits sexuels des ensembles héréditaires fermés. Ici, il n'y a pas cette notion d'intouchabilité ou d'infériorité que certains manifestent actuellement à leur égard* ».

Les vingt-neuf classes dont je viens de faire une description sommaire des activités, constituent les hommes libres ou « *horon* ».

B - Les esclaves :

Avant l'avènement de l'Empire, l'esclavage de traite avait vidé le Mandé d'une partie importante de ses forces vives. Cette pratique fut interdite par Soundiata, en même temps que les conditions de l'esclavage domestique furent assouplies.

Il y avait deux catégories d'esclaves :

1- Les hommes et femmes libres capturés à l'occasion des guerres et réduits en esclavage ; ceux que l'on achetait et qui, en cela, changeaient de maître: *Mina jon* (esclaves attrapés) et *San jon* (esclaves achetés).

2- La progéniture de ces premiers, née dans la maison du maître : ce sont les *wolosso* ce qui se traduit littéralement par « Nés à la maison ».

Les *wolosso* ne pouvaient être qu'utilisés ou affranchis ; le maître ne pouvait pas les vendre. A la longue, la plupart se sont assimilés et ont pris le patronyme de leurs maîtres.

L'**énoncé 20** de la Charte a défini la condition des esclaves en l'humanisant.

L'**énoncé 4** en divisant la société en classes d'âge a écarté tous les préjugés liés à la condition des uns et des autres. En fait, qu'ils soient porteurs de carquois, princes, *nyamakala*, marabouts ou esclaves, tous ceux qui sont de la même classe d'âge étaient soumis aux mêmes règles sans distinction de sexe.

Ils discutaient de leurs problèmes ensemble, chacun jouant le rôle que la société lui a confié.

Les *Kangbès* étaient la classe trait d'union entre les anciens qui géraient la cité et les adolescents qui en étaient les bras séculiers. Ils participaient à la prise de grandes décisions pour en faire part aux plus jeunes.

L'**énoncé 6** a institué une sorte de surveillants généraux qui, à un certain moment de la matinée, contrôlaient dans toutes les familles pour surprendre les oisifs et les paresseux, et leur faire prendre la route des champs et des ateliers. Les contrevenants étaient dénoncés devant le conseil des anciens. Cette pratique a efficacement contribué à la prospérité de l'Empire.

Le *sanankunya* et le *tanamanyöya* ou parenté plaisante qui fait l'objet de l'**énoncé 7** de la Charte a créé entre les Mandenkas des liens conviviaux plus ou moins solides selon le cas, mais qui concourent tous à la culture de la tolérance et de la coexistence pacifique.

La parenté plaisante comme l'appelle si éloquemment M. Raphaël N'Diaye ne fut pas une création de *Kurukan Fuga*, mais la Charte l'a institutionnalisée.

II- Droits et Devoirs :

A l'annoncé 11, le respect que se doivent les voisins a été presque sacralisé. Quelle que soit la faute que commet un des membres de votre famille, une fois que ce dernier va se réfugier chez votre voisin, vous n'avez plus le droit de le punir pour cette faute. Vous devez abandonner et effacer de votre mémoire l'offense qui vous aura été faite.

A l'annoncé 13, nous lisons : « N'offensez jamais les hommes de talent ». Ceux-ci sont parmi les nyamakala, les jeli et les fina.

Ces maîtres de la parole sont les médiateurs attitrés, aucune offense ne doit leur être faite à l'occasion de leurs activités qui n'ont de finalité que l'extinction des conflits et des guerres.

Avec l'annoncé 17, c'est une forme de prescription que la société accorde à des propos que tout le monde tient pour vrais pendant un certain temps et qui ne peuvent plus être dénoncés après cette période qui est fixée à 40 ans.

Le droit d'aïnesse est dans les sociétés africaines un droit imprescriptible. L'on doit respect et devoirs à plus âgé que soi, qu'importe son rang social ou sa fortune. Au sein de la famille, ce droit est si fortement enraciné qu'un dicton populaire dit : « *On peut être plus âgé que son père ou sa mère mais jamais plus âgé que son frère aîné* ». Entendez par père et mère les oncles et les tantes (annoncé 18).

L'annoncé 21 a dénoncé l'adultère en général parce qu'en écartant les épouses des six groupes cités dans le texte, il ne reste plus de femmes à courtiser.

L'annoncé 23 symbolise le sens de l'honneur et de la dignité, valeurs chères au Mandenka. Poignarder l'ennemi dans le dos, user d'atermoiement au lieu de prendre une décision courageuse, ne pas affronter un événement de face, sont considérés comme de la lâcheté. Mieux vaut refuser, quitte à en subir les conséquences, que d'accepter et tromper par la suite. D'où la principale devise de l'Almamy Samory Touré : « *Quand l'homme refuse, il dit non* ».

L'annoncé 24 fait obligation à tous de ne pas faire de tort aux étrangers. Cet article a été inclus dans la *Charte* en reconnaissance de l'hospitalité dont Soundiata Keïta lui-même a été l'objet lors de son exil de dix sept ans.

L'étranger est donc roi au Mandé ; il est toléré, protégé et défendu. On dit d'ailleurs que l'étranger a de gros yeux mais qu'il ne voit pas. Cela fait que certaines fautes qu'il commet ne lui sont pas imputables. Il est censé ne pas savoir.

L'énoncé 25 accorde une immunité au chargé de mission, lequel ne fait que transmettre un message dont il n'est pas l'auteur. Il ne doit pas être l'objet de représailles. C'est cette notion que l'on retrouve dans l'article 29 de la *Convention de Vienne du 18 Avril 1961* qui protège les diplomates contre les poursuites pénales dans les Etats accréditaires. Par extension, les locaux diplomatiques bénéficient de la notion d'extraterritorialité, donc inviolables.

L'énoncé 26 est une image, une métaphore qui protège l'étranger. Le taureau confié est étranger au parc. En lui confiant la direction du parc, il peut conduire le troupeau là où il ne faut pas. Dans le même sens l'étranger ne doit pas être commis à des fonctions de direction d'une localité si ce n'est après un long apprentissage.

L'énoncé 30 est consacré au divorce. Trois raisons péremptoires sont indiquées comme pouvant motiver le divorce à la demande de l'un des époux:

- L'impuissance du mari ;
- La folie de l'un des conjoints ;
- L'incapacité du mari à assumer les obligations liées au mariage.

Ces obligations sont : la nourriture, l'habillement, les soins, les devoirs conjugaux et les égards envers les beaux-parents.

Les Mandenkas ont estimé que le divorce est une situation tellement grave qu'il ne doit être prononcé qu'en dehors de la cité.

L'énoncé 41 n'est pas une formule incitative au meurtre. Il veut tout simplement dire que si vous devez tuer votre ennemi, tuez-le mais il vous est absolument interdit de l'humilier.

Des biens :

L'énoncé 36 est consacré à l'état de nécessité que l'on retrouve en droit pénal. Dans le contexte de la Charte, il s'agit uniquement des fruits pendants ou cueillis, des récoltes dans les champs qui peuvent se manger. On peut en consommer autant que l'on peut mais l'on ne doit pas en mettre dans son sac ou dans sa poche, ce serait alors du vol.

De la préservation de la nature :

L'**énoncé 38** attire l'attention sur les fleurs et fruits que l'on peut trouver sur la cime des arbres. Ils ne doivent pas être brûlés.

Il faut d'ailleurs préciser que les feux de brousse étaient l'une des infractions toujours punies de mort par souci de préserver la nature en l'état.

Dispositions finales :

La place prépondérante reconnue à Balla Fassèkè Kouyaté et, à travers lui, à tous les hommes de talent dans l'**énoncé 43**, n'est pas fortuite. Elle s'explique fondamentalement par le rôle inestimable qu'il a joué dans les grandes épreuves traversées par le Mandé. C'est Balla Fassèkè Kouyaté qui, avec courage et détermination, disait tout haut à Magan Soundiata ce que les autres pensaient tout bas.

C'est lui qui, avec les mots et le ton qu'il faut, réussissait à contenir l'Empereur dans les contextes difficiles, la vie n'étant pas faite que de jours fastes.

Le secret de la grandeur du Mandé a été sa cohésion. Cette cohésion a été maintenue dans une large mesure par des hommes et des femmes qui, souvent dans l'anonymat, rappelaient aux Mandenka les principes qui ont fondé la nation mandingue.

L'immunité de parole accordée à Balla Fassèkè Kouyaté et à sa descendance, a permis aux générations successives de conservateurs de la tradition, de jouer leur rôle de conciliateurs et de médiateurs au sein de la société. Aujourd'hui encore, si les données ont changé, le substrat demeure, profondément enraciné dans les valeurs de civilisation mandingue.

Conclusion

Pour l'ensemble des énoncés de la Charte, les expressions : « *faites, faisons, ne faites pas, ne faisons pas* » sont des clauses de style qui traduisent le plus fidèlement possible l'esprit des auteurs du texte. Mais ce qui est dit dans les quarante quatre énoncés s'adresse et s'impose à tous les habitants du Mandé qui sont chargés de leur application.

3. L'hypothèque et la crise du présidentielisme, par M. Pathé DIAGNE, Politologue, Sénégal.

Les crises politiques qui hypothèquent, la pratique démocratique dans la plupart des Etats africains, traduit les transformations de sociétés qui ne peuvent plus trouver leurs équilibres, dans le régime présidentieliste. Ce système s'est forgé dans les années 1960. Il prétendait résoudre en particulier, dans la mouvance de la Constitution gaulliste de la IVème République française, le problème de l'unité, de l'intégration et de l'identité nationale. Les processus de démocratisation des années 80 et 90, rétablirent la pratique du multipartisme de l'époque coloniale. Ils ne touchèrent pas au système de concentration des pouvoirs entre les mains du président élu. Ils entamèrent rarement l'hégémonie du Parti Etat, majoritaire de fait grâce souvent aux manipulations électorales.

DES TARES D'UN MODÈLE POLITIQUE OBSOLÈTE

Le régime présidentieliste tel qu'il fonctionne dans la presque totalité des États africains concentre entre les mains d'un chef de Parti Etat, le pouvoir exécutif et gouvernemental qui définit la politique ; le pouvoir d'Etat qui utilise les appareils d'administration civile, militaire et de gestion des ressources d'intérêt public ; le pouvoir parlementaire et de législation ; la tutelle du pouvoir judiciaire censé distribuer la justice, exercer un rôle d'arbitrage et de contrôle.

Cette emprise totalitaire ressort ici à travers l'organigramme de l'architecture horizontale qui organise les pouvoirs dans l'espace du politique et celui de l'architecture hiérarchique et verticale qui organise, le fonctionnement de l'appareil d'Etat, la gestion des ressources et de l'intérêt public.

Les pères fondateurs de l'Etat post-colonial, ont inventé avec le parti État, la limitation des partis politiques ou le multipartisme intégral, les systèmes à tendance totalitaire que les classes politiques se disputent pour des alternances sans alternatives. L'organigramme de l'architecture horizontale et verticale des pouvoirs que nous proposons ici, visualise bien, le modèle qui autorise depuis plus d'un demi siècle, un président bien ou mal élu, à exercer légalement le contrôle le plus total sur tous les pouvoirs politiques.

De l'architecture horizontale des pouvoirs : la monocratie présidentielle

Pouvoir d'Etat	Pouvoir gouvernemental	Pouvoir Exécutif	Pouvoir parlementaire	Pouvoir judiciaire
Chef d'Etat	Chef du Parti Etat	Chef du Parti Etat	Chef du Parti Etat et de la majorité parlementaire	Chef du Parti Etat
Contrôle de l'appareil d'Etat, des Corps d'Etat	Définit la politique	Met en œuvre, exécute la politique gouvernementale	Etablit et promulgue la loi des Finances	Préside le Haut Conseil de la Magistrature
Nomme aux fonctions civiles et militaires				A sous influence : - Le Conseil constitutionnel - La Cour des Comptes - Les Cours et Tribunaux
Administre les voies et moyens				Le Conseil d'Etat
Gère les ressources publiques				L'Agent judiciaire
Contrôle L'Inspection d'Etat				Le Médiateur de la République

Sur l'organigramme, le président de la République, chef du Parti dominant au parlement, chef de l'exécutif gouvernemental, tuteur de l'appareil de l'Etat et du judiciaire ne laisse aucune latitude aux autres protagonistes du système.

L'architecture horizontale des pouvoirs telle qu'elle s'inscrit dans la pratique, est porteuse tout naturellement avec l'hypothèse du Parti Etat, d'un Parti dominant ou d'une coalition, d'une mauvaise gouvernance politique. Cette hypothèse est intrinsèquement liée en particulier au contrôle des deux pouvoirs stratégiques, à même d'assurer l'équilibre du système grâce à leur séparation effective et à leur indépendance, en l'occurrence : **le pouvoir d'Etat** en charge des administrations et **le pouvoir judiciaire** en charge du contrôle de la légalité, de l'état de droit et de la bonne gestion.

C'est l'exécution de la politique gouvernementale et la gestion des ressources publiques et du projet national qui sont concernées par l'architecture verticale et hiérarchique des pouvoirs.

DE L'ARCHITECTURE VERTICALE ET HIÉRARCHIQUE : LE POUVOIR EXORBITANT DE L'EXÉCUTIF GOUVERNEMENTAL ET DE GESTION

Président de la République	Promulgue la Loi des Finances
Premier Ministre	Déléataire du Pouvoir Présidentiel
Ministre des Finances et de l'Economie	Ordonnateur National de la Loi des Finances
Ministre délégué au Budget Ministres Dépensiers	Déléataire du ministre des Finances et de l'Economie Déléataires du Président de la République

L'architecture verticale et hiérarchique des pouvoirs telle qu'elle est visualisée ci-dessus, détermine les règles de prise de décision, du niveau de l'Exécutif gouvernemental présidentiel, à ceux délégués au Premier Ministre, aux chefs de Départements ministériels, aux centres de Commandement civil et militaire ou aux agents comptables. Elle assure le fonctionnement des administrations. Elle repose dans l'Etat africain comme dans le système anglais, américain ou français pour le moins, sur les mêmes règles de gestion, les mêmes dispositifs institutionnels reconnus, universels et très précis. On sait toujours distinguer entre les pouvoirs et les responsabilités personnelles et financières de l'ordonnateur ou de l'administrateur des crédits, de ceux du payeur et des comptables. Le circuit des visas budgétaires est à peu près le même dans l'administration anglo-saxonne des Nations Unies, française ou francophone du Gabon, du Sénégal ; et même du Zaïre de Mobutu et du Président Tubman du Libéria, capables de brandir leur chéquier pour régler les questions de finances publiques ou de prébendes électoralistes.

La différence tient au fait que dans le système présidentieliste et monocratique africain personnalisé, l'allégeance clientéliste introduite dès l'époque de la loi Cadre avec le principe de l'engagement politique, a produit une césure de plus en plus profonde avec le principe républicain de la neutralité du fonctionnaire. Elle a fait de l'irresponsabilité et de l'impunité protégées, la règle. On n'est pas ici en présence du « spoiling system » américain ou du « check and balance ». L'Etat africain présidentieliste à tendance monocratique est ici captif du Parti, de son leader et d'une culture clientéliste qui, toutes opinions confondues, a fait des moyens de l'Etat, sa cible et du pouvoir judiciaire légalement domestiqué, son instrument d'impunité.

DU MODÈLE INSTITUTIONNEL ALTERNATIF : THÉORIE DES QUATRE POUVOIRS

La question qui se pose à la sociologie, à la science politique et au constitutionnaliste ne porte pas sur un simple débat relatif au choix entre un scénario parlementariste ou présidentieliste. La crise du régime présidentieliste est intrinsèquement liée à l'accaparement partisan du pouvoir et de l'appareil d'État comme instrument de clientélisation et de fidélisation et la sujétion de frange du pouvoir judiciaire. Celui-ci est souvent dévoyé, par le trafic d'influence des politiques et des religieux, ou par la corruption affairiste, dans son rôle de vecteur de la sécurité judiciaire, de l'État de droit, d'outil du contrôle de gestion et de la bonne gouvernance politique ou économique.

Il y a là un bilan qui relève de la sociologie politique comme instrument des comportements et des besoins institutionnels d'une société à une époque. Il interpelle l'effort de réflexion requis de la science politique pour définir les termes de référence à même de servir en dernier ressort, à l'homme politique et au constitutionnaliste, pour élaborer le tissu constitutionnel adéquat. Ce n'est pas facile de mobiliser sur ces trois plans. On l'a constaté dans la plupart des pays où l'on se focalise principalement sur la tenue d'élections libres et transparentes. Ceci avec comme souci majeur de s'emparer grâce à une majorité plus ou moins large de l'institution présidentieliste et de l'État porteur de ressources susceptibles d'être capturées et de servir de prébendes pour clientéliser la classe politique et un électorat alimentaire. L'âpreté des conflits a tourné largement autour de ces enjeux.

Le constitutionnaliste convoqué comprend en général, là où il faut réinventer l'institution qu'il suffit d'interroger, la jurisprudence et la doctrine à travers quelques auteurs de renom et quelques traditions considérées comme prestigieuses, pour inventer un prêt-à-porter, à la demande du maître de céans. En fait, le bilan est simple. Il porte ici sur l'accaparement durant un demi-siècle du pouvoir, de l'appareil d'État et de ses ressources, d'une part et de la sujétion progressive du pouvoir judiciaire et de contrôle, d'autre part. Or, il s'agit là des deux pôles stratégiques de contrepoids aux dérives potentielles d'un Exécutif gouvernemental servi par un Parti État.

Au vu de ce constat il est évident que le modèle alternatif au régime présidentieliste récuse nécessairement dans le contexte de l'héritage présidentieliste, le pur scénario sociologiquement et politiquement inapplicable, des trois pouvoirs (Exécutif gouvernemental, Parlement, Pouvoir judiciaire). Il ne bénéficie pas des garde-fous nécessaires, eu égard à des cultures politiques africaines qui tranchent avec les acquis d'une tradition de type anglo-saxonne. Le scénario des quatre pouvoirs (Pouvoir d'État, Exécutif gouvernemental, Parlement, Pouvoir Judiciaire) est une nécessité pour rompre progressivement avec le lourd bilan du présidentielisme. **Il faut pour le moins séparer les fonctions de chef d'État de celles de chef de l'Exécutif gouvernemental.** Ce scénario ne peut lui-même faire l'économie de l'indépendance des deux pôles stratégiques de pouvoir qui ont comme supports l'appareil d'État et l'appareil judiciaire. Les modalités institutionnelles pour réussir cette rupture, sont variables et les scénarios possibles

nombreux selon les hypothèses retenues. L'organigramme ci-dessous est purement indicatif.

Pouvoir d'Etat	Exécutif Gouvernemental	Parlement	Pouvoir judiciaire
<p>Organes</p> <p>Chef d'Etat Appareil d'Etat et Administrations Conseil d'Etat Inspection d'Etat</p>	<p>Organes</p> <p>Conseil des Ministres</p>	<p>Organes</p> <p>Parlement, Assemblée Nationale, Sénat des collectivités, Conseil économique et social</p>	<p>Organes</p> <p>Haute Autorité et/ou Cour suprême Cour, Constitutionnelle, Cour des Comptes, Tribunaux et Cours</p>
<p>Compétences</p> <p>- Gardien de la constitution - Veille sur le bon fonctionnement de l'appareil d'Etat ; Sur le respect des règles et procédures de gestion ; - Nomme ou confirme aux fonctions civiles et militaires</p>	<p>Compétences</p> <p>- Définit, met en œuvre et exécute la politique et le programme de gouvernement</p>	<p>Compétences</p> <p>-Participe et légitime la politique de Exécutif gouvernemental, durant la législature</p>	<p>Compétences</p> <p>- Assure à travers ses juridictions la sécurité judiciaire, le contrôle de la gestion administrative budgétaire, financière et économique lestée de l'autorité de la chose jugée, du droit de saisine avec compétence sur tout délit et tout auteur de délit ou crime civil, pénal ou politique</p>
<p>Légitimité populaire</p> <p>Directe ou indirecte</p>	<p>Légitimité populaire</p> <p>Directe ou indirecte</p>	<p>Légitimité</p> <p>Populaire indirecte</p>	<p>Légitimité</p> <p>Professionnelle et corporatiste sous contrôle d'enquête publique de moralité</p>

On gardera à l'esprit que la seule distinction d'un pouvoir d'Etat assuré par un chef d'Etat et celui d'une Haute autorité judiciaire baptisée 'Attorney' ou 'Procureur National' selon les formules que proposa, feu M. Assane Bassirou Diouf, Président de la Cour Suprême, qui réclamait la suppression du ministère de la justice, est une condition. Elle n'est pas suffisante. Il faut leur assurer une légitimité et une indépendance réelle.

L'hypothèse où le chef de l'Etat est élu à l'instar du Parlement qui légitime l'Exécutif gouvernemental par le même mouvement politique, reproduit le modèle présidentieliste, malgré la distinction et la séparation des quatre pouvoirs, sauf existence d'un pouvoir judiciaire et de contrôle totalement indépendant .

Dans le modèle constitutionnel des trois pouvoirs avec Exécutif gouvernemental, Parlement et Pouvoir Judiciaire, on peut se passer d'un chef d'Etat, si l'Etat est neutre dans sa continuité. C'est le modèle américain où la confusion des pouvoirs se heurte à des garde-fous aussi efficaces que la coutume britannique silencieuse mais en veille.

Le Pouvoir judiciaire indépendant constitue un chantier majeur sinon le chantier stratégique dans la construction de l'état de droit, la pérennité de la sécurité judiciaire, la gestion transparente, la lutte contre la corruption, l'irresponsabilité, l'impunité et la mauvaise gouvernance.

Il y a une architecture juridictionnelle et judiciaire à construire. On ne l'improvise pas. On ne saurait non plus en confier l'élaboration à des juristes incapables de sortir des pratiques d'emprunts ou de décalques de prêts-à-porter.

Le modèle français de référence est partout mis en cause sur la question essentielle de la bonne articulation entre les instances d'enquête, d'instruction, de mise en accusation de poursuite et de jugement. **La question** de l'instruction contradictoire, **le souci** de garder secrète l'enquête, **d'assurer** la présomption d'innocence, **la** protection des sources d'information, **celle des pouvoirs de l'instance du juge d'instruction ou de l'instruction est posée. La question de l'indépendance administrative et matérielle des juges et de leurs carrières est incontournable.**

Il faut nécessairement rompre avec le type de Conseil supérieur de la Magistrature sous tutelle, imitation du modèle français. On doit le faire au profit d'une Haute Autorité, à compétence adéquate, indépendante dans sa légitimité, son mode de gestion et de fonctionnement, sous contrôle institutionnel et de moralité. Une telle institution pourrait, si la tentation corporatiste est jugulée par des garde-fous, ouvrir -avec la théorie des trois ou quatre pouvoirs, sans compter celui des médias d'investigation-, une piste à explorer. Elle peut, avec sa Cour constitutionnelle et sa Cour des Comptes en particulier et un code de procédure doté de dispositifs en harmonie avec le respect scrupuleux des libertés individuelles, constituer un pouvoir assimilable à celui d'un chef Exécutif d'une multinationale qui gouverne avec son Conseil d'Administration ou

Parlement. Le terme angliciste d'Exécutif galvaudé ne sied ni à un Président de la Vème République française, ni au monocrate présidentieliste africain. Le modèle français de référence qui n'a totalement rompu, ni avec le legs de la monarchie de droit divin, ni avec l'Etat jacobin, a du mal à respecter les frontières de la séparation des pouvoirs.

Le modèle alternatif doit s'assurer du bon fonctionnement du Pouvoir d'Etat et du Pouvoir Judiciaire. De manière générale, l'effondrement du Parti Unique a libéré des forces politiques qui imposent des coalitions de gouvernement d'autant plus que le débat a cessé d'être idéologique. Il ne porte plus, face aux crises sur des projets concurrents mis aux oubliettes depuis plus de deux décennies par une pratique purement politicienne. La mondialisation forcée et les rapports de force imposés dans les négociations avec les bailleurs de fonds, ont unifié par les programmes et surtout, les stratégies plus ou moins bancales que seules des alliances sur le plan national ou régional peuvent permettre de maîtriser.

Il faut pour promouvoir le nouveau système passer par une ou deux législatures de transition. C'est la stratégie des coalitions pour l'alternance alternative.

Atelier N°3

Evolution des Sociétés, Situation, Rôle et Responsabilités des Acteurs

1. Dynamiques de transformation, recompositions et perspectives de gouvernance, par M. Massaer DIALLO, Chef de l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité (CSAO/OCDE).

2. Femmes africaines, religion et modernité, par M. Saliou KANDJI, Historien (Sénégal).

3. Place, rôle et évolution du statut du savoir dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest, par le Dr. Datey KUMODZEI, Chercheur (Ghana).

1. Dynamiques de transformation, recomposition sociopolitique et perspectives de gouvernance en Afrique de l'Ouest,

par M. Massaër Diallo, Chef de l'Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité (CSAO/OCDE).

INTRODUCTION :

- Quelles sont les dynamiques de transformation en oeuvre dans l'évolution des sociétés d'Afrique de l'Ouest ?
- Quelle est leur incidence sur la situation, la place et le rôle des divers acteurs du champ social et politique ?
- Quelles sont les nouvelles perspectives de gouvernance susceptibles de résulter de la prise en charge synergique des principaux défis communs et spécifiques aux diverses composantes de la société ?

1- LES FACTEURS DE TRANSFORMATION

Cinq facteurs combinés ont un impact déterminant sur l'évolution des sociétés de la région et la nature des défis qu'elles doivent prendre en charge : La démographie (notamment avec un fort rajeunissement de la population), l'urbanisation accélérée, la mondialisation avec une paupérisation accentuée, la crise de l'Etat et la démocratisation, la Gouvernance régionale.

1-1 La démographie

La configuration et la croissance démographique de la région constituent un facteur déterminant de l'évolution des sociétés soumises à un processus de forte augmentation de la population et de rajeunissement^{§§§}. Sur une population totale actuelle de 298 millions d'habitants, plus de 45% ont moins de 15ans. 56% a moins de 20 ans et 66% a moins de 25 ans. L'Afrique de l'Ouest a l'une des populations les plus jeunes du monde. Son taux de croissance est de 2,5% dans un contexte économique où celui du PIB^{****} n'atteint pas encore les 7% requis pour atteindre les objectifs du millénaire avec une réduction escomptée de l'extrême pauvreté de 50% d'ici 2015.

^{§§§} Comme le précise la note de présentation du CSAO « Après avoir stagné jusqu'à la fin du XIX^e siècle la population est passée de 40 millions d'habitants en 1930 à 85 millions en 1960 et 290 millions en 2003. » En 2006 elle est estimée à 298 millions et devrait selon les prévisions atteindre 430 millions entre 2020 et 2025.

^{****} Il était de 4,4% en 2005 et les prévisions pour 2006 sont de 5,3% selon les estimations de African Economic Outlook publié par le Centre de Développement de l'OCDE

Les caractéristiques de la démographie indiquent l'intensité des défis de santé, d'éducation, de formation et d'emploi.

Mais elles indiquent aussi toutes les promesses et atouts portés par la jeunesse d'une population :

- un fort potentiel d'adaptation rapide à un environnement mondial qui évolue très vite
- une immense réserve d'énergie humaine prête à s'investir dans la construction de l'avenir de l'Afrique si les générations détentrices du pouvoir s'en donnent les moyens et créent les conditions.

Comment donc transformer une contrainte en promesse et donner à celle-ci une perspective de matérialisation ? Comment relever le défi porté par la démographie de la région et tirer des atouts de la jeunesse de sa population ?

Comment une société africaine si jeune doit-elle négocier avec son histoire et son héritage le tournant de sa mutation ? Quels sont la place et le rôle du dialogue intergénérationnel dans ce tournant où le pouvoir (et peut-être le savoir) reste détenu dans la société, dans les partis politiques, l'Etat et les sphères économiques par une tranche d'âge assez peu significative au plan démographique ?

Sans confondre la démographie et la démocratie quels doivent être les modes et formes de prise en compte de l'extrême jeunesse de la population, dans la gestion des pays et la construction de l'avenir ?

1-2 L'urbanisation :

Si historiquement l'Afrique de l'Ouest a eu des villes depuis le III^{ème} siècle (Mali) ou au plus tard dès le VI^{ème} siècle (Koumbi) , le poids de la ruralité a été longtemps déterminant sur le plan socioculturel corrélativement aux rapports sociaux déterminés par une économie essentiellement agricole.

Le processus d'urbanisation avec une concentration très forte des principales activités économiques en ville constitue un élément et un facteur important de transformation sociale accélérée. En 1930 la population urbaine totale de la région était encore « parmi les plus faibles au monde », soit 1,9 millions d'habitants définissant un taux d'urbanisation de 4% à l'exception du Sénégal qui avait atteint 12%^{***}. Au moment des indépendances en 1960, il sera de 28% au Sénégal et 14% pour l'ensemble de la région^{***}. En 1980 il passe à 34% ensuite 41% en 1991 pour atteindre environ 50% de nos jours. L'Afrique de l'Ouest est entrain de connaître un renversement avec une prédominance urbaine de sa population. Cela constitue indéniablement une transformation déterminante qui n'a pas manqué d'agir sur les processus d'alternance politique. Initialement en effet les zones rurales ont constitué les bassins électoraux pour les Partis uniques ou au pouvoir. Le rajeunissement de la population et son urbanisation ont été et

^{***} Voir François Paul YATTA : Villes et développement économique en Afrique ; CSAO ; Economica ; Anthropos. Paris ; 2006. p 59 .Tous les chiffres sur la croissance urbaine sont tirés de cette source.

^{****} François YATTA précise dans son ouvrage qu'entre 1945 et 1960 le taux moyen de croissance de la population urbaine « a dépassé 8% par an au niveau de toute la région ».voir YATTA ; ibid ; 2006

demeurent encore des facteurs de changement politique. Il existe ainsi une interaction entre les divers facteurs de mutation au niveau des sociétés de la région.

1-3 La démocratisation, la crise de l'Etat et du politique, et le développement de violences armées.

- La région est marquée depuis plus d'une décennie par une prévalence des conflits qui ont une ampleur, des racines et/ou une diffusion régionales. Ils ont affecté plus de 9 pays et contribué partout à une fragilisation ou une crise aggravée de l'Etat et de la gouvernance politique. A présent il semble que partout s'est amorcée une dynamique de sortie de crise perceptible dans la restauration de la paix et stabilisation en Sierra Leone, au Liberia, en Guinée Bissau, en Casamance au Sénégal, au Niger, au Mali. La Côte d'Ivoire elle-même amorce un tournant où toute la gouvernance régionale et globale se sont impliquées pour appuyer la mise en œuvre d'une solution interne démocratique et pacifique de sortie de crise. En matière de gouvernance comme en matière de développement de la liberté d'expression et de fiabilisation des processus électoraux, l'Afrique de l'Ouest connaît des avancées différentes voire inégales selon les pays mais indicatrices d'une tendance au développement de la démocratisation même si c'est encore dans un contexte de prédominance d'états fragiles. Le monopartisme semble largement révolu même si certaines pratiques non démocratiques de gouvernance politique et d'atteintes à l'égalité de droit en matière politiques lui survivent dans certains contextes.
- Les mutations démocratiques elles-mêmes sont à la fois un indicateur et un facteur de transformations sociales. La concomitance entre la deuxième génération^{§§§§} de démocratisation et une transition démographique a renforcé la complexité des dynamiques de changement. En effet la région engage un nouveau tournant démocratique avec une exclusion de fait par l'âge d'une forte partie de la population qui n'a pas l'âge de voter tout en étant porteuse d'une importante demande sociale et politique.

Le phénomène des enfants soldats indique de manière dramatique la précocité de l'irruption des enfants et des adolescents comme acteurs dans les conflits dont ils sont victimes.

Les enfants et les jeunes font une écrasante majorité de la population porteuse d'une triple exigence d'éducation et de formation, de démocratie citoyenne et d'insertion socio-économique. Symbole du poids de la demande sociale dans tous les pays de la région, ils sont aussi aujourd'hui au premier plan dans les échappées dramatiques surmédiatisées vers l'Europe, comme dans les mouvements migratoires qui continuent, au niveau de la région.

^{§§§§} La première a correspondu au multipartisme colonial ; il a été remis en cause là où il a existé en Afrique de l'ouest par le monopartisme consécutif aux indépendances.

1-4 La mondialisation et l'appauvrissement

- La mondialisation constitue pour tous les pays du monde un facteur universel de mise en question des Etats-nations. Son impact sous ce rapport est encore plus sensible dans le contexte de fragilité des Etats de la région dont la plupart sont confrontés à des processus de désunification ou des mouvements centrifuges alimentés par des crises identitaires. Des peuples séparés de part et d'autre de pays voisins bousculent plus ou moins ouvertement les frontières à la (dé-)faveur des crises de souveraineté internes, des conflits ou de rebellions armées. L'affaiblissement de l'Etat (-nation) et/ou son discrédit^{****} entraîne une montée de solidarités ethniques ou ethno confessionnelles substitutives.
- La mondialisation a accéléré les transformations culturelles dans une région fortement jeune où la téléphonie et les technologies de l'information et de la communication connaissent un développement significatif. La sensibilité aux droits humains, l'universalité des exigences citoyennes, l'expression de la diversité culturelle, la circulation universelle de l'information politique, sont autant de faits qui mettent les sociétés et acteurs de la région dans une position d'ouverture, au diapason avec le monde.
- L'Afrique de l'Ouest est toutefois confrontée au défi de son ajustement aux lois libérales de la mondialisation économique dans des conditions et des délais qui posent problème à bon nombre de ses acteurs économiques^{****} qui ne sont pas prêts de même que la plupart des Etats. Plus qu'une simple impréparation la région doit relever le défi de la mise en cohérence et la coordination des acteurs (privés et étatiques, nationaux et régionaux).
- Elle est confrontée à la grande question de savoir à quelles conditions, comment et dans quelle mesure l'insertion sans protection dans le commerce mondial peut permettre de lutter efficacement contre la pauvreté qui touche 50% de la population. Comment les producteurs de la région peuvent-ils trouver leur compte dans la nouvelle donne ? Quelles relations spécifiques faut-il construire au niveau de la région entre commerce et développement ?

La mondialisation ne constitue pas seulement un facteur de transformation culturelle, elle détermine aussi un rythme accéléré pour l'évolution économique de la région avec des incidences sociales dont l'ampleur dépendra de la capacité de maîtrise politique et de négociation du tournant par les états, la CEDEAO, le secteur privé et la société civile en Afrique de l'Ouest.

La région va en effet franchir un nouveau seuil, avec la libéralisation envisagée (ou du moins proposée) du commerce avec l'Union européenne. Tous les pronostics y

^{****} Du fait notamment que dans un certain nombre de cas l'Etat s'est construit hors et/ou contre toute logique et stratégie de construction réelle de la nation. Ceci alors facilité des projets de dissidence, de désaffiliation nationale et/ou de scission territoriale.

^{****} C'est le cas avec la perspective des Accords de partenariat économiques envisagés avec l'Union Européenne à partir de janvier 2008.

perçoivent, avant les opportunités, d'abord un risque immédiat de déstabilisation des appareils productifs et des acteurs économiques non préparés ni protégés. La démocratisation intrinsèque à la circulation marchande va faire que de larges secteurs des populations et de la sociétés vont accéder de mieux en mieux aux produits européens ; mais ceci risque fort de se faire au détriment des capacités productives (agricoles et industrielles) des économies de la région .

Par delà l'inquiétude des acteurs économiques et sociaux se profile le défi d'une réponse unifiée, cohérente et efficace qui cumule nécessité, opportunité et liberté dans les options et stratégies. La communauté économique intégrée semble être le meilleur cadre pour concrétiser cette réponse et assumer un pilotage concerté dans une période d'évolution dans un contexte de turbulences.

1-5 Lente émergence d'une Gouvernance régionale

Depuis 1975, l'Afrique de l'ouest s'est organisée au travers de la CEDEAO ; communauté à vocation économique, celle-ci s'est beaucoup illustrée au tournant des années 80 dans la prise en charge des questions de sécurité, de prévention et résolution des conflits et de gouvernance politique ; Cela a débouché en 1999 et 2001 sur deux instruments fondamentaux pour la gouvernance régionale : le protocole sur le mécanisme de prévention , de gestion et de résolution des conflits et le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance****.

Le processus d'affirmation de la CEDEAO comme pôle de gouvernance et de régulation au niveau de la région a beaucoup atténué les risques de désagrégation nationale liés aux conflits au niveau régional ; Des premières expériences de l'ECOMOG au projet actuel de mise en place d'une force régionale en attente, la CEDEAO a joué plus qu'un simple rôle de pompier en Afrique de l'Ouest. La signature par ses Etats membres en 2001 du protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie rendait compte d'une volonté régionale de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Cela a abouti à l'affirmation des « convergences constitutionnelles » de 14 Etats sur des règles définissant l'Etat de droit, la démocratie, la promotion de l'égalité de droit, de l'équité et des droits humains. Le protocole de 2001 permet aujourd'hui d'avoir une gouvernance régionale qui contribue à la création d'un cadre de démocraties harmonisées en Afrique de l'Ouest pouvant évoluer vers un espace politique unifié ou très coordonné. En vertu du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, la CEDEAO a un rôle d'appui et d'observation des processus électoraux dans chaque pays. Elle a un droit de regard (consenti par les Etats) sur le respect des règles de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle est habilitée non seulement à condamner les actes inconstitutionnels et les coups d'Etat mais encore à contribuer au rétablissement de la paix civile et de l'ordre constitutionnel dans des pays membres régis par les Protocoles de 1999 et 2001.

**** Voir concernant leurs contenus les autres travaux du CSAO et plus précisément les Actes du Forum de Cotonou de Juillet 2005

Cela constitue un très important facteur d'évolution dans le processus de construction de la démocratie, de la paix et du développement économique au service des populations en Afrique de l'ouest. La mise en œuvre d'un protocole sur la libre circulation des personnes et des biens impliquant non seulement les Etats mais aussi la société civile constitue un élément important dans la régionalisation de la vie économique et politique.

2-RECOMPOSITION SOCIOPOLITIQUE :

La démocratisation a eu plusieurs implications ; elle a fragilisé au début les classes dirigeantes qui s'étaient essentiellement structurées autour d'un pouvoir d'Etat stable, monopolisé à partir de partis légalement uniques et pourvoyeur d'une assise économique politiquement assurée.

La fin du monopartisme a été – quoique très transitoirement- déstabilisatrice, notamment en secouant une stratification sociale déterminée par une économie très encadrée et parasitée par un système de prédation faisant obstacle à tout dynamisme socioéconomique véritable.

La démocratisation et la libéralisation économique (forcée au départ) concomitante ont contribué à l'émergence ou l'affirmation plus nette de certaines catégories d'acteurs qui vont contribuer à l'évolution accélérée des processus sociopolitiques. On y compte la jeunesse, les femmes, la société civile et une nouvelle génération d'entrepreneurs.

On peut sur le plan des mutations sociopolitiques retenir 4 points forts parmi d'autres possibles : La crise du leadership politique, la montée de l'informel, l'irruption sociale des femmes et des jeunes, et le blocage de la relève générationnelle.

2-1 La crise du leadership politique et l'émergence de la société civile.

Depuis le tournant des années 80 correspondant à la période des ajustements structurels et de l'évolution vers le multipartisme, il y a eu une crise de la domination de l'Etat sur la société ; elle correspond à la perte progressive de l'emprise du monopartisme sur les leviers politiques et économiques via les sociétés d'Etat. Les années 90 marquent le printemps du multipartisme post-colonial en même temps qu'une fragmentation du leadership politique et une émergence concomitante de la société civile.

L'émergence progressive d'une société civile active et la prise de conscience politique très forte au niveau des jeunes et des femmes sont à capitaliser parmi les fruits de la démocratie et qui nourrissent en retour une dynamique de stabilité, de construction de la paix au service du développement. La deuxième génération de la démocratie a vu émerger aussi parmi les nouveaux acteurs, le secteur privé et les médias ; ils constituent des facteurs actifs d'un poids important dans la détermination des évolutions possibles de la société au niveau national et régional.

2-2 La montée sociale de l'informel et l'affaiblissement des élites intellectuelles.

La désétatisation accélérée des économies et la privatisation des entreprises mixtes ou publiques n'a pas ouvert une brèche seulement pour le renouvellement du secteur privé. Il y a eu en effet un développement significatif de l'informel avec l'émergence progressive d'une classe moyenne embryonnaire vivant des et dans les affaires, souvent reliées au commerce et saisissant la fragilité des états comme une opportunité sur le plan fiscal, douanier entre autres.

La montée sociale de l'informel correspond à deux éléments importants :

- La recomposition des classes moyennes sans préjudice pour la stabilité (retrouvée) des contours politico étatiques de la classe dominante.
- Des mutations :
 - dans le rapport au travail : Au niveau de beaucoup de sociétés, la rareté des emplois, le chômage endémique et la force de la débrouillardise débouchent sur une mentalité de dévalorisation du travail comme moyen de réussir sur place.
 - dans le rapport au savoir : Le savoir ne définit plus substantiellement ni pouvoir, ni moyen d'accès à une rétribution significative, ni même à un prestige social important (la sphère du religieux excepté) ; Ceci constitue la base de paupérisation des intellectuels et de l'extraversion de l'expertise de la région que ni l'entreprise de manière significative, ni l'Etat de manière stratégique n'ont valorisés la recherche vègète à l'Université où les talents éclosent et se fanent dans des conditions de vie et de travail ne favorisant pas trop leur développement .

2-3 L'irruption sociopolitique des femmes et des jeunes

L'implication des jeunes dans les violences armées et dans les conflits, n'indique pas seulement un reflet de la démographie. Elle attire l'attention sur la destruction de la société qui fabrique plus facilement les enfants dits de la rue et les enfants soldats. Mais à l'opposé des conflits il y a aussi l'irruption massive des jeunes et des femmes dans le champ politique de la démocratie où ils constituent un facteur moteur de changements.

2-4 Les blocages de la relève générationnelle.

La mobilisation et le poids des jeunes dans l'électorat et dans les activités citoyennes ne sont pas suffisamment reflétés dans la composition des instances exécutives et parlementaires du pouvoir démocratique.

L'Afrique et sa région occidentale sont sérieusement confrontées au défi de la relève générationnelle. Pourtant dans l'Afrique traditionnelle la relève générationnelle, au niveau de certaines sociétés, se faisait même sous forme d'alternance démocratique^{sssss}. Actuellement les personnes ayant plus de 59 ans dans la population de la région

^{sssss} Voir à ce propos les thèses de Jomo Kenyatta dans son ouvrage Facing Mount Kenya à propos des Gikuyus.

représentent à peine 3% ; pourtant c'est essentiellement à leur niveau que se situe encore le leadership politique ;

Il est donc important non pas de faire un renversement générationnel mais de préparer la relève dans toutes les instances politiques, économiques et sociales en associant massivement et sur la base de leurs compétences les femmes et les jeunes à la construction de l'avenir. Le dialogue intergénérationnel doit aider à relever conjointement ce défi.

3- RESSORTS ET EFFORTS POUR RENOUVELER LA GOUVERNANCE.

3-1 Questions stratégiques

Face aux dynamiques de transformations que connaissent les sociétés et états de la région, il faut pouvoir relever les défis en identifiant pour cela :

- les points d'appui sur des acquis, des potentiels et des capacités ; Ce sont *nos ressorts*.
- les actions et le mode de tension collective des forces pour donner une trajectoire sûre et positive aux évolutions. C'est ce que nous appelons *nos efforts*.
- *les rapports* entre individus, catégories d'acteurs, groupes sociaux ou nationaux et surtout générations différentes soumises au même devenir.
- *les apports* de l'extérieur dont aucune société du monde ne peut sainement se passer.

Quelles sont donc les perspectives de gouvernance qui peuvent se présenter à la région pour relever ses défis en s'appuyant sur ses capacités, conjuguer ses forces dans l'action, pacifier les rapports et capitaliser les apports ? Cette question trouve sa formulation explicitée **dans quatre questions stratégiques qui riment politiquement, et doivent aider à prendre en main les défis et avoir une prise sur les perspectives :**

- 1- quels sont nos ressorts?
- 2- Quels sont nos efforts?
- 3- Quels sont nos rapports?
- 4- Quels sont les apports ?

3-2 Le tableau joint en annexe et intitulé « Synopsis pour une stratégie de renouvellement de la gouvernance en Afrique de l'Ouest » donne un aperçu sur les possibilités ouvertes par ces questions. Il vise à contribuer à l'émergence d'un processus de prise en charge synergique des défis par les acteurs locaux, nationaux et régionaux d'une part et par toutes les générations impliquées dans la gouvernance, la vie publique démocratique, la construction de la paix et le processus de développement d'autre part.

La gouvernance dans un contexte de conflits récurrents doit contribuer à :

- i- la restauration de rapports sociaux pacifiques, et celle d'une cohésion sociale et nationale.
- ii -dynamiser la participation synergique des acteurs dans
 - a) la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale des jeunes.
 - b) l'accélération de l'intégration régionale.
 - c) la consolidation de la paix, la démocratie et la promotion de la sécurité humaine.

3-3 Le renouvellement de la gouvernance peut s'articuler autour de trois principaux éléments :

- un renforcement des capacités et dispositions démocratiques et leur strict respect dans la gestion des affaires publiques.
- une valorisation des acquis endogènes (par exemple l'esprit de consensus appliqué au respect des règles démocratiques constitutionnelles du jeu politique ; l'approche inclusive et participative, le sens de l'équité, la protection de la personne humaine, et la solidarité.)
- une capitalisation des instruments dont s'est dotée la région pour la prévention des conflits et la construction d'une démocratie apaisée.

Le dialogue politique et le dialogue intergénérationnel ont comme rôle de donner à tous et à chacun sa place dans le processus de construction d'un avenir qui réalise la démocratie, le bien-être et la sécurité dans une paix effective et durable au niveau local, national et régional.

SYNOPSIS POUR UNE STRATEGIE DE RENOUVELLEMENT DE LA GOUVERNANCE

EN AFRIQUE DE L'OUEST

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
CULTURELS					
	Capacités endogènes	Gouvernance	A décloisonner pour une meilleure transmission des acquis et un dialogue sur les changements.	Assimiler, adapter	Valoriser et innover
<i>Alphabétisation</i>	Population très jeune (56% de la population a moins de 20 ans and 66% a moins de 25 ans)	Volontarisme	Femmes + défavorisées	Expériences des autres continents	Diminuer au moins de moitié l'analphabétisme en 20 ans.
<i>Connaissances</i>	Héritage de savoirs sur les plantes, l'homme et l'environnement.	Développement de l'instruction et la formation dans les sciences et les techniques.	Cloisonnement des élites, faiblesse et extraversion de la recherche.	Coopération bilatérale et internationale	Régionaliser la formation et la recherche scientifique. Redonner plus de considérations au savoir dans nos sociétés.
<i>Croyances et sagesses</i>	Vision humaniste respect et protection du vivant.	Eviter l'enfermement traditionaliste tout en respectant les croyances africaines à l'instar de celles des religions exogènes.	Diffusion sélective et initiatique des savoirs. Survivance d'une valorisation discriminatoire des compétences et des rangs sociaux. Existence de complexes de supériorité et d'infériorité concernant, par exemple, les castes. Persistance de rapports fondés sur la peur, la diabolisation et la stigmatisation avec par exemple les croyances sur la sorcellerie - anthropophagie.	Les leçons de l'expérience des peuples des autres continents confrontés aux mêmes problèmes dans le passé ou actuellement. Eclairage par les sciences sociales sur la signification, la fonctionnalité mais aussi l'obsolescence de certaines croyances.	Identifier les freins culturels à l'égalité de droit et de traitement des individus et des diverses composantes de la société. Prendre des initiatives éducatives, communautaires, politiques mais aussi juridiques. Lever ces hypothèques. Utiliser les médias dans l'éducation, la vulgarisation scientifique et pour un dialogue social sur les ressorts et les freins culturels.

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
<i>Ethique</i>	Dévotion familiale, respect de l'autorité, pouvoir de défiance, sens de la solidarité, inclination à l'inclusion et au consensus. Respect de la laïcité par l'acceptation de la pluralité confessionnelle.	Reconnaissance de l'individu, renforcement de son autonomie et sa responsabilisation. Articuler les acquis de l'éthique traditionnelle aux valeurs démocratiques (ex : égalité, justice, liberté, compétition).	Développement d'une crise de valeurs à partir d'une crise des références. Conflits entre les références et les comportements individuels et collectifs. Perturbation des mécanismes et dynamiques de reproduction et de transmission intergénérationnelle des valeurs. Crise du leadership et de l'autorité aux niveaux social et politique. Développement des insubordinations.	Internaliser les instruments de protection des droits de la personne de la femme, des enfants.	Protéger et promouvoir la laïcité et la liberté. Respecter et faire respecter les lois qui le consignent. Actualiser et renforcer la valorisation de la femme et la protection des enfants. Responsabilisation accrue des jeunes. Restauration d'une autorité crédible et légitime au niveau des instances sociales, politiques et institutionnelles dirigeantes sur la base d'une revalidation périodique par le dialogue, la pédagogie, l'inclusion, l'exemplarité et la démocratie effective.

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
SOCIAUX					
	Traditions de solidarité	Rendre l'individu sain plus dépendant de ses propres capacités sans le spolier des protections sociales et des retombées de la solidarité.	Existence de dépendances parasitaires et d'asservissements clientélistes.	S'appuyer sur la mobilisation internationale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire et réduire l'extrême pauvreté de 50% d'ici à 201.	Valoriser le sens de la solidarité et l'esprit de consensus et les inscrire dans une perspective de mobilisation synergique contre la misère, la pauvreté et toutes les formes d'atteintes à la dignité humaine.
<i>Inégalités et Pauvreté</i>	Existence de mécanismes et pratiques de solidarité d'origine communautaires. Persistance de systèmes de redistribution des revenus de la population active.	Renforcer la conscience sociale de la nécessité de travailler et matérialiser le droit au travail. Combattre la recherche de l'argent facile.	« Le refuge dans la communauté » et la dépendance de sa seule solidarité affaiblit l'implication et la mobilisation des personnes dans de nouveaux contextes socio-économiques principalement urbains.	Internaliser et matérialiser les stratégies de lutte contre la pauvreté en impliquant les producteurs et les acteurs sociopolitiques	Pénaliser les alternatives au travail relevant de la circulation de l'argent sale valorisées dans certains contextes de crise des valeurs et de corruptions impunies. Contribuer à l'opérationnalisation des stratégies de croissance pro-pauvres.
<i>Place des jeunes et des femmes</i>	Ils sont la majorité de la population et des catégories très actives, jouant un rôle moteur dans les dynamiques de transformation.	Renforcer leur leadership politique et leur implication dans la gouvernance.	Ils sont soumis à des régimes d'inégalité au plan socioculturel et leur promotion peut rencontrer des résistances de type patriarcal ou « féodal ».	L'islamisation et l'occidentalisation ont-ils porteurs de progrès pour les jeunes et les femmes ? Voir les contradictions entre soumission et égalité de droit qui traversent cette question. L'émancipation relative des élites n'indique-t-elle que des influences exogènes ?	Assurer la relève générationnelle en politique sans préjudice pour le mérite et la régularité. Trouver des solutions durables à la dépendance des jeunes et des femmes aux plans social et économique. Contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire concernant les femmes.

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
POLITIQUES	<p>Sur une période de 35 ans, l'Afrique de l'Ouest a été marquée par la présence de gouvernements et régimes politiques dominés par des militaires. Depuis 1999, il n'est resté dans l'espace CEDEAO qu'un seul régime d'origine militaire. Le multipartisme s'est généralisé et consolidé. Une tendance à l'alternance démocratique se développe. La démocratisation se consolide et se crédibilise malgré la réversibilité des situations.</p>	<p>La construction de la paix et la consolidation de la démocratie sont des objectifs majeurs. Dans la période de 2000 à 2005, dans l'espace CEDEAO, sur les 15 chefs d'Etat en fonction, 7 étaient des militaires passés à la vie civile après ou avant une accession ou une participation au pouvoir.</p>	<p>L'adhésion aux valeurs, principes et mécanismes démocratiques s'avère incomplète, fragile et dans certains cas, essentiellement tactique ou fonctionnelle. La démocratie est quelquefois revendiquée et assumée pour la prise du pouvoir pour être ensuite piétinée si elle ne permet pas de le garder indéfiniment. Cela brise la confiance entre les acteurs et décrédibilise le système démocratique aux yeux des populations.</p>	<p>Si le principe de la majorité semble un apport dans le mode de décision, il ne doit pas entrer en conflit avec l'esprit de consensus longtemps dominant dans les modes de décision en Afrique. Le consensus doit toujours être la base concernant l'accord de tous les acteurs sur les règles du jeu. Il doit être obtenu autant que possible concernant le code électoral et les décisions de modification de la constitution.</p>	<p>Il y a nécessité de créer de nouveaux rapports à la politique qui doit ainsi intéresser et impliquer les jeunes et mieux responsabiliser les femmes.</p>

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
<i>Crise de l'Etat-Nation</i>	La crise de désunification indique d'abord la dislocation du socle politique de l'Etat construit sur le système de parti unique et ayant souvent fait l'économie d'une stratégie d'intégration et de développement équitable de toutes les composantes territoriales et socioculturelles du pays. Cette crise de légitimité n'a pas entamé les liens historiques de continuité culturelle, de solidarité, d'alliance, d'échanges et de destin entre les diverses composantes que l'Etat post-colonial a réuni ou maintenu dans un même cadre politique.	La crise de l'Etat-nation a une dimension universelle qui indique le développement d'une dynamique de transformation de l'Etat en rapport avec les exigences de diversité, d'autonomie de participation et de responsabilisation locale. Mais la crise a aussi des causes spécifiques en Afrique de l'Ouest qui relève des modes de gouvernance et du régime politique. Il est possible de dépasser la crise en passant par la re-légitimation de l'Etat, par la démocratie et une politique d'intégration.	Les rebellions et les autres conflits armés montrent que des acteurs politiques utilisent les communautés ou groupes ethnoculturels comme masse de manœuvre et moyen de faire-valoir dans la lutte pour le pouvoir. La cohésion nationale est fragilisée et mise à rude épreuve par ces stratégies politiques.	Prêter attention aux solutions que des pays développés cherchent à apporter à leur crise de l'Etat-nation tout en prenant conscience du caractère risqué de toute extrapolation. La mondialisation accélérée induit des fièvres identitaires et des réflexes d'affirmation communautaire dont le traitement demande plus que jamais une prise en compte sérieuse des particularités dans des contextes d'universalisme culturel et de centralisme politique.	N'est-il pas possible d'inscrire la construction nationale dans un processus plus large de construction politique et de développement ? Articuler dans cette optique le national avec le local qui permet une gouvernance de proximité, et avec le régional. Cela non seulement favorise le développement mais aussi permet aux populations séparées de se retrouver sans aucun préjudice pour la paix et la démocratie. La réhabilitation de l'Etat-nation requiert le développement d'un dialogue culturel, social et politique entre l'ethnicité, la citoyenneté et la nationalité. Développer dans les secteurs formels et non formels l'éducation à la citoyenneté et à l'intégration

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
<i>Conflits armés et sécurité</i>	Il y a un important capital endogène de mécanismes, stratégies et approches de prévention de conflits et de médiation. L'Union Africaine, la CEDEAO et les organisations de la société civile ont commencé à s'y référer. Cet héritage peut être mis à contribution.	9 pays sur 15 ont été affectés par des conflits armés sur tout ou une partie du territoire. La réversibilité de conflits qui avaient été résolus, montre la nécessité de trouver des solutions durables et non conjoncturelles.	L'éclatement de conflits armés internes dans les pays, le développement de rebellions et de guerres civiles indiquent une rupture antagoniste violente des relations politiques et/ou sociales. C'est une mise en échec de la politique.	Les programmes de sortie de crise soutenus par les bailleurs doivent articuler le post-conflit et l'appui au développement pour éviter des « rechutes » liées à un sevrage financier consécutif aux fins de programme comme c'est le cas dans les DDR.	La construction durable de la paix et de la démocratie passe par une re-contractualisation sociale et politique. Celle-ci devra trouver les formes et modalités permettant d'engager l'ensemble des citoyens. Cela engage en effet tous les acteurs sociopolitiques par delà les seuls protagonistes des conflits. La solution durable des conflits requiert aussi une articulation des programmes post-conflit à une politique de développement économique et sociale effective.
<i>Corruption</i>	Emergence d'organisations de la société civile et d'instruments législatifs réglementaires et politiques de lutte contre la corruption.	Nécessité de renforcer et de matérialiser la volonté politique ; nécessité de vaincre une certaine culture populaire de complaisance vis-à-vis de la corruption liée au clientélisme politique et/ou aux réflexes de solidarité communautaire.	Le clientélisme et la redistribution sociale ont tendance à induire l'existence de réseaux pouvant bénéficier de retombées de la corruption, et enclins à secréter une culture de sa légitimation.	La fermeté de plus en plus affirmée des donateurs et de toute la communauté internationale.	Pénaliser les alternatives délictueuses au travail et à l'activité non salariée, valorisées dans certains contextes de crise des valeurs et de corruptions impunies.

DEFIS	RESSORTS	EFFORTS	RAPPORTS	APPORTS	PERSPECTIVES
<i>Gouvernance démocratique</i>	Le Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance de la CEDEAO est un acquis qui peut servir comme une des bases pour la gouvernance démocratique. Il en est de même pour le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs de l'Union Africaine. Existence de traditions politiques et sociales inclusives et participatives.	Ratification du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance par les 5 Etats qui ne l'ont pas encore fait : Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Liberia, Nigeria. Mise en œuvre au niveau de tous les pays membres de la CEDEAO.	Conjurer les risques de subordination de fait des pouvoirs judiciaires et parlementaires à l'Exécutif. Développer les autres contrepouvoirs démocratiques (société civile). Responsabiliser les partis politiques dans l'entretien et le développement de la démocratie et prévenir dans ce cadre les rapports de violence dans le jeu politique.		

2. Femmes africaines, religion et modernité, par M. Saliou KANDJI, Historien (Sénégal).

Le texte de cette communication a été tiré, comme extrait, de l'ouvrage des Droits de la femme africaine d'hier à demain publié par l'auteur en 1997 aux éditions Xamal. L'auteur étant décédé au moment de la diffusion de ces documents, sa famille a été informée de la restitution de son intervention par ces extraits.

DU STATUT TRADITIONNEL ENDOGENE AUX STATUTS ARABO-ISLAMIQUE ET JUDEO-CHRETIENS D'AUJOURD'HUI

DE LA FAMILLE AFRICAINE TRADITIONNELLE

Avant d'aborder la question du statut de la femme, il me paraît utile de rappeler, même succinctement, ce que fut la famille traditionnelle africaine dont la femme était l'élément fondateur.

« En Afrique traditionnelle, la famille formait un cercle beaucoup plus vaste que ne le suggère le terme en Europe ou en Amérique du Nord » (J. Mbiti : Religions et Philosophies africaines, la famille comprenait :

- a) les ascendants directs et assimilés,
- b) les parents directs et assimilés (tantes et oncles maternels et paternels),
- c) les sœurs et frères, les cousines et cousins,
- d) les enfants et neveux et leurs descendants.

C'est pour cette raison que les ethnologues parlent de « famille élargie ». En effet, dans cette conception communautariste, deux ou plusieurs sœurs et frères peuvent établir leurs « familles » respectives dans une seule maison, ou dans des maisons séparées, et les ménages ainsi formés se considèrent comme éléments d'une seule et même famille ».

Outre les vivants, et les morts- par lesquels commence le décompte des membres -, la famille africaine comprend aussi les membres qui sont « à naître », et qui sont les « bourgeons d'espoir et d'espérance, comme le dit J. MBITI- chaque famille tenant à s'assurer que sa propre existence n'est pas menacée d'extinction.

Tout ce qui vient d'être dit se rapporte à la communauté, à la société africaine à partir de son unité constitutive qu'est la famille. Mais qu'en est-il de l'individu, de la personne ? Et quelle est sa place dans la société ?

Pour comprendre la place de la personne dans la société africaine traditionnelle, il faut, d'abord, se pénétrer de la conception négro-africaine de l'être de l'existence.

Schématiquement, on peut qualifier cette conception de **Vitaliste-Solidariste**. **Vitaliste** parce qu'elle considère la **Vie** comme essentiellement Une, malgré une diversité et une pluralité apparentes. Le deuxième élément du dytique – à savoir la **Solidarité**, se fonde sur le fait que chacun est redevable, pour l'essentiel, aux autres : à ses parents, à sa famille et, même, aux générations précédentes. Que donc, l'individu, la personne, n'est qu'une partie du Tout qu'est la communauté dans ses différentes

composantes. Il s'ensuit, nécessairement, pour le Groupe, l'obligation d'assurer, collectivement, la formation, la protection et l'épanouissement de chacun des membres.

Dans cette société, l'être humain ne meurt pas seul, ne vit pas seul : il ne souffre pas seul parce qu'il ne se réjouit pas seul.

Tout événement, heureux ou malheureux déclenche, automatiquement, la mise en œuvre de tout le système de la « **Solidarité-Participation** de la part de chacun et de tous.

Un autre devoir qui découle nécessairement de cette conception spiritualo-ontologique, est le respect, scrupuleux, du principe sacré de l'**Ordre** et de l'**Harmonie** et, partant, de la **Hiérarchie**, qui gouverne la **Vie**.

Dans ce principe d'Ordre et d'Harmonie, le mal n'est pas, exclusivement, un acte objectif, intrinsèquement. Le mal est, davantage, la conséquence à effets désharmonisants, avec perturbation de l'Ordre et de l'harmonie Cosmique et, donc, de la stabilité et de la Société des hommes qui en dépend.

L'humanité négro-africaine, qui incorpore, de manière hiérarchisée, les trois règnes : minéral, végétal et animal, comprend aussi :

- 1) Les morts sanctifiés,
- 2) Les morts réprouvés
- 3) Les morts vivants en attente de sanctification ou de réprobation, et
- 4) Les « à vivre », c'est-à-dire, les « à naître » = les « bourgeons » des fruits de demain.

Elle régie, cette Humanité, par une foi en un Dieu Unique ; à la fois Transcendant et Immanent par une manifestation continue et multiforme.

LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE AFRICAINE TRADITIONNELLE

Dans l'Afrique traditionnelle – et ce depuis le Code Isiatique – la femme, en tant que personne, jouit, à côté de l'homme (oncle, frère, époux) et comme celui-ci, d'une liberté et d'une égalité » que ne limite son sens aigu de l'honneur, du devoir et de la responsabilité. C'était l'époque de la civilisation de la Vertu, et non celle de la « peur de Dieu » et de l'hypocrisie ». Civilisation de la Spiritualité et non celle de la « Religiosité3 – celle-ci étant souvent faite de mimétisme, c'est-à-dire, de réflexes conditionnés générateurs d'actes répétitifs déspiritualisés.

En matière sociale, la femme négro-africaine traditionnelle assume les mêmes responsabilités que l'homme. Elle jouit des mêmes droits et prérogatives. Non seulement elle est sujet d'héritage à part entière et égale, mais, dans toutes les communautés – majoritaires, - à système matrilineaire, la femme est la source unique de l'héritage et de la légitimité de tout commandement. C'est d'elle que procède tout pouvoir, soit par héritage, soit par délégation.

Cette égalité, voire cette prépondérance de la femme négro-africaine – tant en Egypte négro-africaine que dans les communautés sub-sahariennes, était une évidence qui gênait les plans des dominateurs étrangers comme elle étonnait le voyageur étranger dès ses premiers contacts avec le milieu socioculturel africain.

Les tout premiers à être confrontés à cette réalité socioculturelle négro-égyptienne furent les Lagides (305 à 30, A-J) successeurs d'Alexandre Le Grand sur la terre africaine d'Égypte.

Ayant constaté, avec étonnement, que la femme négro-égyptienne jouissait d'un statut social de liberté et de responsabilité totales, et craignant que cette situation ne suscite chez la femme grecques, totalement soumise aux caprices de l'homme grec, ils décidèrent de priver l'Égyptienne de ses droits. Et c'est ainsi que, par un acte autoritaire injuste, ils réduisirent les droits politiques et sociaux de la Négro-Égyptienne, en l'alignant sur la femme grecque. En effet, selon Ed. BEVAN,

« Un prostagma (ordonnance) prive les femmes égyptiennes de leur statut juridique particulier ; de même que les femmes grecques, elles sont désormais, juridiquement sous tutelle de leur mari, si elles mariées, ou, d'un tuteur (Kyrios), si elles ne sont pas mariées ». (Histoire des Lagides, Payot 1934)

Et ce fut là, la toute première atteinte barbaresque à la supériorité spirituelle et culturelle de l'Afrique noire sur le reste du monde méditerranéen. Ce fut aussi, à n'en pas douter, le départ du mouvement de régression, de décadence culturelle et sociale, qui perdure, et qu'on l'on voudrait qu'elle soit une tare congénitale de la civilisation négro-africaine.

Cette atteinte à la dignité de l'élément fondateur de la civilisation négro-africaine – la femme – si elle fut la première, n'aura malheureusement pas été la dernière. Elle sera suivie par la centaine de d'autres, aussi funestes les unes que les autres. J'en citerai une deuxième, non pas dans l'ordre chronologique, mais par son ignominieuse.

Il s'agit du Décret pris, en 389 après Jésus, par l'empereur romain Théodose I dit le Grand, sur instruction de l'Evêque de Rome. « Considérant la religion » monothéiste négro-égyptienne, « comme satanique », cette mesure visait à faciliter l'expression impériale romaine et, corrélativement le développement de la toute nouvelle religion d'Etat, le judéo-latinisme romain, dont le mariage avec l'Empire fut scellé, 77 ans plus tôt, en 312, par Constantin 1^{er}.

Avec la condamnation de la religion monothéiste négro-égyptienne, universellement pratiquée jusque-là en Afrique, en Europe et en Asie et connue sous le nom de « ISIANISME » : de ASET l'Égyptienne – (ISIS des Grecs, Aicha des Négro-ismaléites d'Arabie, Aissatu/SATU des Négro-africains d'aujourd'hui) date l'expulsion de la femme de la prophétie et de la direction des offices religieux.

Mais, déclarer « satanique » la religion monothéiste isiaque était une chose, la faire disparaître des cœurs des millions d'hommes à qui elle avait apporté « amour, égalité, fraternité et protection » était beaucoup plus difficile.

Pour y parvenir, on ordonna, en 391, et suite au décret de 389 ci-dessus, la destruction des temples et objets de culte ; l'arrestation, la dégradation et la mise à mort de la majorité des prêtresses, et des prêtres, des théologiens et autres savants de la religion isiaque. De manière générale et systématique, on pourchassa, arrêta, tortura et supplicia toute personne convaincue, ou simplement soupçonnée de pratique réputée « paganiste » ou « satanique », c'est-à-dire contraire à ce qu'édicte la nouvelle religion « judéo-latine, romaine et impériale ».

Après la destruction des lieux saints d’Egypte et d’ailleurs et liquidation physique des femmes et des hommes qui les servaient – ces hommes voués à Dieu, l’Unique, ces pacifiques, amoureux des êtres humains et de la Nature – après ce crime contre l’humanité, on s’attaqua aux productions littéraires et scientifiques. Et c’est ainsi que l’Histoire reteint :

« Qu’on détruisit des milliers de papyrus et de stèles, on en plagia, on en dénatura, on en récrivit pour l’attribuer à des auteurs mythiques. Et tout cela, dans le dessein de faire place nette de toute trace d’antériorité spirituelle, intellectuelle et scientifique, afin de pouvoir forger, en toute quiétude des textes prétendument fondateurs d’une authenticité usurpée ou d’un miracle imaginaire.

Seulement voilà !

Ces impérialistes, iconoclastes destructeurs de l’humain et du culturel partout où ils sont passés, qui ont amputés l’Humanité de son passé plusieurs fois millénaire, en dénaturant l’apport prodigieux de l’Afrique pharaonique, « Ces croyants infidèles », ne pouvaient pas se douter des documents de toute nature qu’ils se sont employés à détruire ou à falsifier existaient en des centaines d’exemplaires et qu’un jour, les preuves de leur crimes s’étaleraient à la face du Monde.

C’est maintenant chose faite, depuis que les hiéroglyphes ont été déchiffrés, et que les textes des pyramides et des Sarcophages ont été découverts et rendus, en partie, accessibles.

Mais si l’action barbare, menée- après les Perses, en 525 avant Jésus – successivement par les Grecs, les Romains, les Vandales et autres Byzantins, a profondément bouleversé les structures des sociétés négro-africaines riveraines de la Méditerranée, on a néanmoins noté qu’a l’intérieur de l’Afrique, les fondements des sociétés noires sont restées longtemps relativement intacts.

Et l’arrivée de l’Islam, au 9^{ème} /10^{ème} siècle, au Sud du Sahara, et son développement généralement pacifique, n’avaient pas remis en cause les données socioculturelles des Communautés négro-africaines islamisées, en dépit d’une stricte observance, par celles-ci, des stipulations spécifiquement religieuses – culturelles – de la nouvelle religion.

Le grand voyageur africain arabo-berbère, Ibn Batouta, en avait fait la remarque, après El Bekri, en s’en offusquant, dans sa relation de voyage en l’Empire du mali, en 1375. Il écrit :

« La ville de Valata, premier gouvernorat du pays des Noirs a beaucoup de viande de mouton. Les vêtements des habitants sont beaux, faits de tissus importés d’Egypte... Les femmes sont d’une beauté extraordinaire. Elles ont plus de personnalité que les hommes ».

« La situation de ces gens est étonnante ! ... Les hommes ne savent pas ce qu’est la jalousie. L’héritage d’un homme n’est dévolu qu’aux enfants de sa sœur, et non à ses enfants. C’est là une chose que je n’ai vue nulle part ailleurs dans le monde que chez les « infidèles » habitants des Iles Malabares, en Inde. Mais les habitants de Valata sont des musulmans qui observent les cinq prières, ont appris le droit musulman et ont mémorisés le texte coranique. Quant à leurs femmes, elles n’ont pas honte de paraître devant les hommes. Elles ne sont pas cloîtrées, malgré leur observance stricte des cinq

prières. Celles d'entre elles qui veulent se marier peuvent le faire. Mais elles ne suivent pas leurs époux... Même si l'une d'elle en avait l'envie, elle en aurait été empêchée par la famille. Leurs femmes peuvent se lier « d'amitié » avec des hommes hors de leur parentèle.

Un homme peut entrer chez lui, et trouver sa femme assise avec un « ami » à elle, sans que cela suscite réprobation de sa part.

« Je suis entré un jour chez le Grand Kaadi, Monsieur Yaandé Kane, en compagnie de qui j'étais arrivé à Valata, et le trouva assis, pendant que, sur un lit placé sous un toit dressé au milieu de la maison, était assise une femme ayant à ses côtés un homme avec qui elle conversait.

- Quelle est cette femme là-bas ? ai-je demandé à mon hôte.

- C'est mon épouse, me répondit-il

- Quel est l'homme avec qui elle est ?

- C'est son « ami »

- Et tu acceptes ça ? lui ai-je fait observer, alors que tu as vécu dans nos pays (arabes) et que tu as appris les dispositions législatives (musulmanes) relatives à ce sujet !

- La compagnie des femmes et des hommes, me fit-il remarquer, se passe dans nos pays (négro-africains) selon les normes de conduites sans soupçon ni arrière-pensée.

Nos femmes ne sont pas comme les femmes de vos pays (arabes) (C'est moi qui souligne et qui ai mis les mots entre parenthèses, pour la compréhension du discours).

« Je m'étonnai de son laxisme », conclut Ibn Batouta, « et le délaissai totalement pour ne jamais plus retourner le voir. Par la suite, il m'avait fait plusieurs invitations auxquelles j'avais refusé de répondre ».

Telles sont les importantes observations que, au 14^{ème} siècle, un arabo-berbère a été amené à faire, en Empire du Mali, chez les Négro-africains profondément croyants, mais qui, sur le plan strictement social, s'en sont tenus à leurs valeurs négro-africaines qui étaient, à leurs yeux, plus avancées que ce que contenait le Code de la famille arabo-musulman.

Une première conclusion s'impose :

- Des origines à nos jours et comme le souligne C.A. Diop dans ses travaux et comme le constatent tous les observateurs de bonne foi, la femme est **l'élément premier** de la société négro-africaine où elle jouit d'une liberté absolue et où son statut social est égal ou supérieur à celui de l'homme qui dirigeaient par délégation de la femme, source de toute légitimité de tout pouvoir.

- Malgré de multiples agressions de toutes sortes, dont elles ont été l'objet durant plus de deux millénaires, les communautés négro-africaines restent attachées, à ce jour, à l'essentiel de leurs valeurs spirituelles et sociales de civilisation.

- Ces valeurs africaines de civilisations, telles qu'elles ont été articulées dans la religion monothéiste négro-égyptienne, restent encore conformes à ce vers quoi aspirent les femmes et les hommes de l'Afrique d'aujourd'hui : Liberté, égalité et responsabilité dans la conduite des affaires de la Cité.

- Enfin, la famille africaine, qui n'était pas le ménage, a quatre caractéristiques majeures :

1. Egalité hiérarchisée de ses membres
2. Solidarité communautaire
3. Prépondérance de la place de la femme
4. Amour pour les enfants qui sont les « bourgeons de l'Attente et de la Survie ».

Abordons maintenant le deuxième point de notre réflexion, à savoir la place de la femme et de l'enfant dans la société sémito-orientale avant l'apparition de l'Islam.

CONCLUSION

Ce qui ressort des réflexions que voilà, c'est bien l'opposition des deux mondes, de deux civilisations. L'une, la négro-africaine, apparaît, sous tous ses aspects, comme sédentaire et matrilineaire profondément humaine, plaçant la femme : mère, fille, épouse, au début et à la fin, à la base et au sommet de la pyramide sociale. L'autre civilisation, née des steppes eurasiennes, est patriarcale, plaçant la femme sous la dépendance de l'homme : père, mari, frère et fils. C'est ce que résume, en peu de mots, Ch.A.Diop, au terme de son étude magistrale intitulée : L'Unité culturelle de l'Afrique Noire. Il écrit :

« Le berceau méridional (de la civilisation) confiné au continent africain, en particulier, est caractérisé par la famille matriarcale... l'émancipation de la femme, le collectivisme social et la solidarité matérielle en droit pour chaque individu. Il y a des gens pauvres, mais personne n'est angoissé. Dans le domaine moral, un idéal de paix, de justice, de bonté, un optimisme qui élimine toute notion de culpabilité ou de péché originel dans les créations religieuses et métaphysiques. Le genre littéraire de prédilection est le roman, le conte, la fable et la comédie ». A l'inverse,

« le berceau nordique, confiné à la Grèce et à Rome, est caractérisé par la famille patriarcale... l'individualisme, la solitude morale et matérielle, le dégoût pour l'existence...

« Le progrès technique de la vie moderne, l'émancipation progressive de la femme sous l'influence même de cet individualisme (émancipation qui ne s'est, du reste, affirmée que depuis la seconde guerre mondiale seulement – et contre la famille (et la société en général) sont autant de facteurs qui rendent difficile l'effort nécessaire pour se rappeler l'antique condition servile de la femme aryenne (pages 185 à 186- les passages entre crochets sont de moi).

Il est donc clair que la femme négro-africaine, depuis l'Egypte négro-pharaonique en passant par les Empires du Ghana, du Mali, de la théocratie peule du Macina, au Grand Jolof et au Royaume du Kayoor de Amari Ngoone Ndeela, a toujours été dotée d'un statut de liberté, d'égalité, de responsabilité et de capacité juridique sans limitation aucune.

« Ainsi se présentait, selon toute apparence, la femme égyptienne, heureuse citoyenne d'un pays où l'égalité des sexes semble avoir été, dès l'origine, considéré comme tout à fait naturelle et si profondément ancrée que le problème paraît ne jamais avoir été soulevé.

« On ne pouvait en entendre moins d'un peuple qui avait fait de ...Isis la dame (mère) du genre humain, la sœur attentive, l'épouse fidèle, l'amante prévenante... »

Cette notion de parité entre les deux sexes était à ce point enracinée dans les mœurs nilolitiques qu'elle avait pénétré dans l'anthroponymie où il arrivait qu'un même nom propre puisse parfois désigner indifféremment une femme ou un homme.

« Ainsi, l'Égypte est, dans l'Antiquité, le seul pays qui ait vraiment doté la femme d'un statut égal à celui de l'homme.

« Dès la fin du XIXe siècle, Révillon et Paturet, spécialistes du droit égyptien à travers les écrits démotiques des derniers siècles avant notre ère, avaient déjà jeté les grandes lignes du statut de la femme sur les bords du Nil (depuis, les recherches ont été poursuivies pour les époques précédentes...)

« ...Tout confirme que l'Égyptienne, juridiquement l'égale de l'homme, était traitée sur le même plan. IL en était de même entre fils et filles. La femme pouvait posséder des biens, en acquérir, contracter ou s'obliger librement. Elle disposait de tous les droits, dès sa naissance et AUCUNE modification n'était apportée à son statut légal en raison de son mariage ou de ses maternités. **Sa capacité était pleine et entière**, sitôt sa **majorité**, son mariage...

En somme, la « femme égyptienne ne connaît pas la tutelle à laquelle fût contrainte la romaine ; et la **puissance des parents** principalement celle du père- fut, avant tout, une **protection**.

« En matière de succession, les dévolutions étaient identiques pour l'homme et pour la femme. Celle-ci était libre de choisir son futur époux ». Et « cette indépendance était si grande à la fin des dynasties indigènes que Sophocle et Euripide, dans plusieurs œuvres, présentèrent les Égyptiens comme « restant ainsi au coin de leur foyer, tandis que la femme traitait toutes les affaires du ménage ».

« La rédaction survint donc, conclut Mme Ch.D. Noblecourt, par les soins de Ptolémée Philipador, lequel édictât ses fameuses prostagma, bouleversant ... le droit égyptien ». Comme on le voit, hier comme aujourd'hui, c'est du berceau nordique – indo-européen et eurasiens – qu'arrive toujours à l'Afrique les chocs destructeurs de civilisations et vecteurs de conceptions retardatrices de l'évolution harmonieuses de la société africaine.

L'on comprend mieux pourquoi les droits que l'Islam a apportés, il y a aujourd'hui 1415 de l'Hégire, à la société inégalitaire sémito-orientale, bien que hautement révolutionnaire pour la société considérée, restent néanmoins nettement en deçà de ce que, 4 000 ans auparavant, les prophètes de Dieu avaient transmis à l'Égypte négro-pharaonique pour bâtir une société basée sur la justice, (Maât) l'égalité et l'harmonie entre les sexes.

C'est à ce statut, codifié depuis plus de 6 000 ans en Afrique, qu'aspirent les femmes d'aujourd'hui et que l'Afrique se doit de réactualiser pour elle-même et pour le reste de l'Humanité.

3. Place, rôle et évolution du statut du savoir dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest, par le Dr. Datey KUMODZEI (Ghana).

INTRODUCTION

L'an prochain, le Ghana célébrera le Jubilé du cinquantenaire de son indépendance. Désormais, tout le continent africain est libéré de la domination politique étrangère. L'espoir bien naturel des masses est que cette indépendance politique soit suivie d'un « âge d'or socioéconomique ». Au cours de cet « âge d'or », beaucoup espèrent que l'Afrique surmontera l'ignorance, la superstition et la confusion dans lesquelles elle est plongée et qu'elle rétablira sa propre culture, instaurera un ordre économique indépendant et regagnera sa place d'honneur parmi les nations du monde. Mais combien de temps pouvons-nous attendre de voir se réaliser cette espérance ? Pour le moment, toutes ces belles perspectives d'une vie meilleure et d'un avenir plus rose ont été réduites à néant. Le continent tout entier a sombré dans un profond chaos socioéconomique. L'ignorance, la superstition, la maladie, la misère et la mort sont devenus le lot d'un peuple qui fut autrefois le plus glorieux de toute la terre. L'Afrique est déchirée par les conflits tribaux et religieux et les guerres civiles. Et avant même que nous puissions nous en rendre compte, sur le plan social et culturel, elle est retombée entre les griffes de ses anciens maîtres coloniaux, bien décidés à ne pas lâcher prise. Notre développement économique reste contrôlé par les Européens.

1. LA STAGNATION SPIRITUELLE ET INTELLECTUELLE DE L'AFRIQUE

L'histoire montre que le développement de l'Afrique s'est arrêté net au cours des 450 dernières années. Dans beaucoup de domaines, les choses ont stagné. Le proverbe ewe « *Alea koe Tcgbeawo gblidie na mi* », qu'on peut traduire comme suit : « *C'est ainsi que les Ancêtres nous l'ont laissé !* », résume bien la façon de voir des gardiens de notre héritage. Notre peuple semble continuer à faire les choses comme nos ancêtres les faisaient il y a 450 ans. Cette stagnation est évidente si on étudie dans une perspective critique cinq grands domaines de développement : la religion, la musique, la langue, le symbolisme et l'art, la science et la technologie. Elle apparaît de façon frappante dans les méthodes agricoles populaires. **Suchilogo**, qui est la manifestation et l'expansion de la conscience humaine, trouve son reflet exact dans ces cinq domaines, qui forment aussi les fondements de l'héritage d'un peuple. Or, les Africains n'essaient pas de développer leur propre héritage. Ils ont ignoré leur langue, leur religion et leur philosophie, leur musique et leur symbolisme, qu'ils considèrent comme primitifs. Ils se sont cantonnés à une agriculture de subsistance. Dans le meilleur des cas, ils se sont contentés de copier médiocrement les réussites d'autres cultures ou d'autres peuples. **Telle est la tragédie de l'Afrique.**

2. L'ENSEIGNEMENT ET LES VÉHICULES DU SYSTÈME FONDATEUR DE SAVOIR

Lorsqu'on cherche la cause de cette tragédie, on arrive à la conclusion suivante : contrairement à tous les autres continents de notre planète, l'Afrique a refusé de définir un système fondateur de savoir sur la base duquel elle aurait pu s'appuyer pour élaborer les institutions et les organismes indispensables à l'évolution de ses ressources humaines. Toute l'Afrique en est ainsi venue à dépendre du système de savoir d'autres peuples pour planifier et orienter son développement. Et parce que nous n'avons pas perfectionné les systèmes de savoir adoptés, il nous est difficile de progresser chaque fois que nous nous trouvons face à une impasse. Sans cesse, nous retournons vers la source originelle et, ce faisant, nous ne parvenons pas à avancer.

Lorsqu'on analyse la question, on constate que c'est toujours dans le système fondateur de savoir que résident les différentes méthodes de formation des jeunes et le processus qui permet de trouver les clefs métaphysiques et mystiques qui, à leur tour, ouvriront les portes de l'esprit et de l'âme de celui qui est en quête et lui donneront accès à **Adha** et **Ago**, les états supraconscients grâce auxquels l'homme peut pénétrer dans la **Chambre du savoir**. C'est la seule façon de faire naître le Génie créateur.

La naissance, la progression, la survie ou l'anéantissement de nombreuses nations dépendent uniquement de la capacité de chaque nation à définir son propre système fondateur de savoir et de l'effort qu'elle a fait de le transmettre de génération en génération.

Parce que nous n'avons pas su élaborer un système fondateur de savoir adéquat, et parce que nous n'utilisons pas les méthodes et les clefs appropriées, notre système éducatif n'est pas parvenu à produire ce Génie créateur, ce calibre intellectuel et spirituel nécessaire au développement socioéconomique des nations.

On observera au passage que les nations qui gouvernent le monde ont toujours mis au point leurs systèmes éducatifs en s'appuyant sur le système fondateur de savoir légué par leurs ancêtres.

Mais la situation actuelle de l'Afrique n'est pas irrémédiable : d'autres peuples du monde ont brisé le joug de la stagnation et ont obtenu des résultats au retentissement à la fois positif et durable.

3. LA SOLUTION EUROPÉENNE À LA STAGNATION INTELLECTUELLE ET SPIRITUELLE

L'Europe constitue un cas d'école exemplaire. Le progrès intellectuel et spirituel y fut littéralement stoppé durant le Moyen-Âge et la stagnation s'imposa partout. L'Europe renoua avec le progrès et l'expansion vers le xv^e siècle, avec la Renaissance, qui marqua un renouveau religieux avec la Réforme, un nouvel avènement de la musique avec l'apparition de la monodie, de l'opéra et d'autres formes musicales, et le développement de la langue et du symbolisme. Ce mouvement se poursuivit aux périodes baroques puis rococo avec la résurrection des classiques, le siècle des Lumières et la montée en

puissance de l'illuminisme. C'est seulement à l'ère romantique puis moderne que l'Europe connut une explosion du progrès scientifique et technologique. La civilisation japonaise offre des exemples comparables. Les cas les plus proches de nous dans le temps sont ceux de la renaissance indienne et de la récente révolution culturelle chinoise, laquelle a abouti à un fulgurant essor du progrès scientifique et technologique. Une analyse minutieuse de tous ces exemples démontre *qu'il existe un lien entre la culture, le progrès scientifique et technologique et l'amélioration des conditions de vie des peuples.*

4. QU'EST-CE QUE LA CULTURE ?

Nous définirons la culture comme la somme des activités et des expériences d'un peuple dans un environnement géophysique donné au cours du temps et à la suite de causes diverses. En d'autres termes, la culture est la totalité du système de savoir d'un peuple qui, dans des circonstances normales, devient le système fondateur sur lequel il se fonde pour projeter son avenir. L'orientation de toutes les actions d'un peuple, quelles qu'elles soient, doit être déterminée par son vécu culturel. Nous pouvons ainsi décrire la *culture comme le système fondateur de savoir*, ou comme *l'héritage d'un peuple*. Un tel système de savoir est en général régi par quatre facteurs fondamentaux.

La religion et la philosophie, qui sont la *matrice nourricière* de toute la culture. Religions et philosophie sont les outils qui gouvernent et orientent le développement intellectuel et spirituel d'un peuple.

La langue est le véhicule de l'expérience culturelle. Elle est la clef du subconscient et le dépositaire de la somme des expériences d'un peuple.

La musique est l'instrument de l'expansion de la conscience. Elle est la clef qui ouvre la porte à l'âme et permet à l'homme de pénétrer dans la Chambre du savoir, d'où il a émergé en tant que Génie créateur.

Le symbolisme et l'art reflètent la vision collective de la manifestation de la *LOI ET DE L'ORDRE COSMIQUES*, c'est-à-dire de la loi et de l'ordre de la création. Cette vision culmine avec le progrès de la science (la loi) et de la technologie (l'ordre).

Pour qu'un peuple puisse progresser, **ces quatre domaines culturels – religion et philosophie, langue, musique, symbolisme et art – doivent demeurer spécifiques au peuple indigène qui les a engendrés, mais sans jamais perdre leur dynamisme. Ils doivent pouvoir accepter des influences, mais aussi opposer un refus inébranlable à toute tentative d'éviction.**

La question qui se pose est la suivante : les Africains ont-ils la moindre idée de ce qu'est leur système fondateur de savoir ?

5. LA CULTURE, LE SYSTÈME FONDATEUR DE SAVOIR ET LES PROGRÈS DE LA NATION

Nos ancêtres savaient que la culture, c'est-à-dire l'héritage ou le système de savoir d'un peuple, est le seul système fondateur qui leur permet de projeter leur avenir. Cette idée apparaît clairement dans un enseignement que nous a laissé l'un des Rois Sacrés des Ewe du Ghana, Togbi Sri I^{er}.

Telles furent ses dernières paroles avant de mourir :

« *Le Trésor qui fait la beauté et la fierté de toute nation*

Est l'héritage, le fondement du savoir

Sur lequel elle prend appui pour bâtir son avenir.

La joie en cette vie est que les citoyens

Soient initiés aux lois de la Création ;

Et ils devront s'efforcer de vivre en les respectant.

Ainsi, ils pourront aider leur nation à progresser. »

Et la conclusion logique est celle qui suit :

Chaque nation peut uniquement s'appuyer sur le système fondateur du savoir, son héritage, pour projeter son avenir.

Si jamais elle renonce à cet héritage,

Elle sera alors en grand danger d'être renversée par des nations rivales.

6. LES AFRICAINS ET LEUR HÉRITAGE AUJOURD'HUI

Une analyse critique a démontré que les Africains, au cours de l'aventure qui les a amenés à adopter les cultures chrétienne, européenne et arabo-islamique, ont renoncé à leur propre **système fondateur de savoir**, à leur **héritage**. Les Africains ne fondent pas aujourd'hui leur développement sur la **somme de leurs propres connaissances**. Ils se contentent de copier ce qui est produit par d'autres peuples sans comprendre **les lois fondamentales et les systèmes qui régissent leur propre environnement**.

Pour cette raison, ils ne peuvent pas progresser et retournent toujours aux mêmes sources originelles.

7. L'EXPÉRIENCE DES AUTRES NATIONS

L'expérience montre que les Européens n'ont pu progresser qu'après s'être replongés aux sources de **l'hellénisme et des anciennes traditions ésotériques égyptiennes** (citons le Rosicrucianisme, l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix [A.MO.R.C], la franc-maçonnerie et la Kabbale), qu'ils ont adaptées à leurs circonstances spécifiques. Tous les Pères fondateurs de l'Église grecque ont ainsi été formés en Égypte. Les États-Unis se sont construits sur l'ancien héritage britannique que les Puritains fuyant les persécutions avaient emporté avec eux à bord du Mayflower.

Les Juifs ont commencé leur évolution il y a très longtemps, dès le XIII^e siècle, en développant la Kabbale et en formant le *sionisme*. Le Japon n'a pu entamer la voie du progrès qu'après être revenu vers le *shintoïsme*, son ancien système spirituel, de même que la Chine après s'être replongée dans le *taoïsme* et l'Inde après avoir connu le renouveau du Vedanta. Les Tigres de l'Asie n'ont pu enregistrer un progrès économique régulier qu'après un retour à leurs anciens systèmes culturels.

8. LES AFRICAINS DANS LE LABYRINTHE

Après la chute de l'Égypte et du Ghana, l'Afrique a pour une grande part littéralement abandonné ou négligé son système de savoir indigène. Avec l'avènement des cultures chrétienne, européenne et arabo-islamique, l'Afrique a adopté la philosophie, les pratiques d'enseignement séculaires et religieuses et le mode de vie des Européens et des Arabes. Depuis cette époque, le Ghana et le continent tout entier sont totalement désorientés et sont demeurés liés à ces cultures. Tout le système de formation, toutes les traditions séculaires et religieuses, et presque toutes les méthodes et les clefs qu'utilisaient nos ancêtres pour former et développer l'humain et lui faire accéder à la **Chambre du savoir** ont été neutralisés.

Après deux siècles, l'amer constat est que les systèmes d'enseignement européen et arabe n'ont pas réussi à aider l'Afrique à résoudre ses problèmes de développement socioéconomique. La conséquence tragique est que les Africains peinent à se détacher des influences intellectuelles et spirituelles de l'Europe et du monde arabe. Voici quatre domaines de notre culture qui ont été puissamment ébranlés, voire évincés ou entièrement annihilés : la langue, la religion, la philosophie et la musique.

9. LA LANGUE

Les Africains ont abandonné la langue de leurs ancêtres pour adopter celle de leurs conquérants. Or, la langue régit la totalité de l'expérience d'un peuple. En renonçant à la langue de nos ancêtres, nous renonçons avec elle à la totalité de l'expérience de notre race. Les Africains sont donc coupés de *l'intelligence créative de leurs ancêtres*. Ils ont perdu la *Gbesa, la langue qui commande et invoque la vie*. Ils ne peuvent plus communiquer avec leurs aïeux et, pour cette raison, ne savent plus réagir efficacement aux problèmes que leur pose leur environnement.

10. LA RELIGION ET LA PHILOSOPHIE

Les Africains ont adopté la religion et la philosophie européennes et arabes, abandonnant au passage la **Sofia**, le système expliquant les mystères cosmiques de la religion et de la science que leurs ancêtres avaient élaboré pour les aider à résoudre les

problèmes de l'existence. *La religion est devenue pour eux un système de croyances et de foi, supplantant un système de savoir qui leur permettait d'éclaircir et de maîtriser les lois et les mystères du cosmos et de la vie.* La religion s'est transformée en une sorte de drogue qui adoucit la dureté de leur quotidien et leur propose une échappatoire rapide vers un paradis. Les religions et les philosophies nouvelles ne permettent pas aux Africains d'aujourd'hui, contrairement à leurs ancêtres, de développer le Génie créateur susceptible de les aider à résoudre les problèmes posés par leur environnement et à améliorer leur sort.

11. LA MUSIQUE

Les Africains ont aussi abandonné la culture musicale de leurs ancêtres pour adopter celle de l'Europe et du monde arabe. Or, l'importation de systèmes musicaux étrangers a des répercussions incalculables sur le développement intellectuel et spirituel du peuple africain. La porte d'accès à son Âme se referme, et son Génie créateur se tarit. *La musique est le seul moyen de formation de l'esprit.* Elle est la voie que l'esprit emprunte pour atteindre au domaine de l'Âme. La musique est l'essence même de l'Âme. L'Âme de l'homme, qui est identique à celle du Créateur absolu, est appelée **Hagbe : le son bienheureux et omniscient.**

La science et la technologie

L'ancienne **Sofia**, c'est-à-dire *le système africain des mystères religieux et scientifiques*, a perdu tout crédit depuis que le système **Vodu** a été jugé barbare et diabolique et a été remplacé par le système empirique scientifique et technologique des Européens dans le paysage intellectuel africain. Mais en coulisses, l'Europe utilise secrètement le système Vodu africain pour atteindre les hauts niveaux de science et de technologie qui lui permettent de dominer le monde. Le système Vodu est réutilisé par les sociétés ésotériques (Rosicrucianisme, Franc-maçonnerie, Kabbale), le Grand Ordre et tous les autres ordres ésotériques qui forment les courants souterrains du christianisme. Sous le nom de saints, les Églises catholique et anglicane et l'islam puisent en fait à notre antique système Vodu.

12. COMMENT SORTIR DU LABYRINTHE ?

Face à l'échec de toutes les tentatives, que doit faire l'Afrique pour s'extraire de ce bourbier et sortir du labyrinthe ? Il n'y a qu'un seul moyen d'échapper à cette situation : l'Afrique doit revenir aux VÉRITÉS ÉTERNELLES, AUX LOIS FONDAMENTALES DE LA CRÉATION. CES LOIS COSMIQUES SONT LE FONDEMENT MÊME DU SYSTÈME DIT HU-YAHWEH. Elles constituent les *valeurs immuables d'une société en perpétuel changement.* C'est le processus appelé **Sankofa**, le retour aux ancêtres. L'Europe a connu un processus de retour aux sources similaire avec la Renaissance. Elle a été forcée de

rompre avec la pensée chrétienne qui lui avait été imposée depuis le Moyen-Âge. Ce processus s'acheva au siècle des Lumières lorsque les Européens se tournèrent de nouveau vers l'ancienne culture grecque afin de retrouver à travers elle les systèmes ésotériques de l'ancienne Égypte. Cela devait marquer la naissance de l'Illuminisme et l'émergence de la science et de la technologie modernes.

13. LA RENAISSANCE DU HU-YEHWEH, LE SYSTÈME FONDATEUR DE SAVOIR DE L'ÉGYPTE ET DU GHANA

Nous allons étudier le système de savoir du Hu-Yehweh sous les aspects suivants :

Hu-Yehweh ou la cosmologie Thotho et l'évolution de Manu.

Le **Suchi logo** dans le Hu-Yehweh : la psychologie et l'évolution de **Languga**, la langue.

La cosmologie Thotho et l'évolution de la langue.

L'évolution dans le Hu-Yehweh de Se et de Ranu (la science et la technologie).

Le développement des Muses :

La musique

Languga, la langue

Le symbolisme et l'art

Le système mythologique du Hu-Yehweh.

Le système Efa (Ifa, Fa et Afa).

Le mot « mythologie » provient de *muto-logo*. Ce sont les récits de l'expérience que fait l'âme de la loi et du mystère caché de la création.

Les 4096 mythes Efa Efa-Du (Efa Ese) rassemblent les différentes lois fondamentales qui gouvernent l'univers et la vie.

Hu-Yehweh Suku

Les systèmes d'illumination spirituelle.

Les sept systèmes hermétiques d'enseignement Suku.

Sofia : le système des mystères relatifs à la religion et la science.

Vodu-Dha : le mystère de l'âme humaine.

Agbo : le mystère de la nature.

Efa : l'école de la psychologie.

Troxovi : le système d'enseignement des femmes.

Trɔ -Vodu : le système de la science et de la technologie.

Fiazi : le système d'organisation gouvernemental et politique.

Le système de santé du Hu-Yehweh.

Le système d'agriculture du Hu-Yehweh.

Le Hu-Yehweh et la féminité.
Le Hu-Yehweh et la jeunesse.

14. LE SYSTÈME DE SAVOIR DU HU-YEHWEH : UNE ESQUISSE

Qu'est-ce que le Hu-Yehweh ?

Le Hu-Yehweh est un système de savoir universel, mystique et philosophique très ancien. Il a été révélé à la première race humaine, **Hamu**, aussi appelée Amu, lors des âges préhistoriques, sur le continent de Mu, par Hu-Manu (ou le Seigneur Manu), dans la langue mythique de cette race, l'*adagana*. Ce savoir fut rapporté de Mu par les Naga avant la destruction de ce continent, il y a 13 000 ans. Les Naga désignaient un groupe élu de la race Hamu qui avait été chargé de répandre le système de savoir du Hu-Yehweh sur le reste de la terre. Les Naga devinrent plus tard connus sous le nom de Gana, et furent les fondateurs de l'ancienne civilisation du **Ghana**. L'exode des Naga quittant le continent de Mu est raconté dans la tradition hébraïque, avec la petite entorse que constitue la légende de l'Arche de Noé.

Lorsque les Naga et les groupes humains apparentés émigrèrent vers d'autres régions du monde, ils emportèrent avec eux le système du Hu-Yehweh et sa langue mythique, l'*adagana*. Aujourd'hui, le système du Hu-Yehweh existe dans de nombreuses civilisations du monde, dans lesquelles il apparaît traduit sous des formes et des noms différents. Mais ses enseignements fondamentaux sont restés inchangés et conservent souvent les expressions *adagana* originelles, parfois avec de légères variations.

15. UNE ÉTUDE RÉTROSPECTIVE DU HU-YEHWEH

Vieux de plus de 200 000 ans, source d'inspiration et d'influence de nombreuses civilisations, le système Hu-Yehweh subsiste surtout chez les Ga-Adamgbe et les Akan, les Dagbon et les Ewe du Ghana, du Togo et du Bénin, et les Aja, les Yoruba, les Igbo, les Jukun et les Ijaw du Nigeria. Le Hu-Yehweh serait la source mystique et philosophique où la plupart des cultures de l'Antiquité plongent leurs racines ou sont venues puiser leur inspiration. Il existe des preuves que les cultures grecques et les cultes druidiques se fondent sur les mystères du Hu-Yehweh. Aujourd'hui encore, l'État d'Israël se fonde sur les préceptes du Hu-Yehweh. L'islam puise lui aussi aux sources des mystères du Hu-Yehweh. Le taoïsme chinois, le shintoïsme japonais et le Vedanta indien sont tous issus du Hu-Yehweh. Tout laisse à penser que la civilisation égyptienne et celle des Gana reposaient sur le système des connaissances du Hu-Yehweh. En Égypte, les Naga étaient appelés les Amu (les Ammoniens d'après Hérodote). C'est lorsque les gardiens du Hu-Yehweh, les Amu (Naga ou Gana) quittèrent l'Égypte et le Ghana que ces civilisations sombrèrent dans l'oubli.

Le système de savoir du Hu-Yehweh aujourd'hui

Le système de savoir du Hu-Yehweh comprend six composantes, illustrées par l'étoile à six branches du diagramme suivant. Ces composantes fondamentales sont régies par la langue mystique, l'**adagana**.

La clef qu'est la langue adagana recèle le sens caché des langues actuelles de peuples apparentés (Akan, Ewe, Ga-Adamgbe, Yuroba, Igbo, etc.). Sans cette clef, il est quasiment impossible d'utiliser ces langues pour enseigner l'esprit et le préparer à manifester son génie créateur, et l'esprit ne peut percevoir les dons innés de la Déité suprême. Selon le système fondateur de savoir, c'est seulement lorsque la langue, la philosophie, la religion et la musique d'un peuple fonctionnent harmonieusement que la science et la technologie ont une chance de s'épanouir. L'incapacité de l'Afrique à développer la science et la technologie est due au fait que nous avons négligé ces quatre domaines vitaux de notre système fondateur de savoir.

16. LES SYSTÈMES DE SAVOIR DU HU-YEHWEH ET LES SEPT SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT HERMÉTIQUES DU SUKU

Le système et la pratique du Hu-Yehweh sont divisés en sept écoles philosophiques et culturelles, chacune ayant pour rôle d'aider l'homme à s'orienter lors de différentes étapes de son évolution. Ces sept écoles hermétiques sont les suivantes (voir diagramme) :

Fiazi : Le Gouvernement et le Tabouret. C'est le centre d'enseignement et le point de concentration de la société. C'est le système dans lequel les Janu, c'est-à-dire les chefs et les organisateurs politiques de la société, sont initiés et formés à la politique et aux subtilités des rouages de l'État.

Trɔ-Vodu : Cette école établit les relations avec les **Bokɔ**, les êtres qui gouvernent Bo, la nature, et Boseawo, les lois physiques et métaphysiques. Ces êtres ont été créés pour protéger l'homme et l'aider à découvrir comment résoudre ses difficultés et celles de son environnement. Ces déités jouent aussi le rôle d'intermédiaires entre l'homme et le Vodou-Dha. La vie de l'être humain lui est peu à peu révélée. C'est là le rôle de ces êtres.

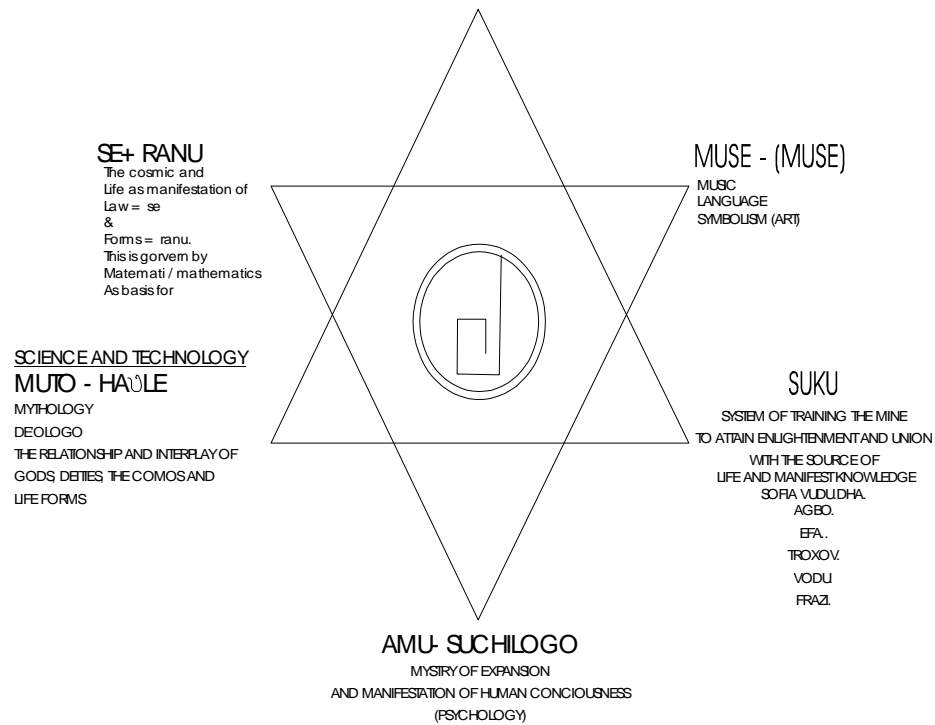
Nutrɔwo ou **Trɔwo** (ceux qui se transforment). Ces êtres enseignent aussi la science et la technologie afin d'aider l'humanité à résoudre les problèmes terrestres : c'est pourquoi ils sont aussi appelés Vodou, « l'Institution qui aide à résoudre les problèmes ». L'école reçoit donc aussi le nom de **Trɔ-Vodu**. Les **Trɔ-Vodu** constituent le système scientifique et technologique du Hu-Yehweh. Le génie créateur de l'Afrique ne fonctionne pas, soit parce que nous avons abandonné ce système, soit parce que nous ne savons plus le manipuler correctement.

Trɔxovi : Il s'agit du centre d'organisation clanique. Il est axé sur les **Dzokpleanyiawo**, les gouverneurs métaphysiques de la Terre, et les **Agbedzimawuawo**, les Déités créatrices de la vie qui sont les déités régnant sur les clans. Ce sont les différentes déités qui établissent les bases morales et éthiques à partir desquelles les

groupes ethniques projettent leur avenir. C'est principalement autour de ces Truxovi que s'organise l'enseignement des femmes.

THE HU- YEHWEH KNOWLEDGE SYSTEM

SOFIA COSMIC KNOWLEDGE MYSTICAL METAPHYSICAL FOUNDATION OF COSMIC & LIFE



THE HUMANU SUMOBOLO (SYMBOL) OF CIVILIZATION

17. L'ENSEIGNEMENT DE LA FEMME, FACTEUR PRIMORDIAL DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS HU-YEHWEH

Efa

Selon les prêtres **Hu**, l'esprit humain est un lac de vibrations et de sons qui se trouve toujours dans l'un des deux états suivants : 1) à l'état **Chita**, l'esprit est saturé de pensées et donc traversé de nombreuses ondes ; 2) à l'état **Efa**, l'esprit, à force de discipline et de d'absolu contrôle de soi, devient calme et serein comme un lac ou la flamme d'une chandelle dans une pièce fermée.

À l'état **Efa**, l'esprit est semblable à un miroir et devient capable de s'étendre et de s'unir au mystère de Dieu et de la création. Le système Efa est le Suchilogo, l'école psychologique du Hu-Yehweh. Cette école divise l'esprit humain en **Efa-Du**, c'est-à-dire des états ou des catégories cosmiques au nombre de 16 x 16 x 16. Chacune de ces catégories ouvre une porte sur un domaine cosmique particulier, régi par des lois métaphysiques spécifiques de vibrations, de rythmes et de mouvements, qui créent la lumière et la couleur, le son, la musique et les mots. Chaque catégorie est gouvernée par des êtres appelés les *devi* ou les *deti*, que les autres religions décrivent comme les anges. Chacun appartient à l'une de ces catégories cosmiques et obéit donc à ses facteurs et à ses lois.

Si, grâce à une discipline et un contrôle de soi appropriés, une personne parvient à maîtriser les facteurs et les lois de son **Efa-Du**, son esprit est alors automatiquement purifié, apaisé et concentré. **Efa**, l'esprit maîtrisé, rejoint automatiquement le créateur et, à travers cette union, peut découvrir le mystère de toutes choses dans la création. C'est la naissance du *Génie créateur*.

Agbo

C'est l'école qui enseigne tout ce qui concerne la connaissance et l'adoration de **Dawo (Dao)**, l'incarnation de **Vodu-Dha** dans la nature. Toute la nature est considérée comme divine : les plantes, les animaux, les cours d'eau, les lacs, les montagnes, l'océan, le feu, etc., sont dits incarner l'esprit de **Vodu-Dha** et sont par conséquent vénérés par certains sons magiques et des rituels musicaux. Par ce biais, l'homme tente de trouver une résonance, un rythme et une harmonie en accord avec la nature, qui le récompense par son abondance et obéit à ses ordres.

Vodu-Dha

C'est l'école qui enseigne le **Dha-Loso**, l'incarnation de Dieu dans l'homme, et qui définit les rapports avec lui. Parce que l'homme participe à des expériences régies par les sens et limitées par l'univers des sens, **Chita**, l'esprit, est enseveli sous **Ahe**, les couches de l'ignorance, qui l'obscurcissent. Cette obscurité fait que **Dha-Loso**, le Dieu en l'homme, s'est endormi. Mais dès qu'une personne atteint les limites de ses expériences matérielles et se détourne des sens et du monde objectif, son **Dha-Loso** se réveille et tente de s'unir à nouveau à **Vodu-Dha**, le Dieu créateur. L'école du **Vodu-Dha** aide

l'impétrant à réaliser cette union par le biais de méthodes et de disciplines scientifiques. Lorsque la personne atteint enfin l'état du **Vodu-Dha-Losu**, qui est l'union cosmique entre l'humain et **Vodu-Dha**, l'âme connaît l'unité de toute la création et la joie de la connaissance de soi.

Après cette expérience, l'âme est prête à aborder **Ago**, le stade ultime de l'évolution. Au stade Ago, l'âme fusionne avec **Hat** (Hathor), l'océan de musique, de savoir, de joie, d'immortalité et de paix éternelle.

Sofia

C'est l'école culturelle au sein de laquelle l'impétrant parvenu au stade Ago est initié et formé à la fusion finale de l'âme dans **Hat**, l'océan de musique et de joie. À la suite de cette union mystique ultime, l'âme connaît ce que les prêtres appellent **Hamoni**, l'unicité avec tous les aspects de l'existence. Dans cet état, l'homme devient l'incarnation du savoir absolu, de la paix, de Blissa (la joie) et de l'immortalité. L'homme redevient **Sogbelissa**, la source absolue et la cause de toute existence.

Comme nous l'avons déjà vu, ces sept écoles comprennent le système de savoir du **Hu-Yehweh**. C'est le système d'enseignement dans lequel l'impétrant mature était initié afin de recevoir la totalité de son enseignement. Lorsqu'il émerge enfin de **Hat** avec « l'ego du savoir », il est devenu **Humanu**, l'homme civilisé. Les Humenu (c'est la forme plurielle du nom) sont les seules âmes qui sont les véritables chefs, enseignants et serviteurs de l'humanité.

Selon les prêtres, les lois universelles et cosmiques et les enseignements de **Hu** furent révélés sous la forme d'un chant à **Hunua-Manu** (abrégé en **Humanu**) aux temps préhistoriques sur la terre de **Mu**, terre natale de l'humanité. Le Créateur enseigna ces chants aux initiés au cours de toutes les générations humaines. Ces chants sont restés préservés jusqu'à aujourd'hui. Les initiés ne sont pas autorisés à les chanter et, s'ils le font, ils sont punis. Ces chants leur sont transmis de façon mystérieuse par les déités de génération en génération.

18. LES ENSEIGNEMENTS DU HU-YEHWEH

Les enseignements du Hu-Yehweh expliquent les lois et les principes universels qui régissent toute l'existence. Ces enseignements placent Hamu ou Manu, l'être humain, au centre et décrivent dans les moindres détails le processus cosmique par lequel Hagbe, la Source et Cause absolue, se révèle, se manifeste, se modifie et se transforme pour devenir Agbe (le Cosmos, les formes de vie) et Hamugbeto (l'être humain).

Les enseignements du Hu-Yehweh englobent les connaissances relatives à Efa-Meji, c'est-à-dire les 16 principes et puissances qui interagissent pour créer le cosmos et la vie, et expliquent comment ils sont contrôlés. En d'autres termes, les enseignements du Hu-Yehweh concernent les mécanismes et les lois (Yehweh) ainsi que les mystères (Hu) de la vie.

19. DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE L'EXISTENCE

Pour répondre aux problèmes que pose l'existence, le Hu-Yehweh affirme que la *religion et la science ne font qu'un*. La science est simplement la découverte des lois (Se) de la création, tandis que la technologie est la perception de ses mécanismes (Ranu). Le Hu-Yehweh déclare que nous ne pouvons atteindre le vrai savoir que par le biais de la culture intérieure et de la vision spirituelle. Le Hu-Yehweh a donc créé Sofia, la connaissance du Créateur et de la Création, sous la forme d'un système de mystères décrivant la science et la religion.

Sofia prépare ceux qui sont en quête des lois (Se), des mécanismes (Ranu) et du mystère (Logo) de toutes choses dans l'univers afin de les instaurer en tant que Vodou, c'est-à-dire un système permettant de résoudre les problèmes posés par l'existence. Le Hu-Yehweh (Sofia) a donc aussi créé le système Vodou, qui regroupe plusieurs institutions vouées à la résolution de tous les problèmes de la vie.

Le Vodou est par conséquent une institution scientifique et technologique qui traite d'un aspect de la loi et du mécanisme cosmiques. L'enseignement du Hu-Yehweh correspond exactement aux découvertes de la science moderne, mais va aussi au-delà de ces dernières. Comme l'a fait très justement observer Geoffrey Parrinder : « Efa [un autre nom du Hu-Yehweh] recèle des connaissances qui sont largement hors de la portée de la science contemporaine. »

20. L'ENSEIGNEMENT

Le but de l'enseignement est de produire un esprit fécond et créatif capable de découvrir et de comprendre les lois et les mécanismes de la vie. Lorsqu'il y est parvenu, l'esprit formé doit pouvoir utiliser ce savoir pour résoudre les problèmes de la société. Le Hu-Yehweh, par ses méthodes, forme l'esprit aux vérités fondamentales de la vie afin de lui permettre de réagir de façon intelligente à toutes les situations délicates ou difficiles.

Une formation intérieure spéciale permet d'organiser les facultés de raisonnement et de discernement intérieur de façon à leur permettre de rechercher, découvrir et comprendre les lois et les mécanismes des choses. Ce savoir est mis à profit par l'étudiant pour rechercher les solutions aux problèmes.

21. L'ESCHATOLOGIE

Dans son eschatologie, le Hu-Yehweh affirme que Manu est Hamugbeto, c'est-à-dire celui qui est l'incarnation du savoir absolu, de la joie, de la paix éternelle et de l'immortalité. Il incarne tous les mystères, principes et pouvoirs de l'existence. Mais dans sa quête des plaisirs terrestres, il a oublié sa nature omnisciente, bienheureuse et éternelle. Sofia enseigne que, lorsque Manu surmonte le désir et que l'esprit s'apaise, il

fait alors l'expérience du Hade (wo), qui désigne les différents niveaux du savoir et de la joie. Il atteint ensuite le Hamoni, un état dans lequel il réalise qu'il est Solo (âme), cet être mystérieux qui siège au cœur de toutes choses existantes. Parvenu à cet état de réalisation de soi et de Hamoni, il peut alors dire : « Amuzu », ce qui signifie : « Mon âme est une avec Sogbelissa. » Il est devenu Dzidakoko, l'âme née libre des entraves des puissances destructrices de la nature. Il devient Aadamu, celui qui peut jouir des fruits de la nature et qu'aucune impureté ne peut jamais toucher. En tant que Solo, il ne peut plus jamais ni mourir, ni renaître. Il poursuit son existence et sert en tant que **Hunua**, c'est-à-dire le pilier d'amour, de savoir, d'espoir, d'inspiration et de rédemption pour toute l'humanité.

22. LA COSMOLOGIE DU HU-YEHWEH

La cosmologie du Hu-Yehweh enseigne qu'il existe une Source et Cause absolue appelée **Sogbelissa**, immanente au cosmos et à la vie et cachée derrière ceux-ci. Sogbelissa englobe les principes mâle et femelle du cosmos.

So-Hala est le mâle parfaitement bienheureux, qui est **Logo**, la source de tous les mystères, et **Nyala**, l'omniscient. **So-Hala** est aussi **Zuba**, le socle rocheux de tout être et **Zuto**, l'océan de l'être. **So-Hala** est **Sala** ou **Sati**, la source éternelle et immortelle d'où jaillit toute la création et à laquelle elle retourne, et aussi **Dega**, l'incarnation et la source éternelles de toute loi et de tout ordre. **So-Hala** est aussi **Hato-Pani**, l'océan éternel du savoir, de la joie, de la vérité et de la pureté.

Le principe femelle est **Tegbe-Helu**, la réalité du son éternel. Elle est **Chiti (Kyiti)**, la source de toute conscience et aussi **China**, celle qui donne la conscience. **Tegbe-Helu** est **Mati** (aussi appelée **Mama, Maya**), la grande Mère qui a émané et s'est divisée pour devenir toutes choses dans la Création, le cosmos et la vie. **Tegbe-Helu** est **Kriti**, la Créatrice cachée derrière l'univers qui, grâce à son pouvoir créateur, **Gana**, contrôle le rythme du drame cosmique divin, **Awle**. Elle est **Mama-Adona** (sous sa forme simplifiée, **Madona**), la Mère très bienveillante qui endure tout.

Sogbelissa, à la fois mâle et femelle, est donc connu sous le nom de **Hawle-Kriti-Hawleto-Hawleno** : la Créatrice, la Mère et le Père du drame cosmique divin. Parfois, Sogbelissa est aussi **Hawle-Kyiti-Hawleto-Hawleno**, la Conscience, le Père et la Mère du bienheureux drame divin. Les deux principes sont aussi connus sous les noms de **Sachiti** (qui se prononce **Sakyiti**, dérivé du mâle **Sati** et de la femelle **Chiti**), l'être bienheureux, éternel et immortel qui est la conscience et la force vitale animant la création.

L'essence créatrice du mâle, So (Sati) est Hala, le savoir et la joie, tandis que la force créatrice de la femelle, **Tegbe-Helu**, est **Gbe**, la réalité du son, et **Chi**, la conscience (Chiogbe).

23. LE PROCESSUS DE LA CRÉATION

So-Hala et **Tegbe-Helu**, donc Sogbelissa, ont décidé de créer le cosmos et la vie, **Agbe**. Lorsque les deux s'unissent en un coït mystique, **So** unit son essence créatrice divine bienheureuse, **Ha**, à **Chi**, l'omniscience de **Tegbe-Helu**, pour atteindre un état appelé Ha-Chi (prononcer Hashe), alliant savoir et joie parfaite. Par le biais de ce **Ha-Chi**, **Tegbe-Helu** conçoit alors **Hagbe**, le son et la lumière bienheureux.

Hagbe est l'essence divine omnisciente et bienheureuse, qui a émané et s'est révélée pour devenir le cosmos et la vie. À l'intérieur de **Kpogo**, l'utérus cosmique de **Tegbe-Helu**, **Hagbe** ne fait qu'un avec la mère. **Hagbe** est **Logo**, un mystère insondable et indifférencié.

Au début de la création est le son Hu. Il s'agit du son primordial qui a donné naissance à Hagbe en tant que **Logosu**, c'est-à-dire le cosmos et la vie sous une forme qui peut être sondée, connue et qui est différenciée. À ce stade, Sogbelissa est connu en tant que **Halahu** (Alahu) ou **Hudzengo**.

L'évolution du cosmos et la création de Manu, l'être humain

Hu-Sofia : tel est l'enseignement de la philosophie Hu : Hagbee Zu Agbe Kple Hamugbeto, ce qui signifie « Hagbe se révèle et se manifeste sous la forme du cosmos, de la vie et des êtres humains ». Les philosophes Hu décrivent cinq étapes dans la création :

24. HO, LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA CRÉATION

Lors de la première étape de la création, appelée Ho, Hagbe se révèle en tant Da-Kriso, dont le corps est Minana. Da-Kriso est un être à trois têtes : c'est la trinité cosmique appelée Hatoe (Aty).

La première tête, Vodou-Dha ou Kriso-Re, a le pouvoir de se diviser et de créer l'univers et la vie. Vodou-dha est donc Dzogbeti, l'arbre créateur et **Fofoli**, le cordon ombilical qui relie à Sogbelissa. Les différents aspects de la création sont les différents aspects de Vodou-Dha.

La deuxième tête, Sovi-Agbade ou (Vi) Shito, a le pouvoir de préserver et de protéger la création et la vie. C'est vers Sovi-Agbade que nous nous tournons pour demander protection lorsque notre vie est en danger.

La troisième tête, Sovi-Agbeku ou Zakadza ou Shiva, a le pouvoir de contrôler la vie et la mort.

Minana est Tula, la substance cosmique qui est modifiée pour créer toutes choses dans le cosmos et la vie.

À l'étape Ho, Vodou-Dha se révèle en tant que Ho-Se, le système total de la loi et de l'ordre. Ho est Vodou (issu de Vovodu), un état dans lequel l'âme est libre de toutes les entraves de la vie incarnée. Dans cet état, l'âme fait l'expérience de la connaissance de

soi et de la joie. À partir de Minana et de Hose, la vie se manifeste en tant que Se et De, c'est-à-dire en tant que loi et forme.

25. HI, LA DEUXIÈME ÉTAPE DE LA CRÉATION : LE COSMOS EN TANT QUE LUMIÈRE ET SON

À l'étape Hi, Vodou-Dha se manifeste en tant que Xebieso, le maître de la lumière et du son et modifie Minana en 256 x 16 Li, c'est-à-dire en spectres de lumière/couleur et de son. Ils sont appelés Hama, les spectres de lumière et de couleur dont est composée toute la nature, Ama.

Hama constitue les bases de Bo, le principe de la vie sous sa forme incarnée. C'est à ce stade que Bose, c'est-à-dire toutes les lois qui régissent la vie sous ses formes incarnées, est instauré. C'est aussi à partir de Hama que sont créés les 256 Elohimu, qui sont les racines de la lumière et du son de tous les objets du cosmos, ainsi que les Bokowo qui les contrôlent (les archanges), qui sont les créateurs de Bo, la vie. Les Elohimu et les Bokowo sont connus ensemble sous l'appellation de Deyegbe (Awo, forme plurielle).

26. LIFE, LA TROISIÈME ÉTAPE DE LA CRÉATION (EFE, EWE, IFE YORUBA). LES ÉVOLUTIONS DES FORMES DE VIE

À l'étape Life, Vodou-Dha ordonne aux Li, les spectres de la lumière et de la couleur, de jouer (fe) avec eux-mêmes. Ce jeu donne d'abord naissance aux modèles de jeu créateurs, archétypes de toutes choses dans l'univers objectif. Ces modèles de jeu sont appelés Kriya-Layas. Vodou-Dha se manifeste aussi en tant que Devi ou Deti, c'est-à-dire comme l'incarnation des lois, et sous la forme des gouverneurs de ces Kriya-Layas. Les Kriya-Layas et les Devi (Deti) qui les régissent forment ce qu'on appelle les Degbe (Awo, forme plurielle). L'étape Life construit les sources métaphysiques d'où découlent toutes choses dans l'univers.

27. HË, LA QUATRIÈME ÉTAPE DE LA CRÉATION : LA CRÉATION DE L'ESPACE

À l'étape HË, Vodou-Dha se manifeste en tant que Ramu (souvent appelé Ra), maître de l'esprit et de l'univers objectif. Il modifie alors Minana qui devient Hakasha (Akasha), c'est-à-dire le fondement matériel du cosmos mental et physique. HË crée l'espace de son et de lumière qui sert de terrain de jeux à toute vie incarnée. HË a aussi créé l'esprit de l'univers et de tous les êtres vivants. Cette région est gouvernée par Ramu qui est le

maître de Sunu, le soleil central et le cosmos objectif. Ramu (Ra) est adoré chez les Ewe sous le nom de Tɔ̃gbi Nyigbla.

28. HƆ, LA CINQUIÈME ÉTAPE DE LA CRÉATION : L'ÉTAT INCARNÉ

HƆ est l'étape de la vie incarnée. À l'étape HƆ, Vodou-Dha se manifeste sous la forme du cosmos mental et physique, et aussi en tant qu'esprit et corps de toutes les espèces vivantes. Vodou-Dha modifie Hakasha (Minana) pour créer tout d'abord Yeku, les mystérieuses semences de lumière qui constituent Hatomu, les atomes, qui forment eux-mêmes Bodi, c'est-à-dire les différents corps des espèces vivantes. Vodou-Dha s'incarne dans ces dernières pour créer Botani, c'est-à-dire la vie sous la forme d'êtres incarnés intelligents. Ce cosmos, cet esprit et ce corps mentaux et physiques des êtres vivants sont appelés Tora ou Yeve (Yehweh, fém., et Yahweh, masc.) ou Aheto.

29. LA CRÉATION DE MANU, L'ÊTRE HUMAIN

Selon les enseignements Hu, la vie incarnée naît dans l'océan, d'abord sous la forme de Hamueba (amibes), dont la signification est « l'être humain (Hamu) arrive (ba) ». Le Hu-Yehweh affirme que toutes les formes de vie incarnée ont évolué à partir de Hamueba. La formation de l'intelligence, l'expansion de la conscience (Suchi) et le développement de corps plus complexes par le biais des espèces ont culminé avec Takpe, le dauphin. Le dauphin incarne pour ainsi dire la totalité (blibo) de la conscience (chi) de la nature (bo), d'où son autre nom Chichiblibo (ou sa forme diminutive Chichibli). Du dauphin vient ensuite Hamu ou Manu, l'être humain. En Hamu (Manu), l'évolution de l'intelligence et du corps a atteint sa perfection. La Déesse mère appelle ainsi l'être humain Hamugbeto (forme abrégée : Hamu) ou Munu. L'être humain incarne Vodou-Dha, le créateur ; So-Hala, la Source omnisciente, mystérieuse et bienheureuse ; Tegbe-Helu, la Mère qui régit tout ; et Mu, la totalité des manifestations et des expériences cosmiques. Il est aussi appelé Manu (de Munu) car il est l'incarnation de toutes choses (nu) dans l'existence. L'âme de Hamu ou de Manu, l'être humain, est appelée Dha-Loso ou Solo.

30. LA CRÉATION DU MÂLE ET DE LA FEMELLE

Tegbe-Helu, qui est Hawlekriti, la Créatrice du drame cosmique bienheureux, a fait Manu mâle et femelle. Homme et femme ont aussi été créés égaux mais différents. À travers le mâle, Tegbe-Helu incarne l'Essence créatrice bienheureuse, Hala, et a aussi fait de lui Bosu, le créateur de la vie, et lui a donné Bolo, qui génère le mystère de la vie. À travers la femelle, Mama Tegbe incarne Helu, avec ses forces créatrices globales, et a fait d'elle Kriti, la créatrice de la vie. Elle lui a donné Kolo (de Kɔ̃lo), l'utérus, qui est celui

qui fabrique le mystère (Lo) de la nature (Kɔ) et lui a ordonné : « Wo-manu ! », c'est-à-dire : « Fais l'homme ! » Ainsi, la femme est la créatrice de l'homme.

31. LES ENSEIGNEMENTS DU HU-YEHWEH

Les enseignements du Hu-Yehweh expliquent les lois et les principes universels qui gouvernent l'existence toute entière. Ces enseignements placent Hamu ou Manu, l'être humain, en leur centre et expliquent dans les moindres détails le processus cosmique par lequel Hagbe, la Source et Cause absolue, se révèle, se manifeste, se modifie et se transforme pour devenir Agbe (le Cosmos, les formes de vie) et Hamugbeto (l'être humain).

Les enseignements du Hu-Yehweh comprennent le savoir relatif à l'Efa-Meji, c'est-à-dire les 16 principes et pouvoirs qui interagissent pour créer le cosmos et la vie, et expliquent comment ils sont contrôlés. En d'autres termes, les enseignements du Hu-Yehweh concernent les mécanismes et les lois (Yehweh) ainsi que les mystères (Hu) de la vie.

32. DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE L'EXISTENCE

Pour répondre aux problèmes que pose l'existence, le Hu-Yehweh affirme que la *religion et la science ne font qu'un*. La science est simplement la découverte des lois (Se) de la création, tandis que la technologie est la perception de ses mécanismes (Ranu). Selon le Hu-Yehweh, nous ne pouvons atteindre au vrai savoir que par le biais de la culture intérieure et de la vision spirituelle. Le Hu-Yehweh a donc créé Sofia, la connaissance du Créateur et de la Création, sous la forme d'un système de mystères décrivant la science et la religion.

Sofia prépare ceux qui sont en quête des lois (Se), des mécanismes (Ranu) et du mystère (Logo) de toutes choses dans l'univers afin de les instaurer en tant que Vodou, c'est-à-dire un système permettant de résoudre les problèmes posés par l'existence. Le Hu-Yehweh (Sofia) a donc aussi créé le système Vodou, qui regroupe plusieurs institutions vouées à la résolution de tous les problèmes de la vie.

Le Vodou est par conséquent une institution scientifique et technologique qui traite d'un aspect de la loi et du mécanisme cosmiques. L'enseignement du Hu-Yehweh correspond exactement aux découvertes de la science moderne, mais va aussi au-delà de ces dernières. Comme l'a fait très justement observer Geoffrey Parrinder : « Efa [un autre nom du Hu-Yehweh] recèle des connaissances qui sont largement hors de la portée de la science contemporaine. »

33. L'ENSEIGNEMENT

Le but de l'enseignement est de produire un esprit fécond et créatif capable de découvrir et de comprendre les lois et les mécanismes de la vie. Lorsqu'il y est parvenu, l'esprit formé doit pouvoir utiliser ce savoir pour résoudre les problèmes de la société. Le Hu-Yehweh, par ses méthodes, forme l'esprit aux vérités fondamentales de la vie afin de lui permettre de réagir de façon intelligente à toutes les situations délicates ou difficiles.

Une formation intérieure spéciale permet d'organiser les facultés de raisonnement et de discernement intérieur de façon à leur permettre de rechercher, découvrir et comprendre les lois et les mécanismes des choses. Ce savoir est mis à profit par l'étudiant pour rechercher les solutions aux problèmes.

34. L'ESCHATOLOGIE

Dans son eschatologie, le Hu-Yehweh affirme que Manu est Hamugbeto, c'est-à-dire celui qui est l'incarnation du savoir absolu, de la joie, de la paix éternelle et de l'immortalité. Il incarne tous les mystères, principes et pouvoirs de l'existence. Mais dans sa quête des plaisirs terrestres, il a oublié sa nature omnisciente, bienheureuse et éternelle. Sofia enseigne que, lorsque Manu surmonte le désir et que l'esprit s'apaise, il fait l'expérience du Hade (wo), qui désigne les différents états cosmiques du savoir et de la joie. Il atteint ensuite le Hamoni, un état dans lequel il réalise qu'il est Solo (âme), cet être mystérieux qui siège au cœur de toutes choses existantes. Parvenu à cet état de réalisation de soi et de Hamoni, il peut alors dire : « Amazu », ce qui signifie : « Mon âme est une avec Sogbelissa. » Il est devenu Dzidakoko, l'âme née libre des entraves des puissances destructrices de la nature. Il devient Adamu, celui qui peut jouir des fruits de la nature et qu'aucune impureté ne peut jamais toucher. En tant que Solo, il ne peut plus jamais ni mourir, ni renaître. Il poursuit son existence et sert en tant que Hunua, c'est-à-dire le pilier d'amour, de savoir, d'espoir, d'inspiration et de rédemption pour toute l'humanité.

C'est parmi ces âmes parfaites et disciplinées que les gouvernants, chefs et prêtres étaient choisis pour occuper les postes publics. Il s'agit de la naissance de Hubono, le mathématicien mystique qui sait commander et manipuler les lois et les mécanismes de la création. C'est ainsi que naquit le génie créatif.

Comment [ED1]: SVP, ces passages figurent déjà plus haut (voir parties 19, 20 et 21).

Communication supplétive :

Place et rôle de l'éducation dans la transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines

par la doyenne des participants, Mme Sira DIOP (Mali).

A mon sens, le mot « éducation » a été employé dans la compréhension seulement « d'instruction » à dispenser à un niveau scolaire ou universitaire au plus haut degré. Dans le cadre notamment de la « transmission des acquis et le développement des capacités des sociétés africaines », j'attribue à l'éducation « une place et un rôle » beaucoup plus étendus, surtout dans le contexte du dialogue intergénérationnel qui nous réunit ici. Je l'envisage dans son envergure non-formelle que je suis en train de mettre en œuvre à Bamako, au sein de mon Comité malien de la Fondation Femmes d'Afrique et culture mémorial de Rufisque (FAC-MR). ONG à caractère régional et à but non lucratif, la FAC-MR regroupe neuf (9) pays dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Créée en 1992 par les anciennes élèves de l'Ecole Normale de Rufisque (1938-1956), son objectif essentiel est de conserver la mémoire collective et de la transmettre aux générations montantes, sur les bienfaits de l'éducation et de la culture pour l'épanouissement de l'être humain et l'accroissement de son rendement dans le développement socio-économique du pays. Cela peut leur donner des repères sur leurs aïeux et les temps passés pour mieux se connaître et se positionner eux-mêmes dans leur quête pour un avenir meilleur.

Ainsi, nous travaillons au Mali avec un groupe de plus de 200 jeunes et enfants âgés de 2 ans à 24 ans et plus, dans une synergie intergénérationnelle de grands-mères à petits-enfants. Dans un cadre tout à fait informel, les amis de la Fondation « Fans Club » ont appris beaucoup de choses en travaux pratiques (tricot, couture, peinture à huile, plantation d'arbres, organisations de soirée musicales et match de football, fabrication de chevalet en bambou et de corde en nylon). Encadrés par des moniteurs et un jeune diplômé sans emploi, animateur socioculturel à qui notre expérience a permis de faire un stage pratique d'un an de pré-emploi, les amis de la Fondation discutent volontiers de tous les problèmes qui les préoccupent, soit entre « grands et petits frères ou sœurs », soit avec les « tantes » et « les grands-mères ». Cette formation à l'échange et à l'expression de soi est acquise pendant leur temps de loisir, avec flexibilité dans les activités suivant leurs centres d'intérêt. Nous n'avons ni programmes fixes, ni temps déterminés de formation en « cycles » ou en « classes » débouchant sur un diplôme ou un certificat académiques quelconque.

Cependant « les fans » ont appris à travailler de leurs mains (ils vendent même leurs ouvrages à leur profit) et de leur cerveau (ils réfléchissent et s'expriment) pour mieux

s'adapter à leur environnement. Ils nous viennent de tous les horizons, lettrés ou illettrés, scolarisés ou non, jeunes travailleurs ou en quête d'emploi.

C'est le manque de financement qui nous bloque dans l'extension de cette entreprise d'éducation, qui n'est plus « un projet expérimental », mais une « innovation » pour faire intégrer les jeunes générations dans une vie active grâce à des contacts inter-générationnels très fructueux de part et d'autre.

Nous invitons vivement les responsables du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE à venir nous visiter à Bamako pour connaître les réalités et les avantages du dialogue inter-générationnel que la FAC-MR a mis en œuvre concrètement au Mali.

Notre Comité malien de la FAC-MR a aussi réalisé, toujours dans le cadre du dialogue intergénérationnel, un ouvrage de référence de plus de 1000 pages, sur « Les associations féminines au Mali, de l'époque coloniale à nos jours ». Ce livre s'est avéré très utile aux étudiants, aux chercheurs et aux partenaires de développement en quête de documentation sur la promotion des femmes au Mali et dans la sous-région Afrique de l'Ouest.
